Perspectives sécuritaires de la Macédoine

Etude réalisée par

Nadège Ragaru

Chercheur à l'IRIS

Etude n° 2002 / 049 réalisée pour le compte
de la Délégation aux Affaires Stratégiques
selon la procédure du marché sans formalités préalables

Table des matières

Table des encadrés et des tableaux
Mandat de l'étude

Introduction - synthèse

I - Où en est-on dans la mise en oeuvre des accords d'Ohrid?
- I.1. Changements juridiques et mise en oeuvre des accords
- I.2. La perception des progrès dans la communauté albanaise: la différenciation des évolutions régionales
- I.3. La fragilité des équilibres politiques actuels
- I.4 Les enjeux du scrutin présidentiel d'avril 2004

II - La crise économique et sociale, un obstacle à la stabilisation de la Macédoine
- II.1. Un paysage social dévasté
- II.2. Les réformes à venir
- II. 3 La réduction tendancielle des aides internationales

III - Quel rôle pour la communauté internationale?
- III.1. Adresser un message clair sur l'adhésion européenne
- III.2. Rationaliser les dispositifs européens présents en Macédoine
- III.3. Repenser les aides européennes: un accent nouveau sur les questions sociales et de développement économique
- III.3. Quelques erreurs à ne pas commettre si la communauté internationale souhaite crédibiliser le processus d'Ohrid

Bibliographie
Annexes

Table des encadrés et des tableaux

- **Tableaux**

Tableau 1 - La mise en oeuvre des accords d'Ohrid, une chronologie
Tableau 2 - Personnes déplacées (IDP) en Macédoine même entre août 2001 et janvier 2004
Tableau 3 - Structure de la population en fonction de l'affiliation ethnique déclarée lors des recensements depuis 1948
Tableau 4 - Mariages mixtes et mariages homogènes dans le nombre total des mariages conclus en fonction des affiliations ethniques entre 1970 et 2000 (en %)
Tableau 5 - Structure des mariages homogènes par affiliation ethnique entre 1970 et 2000 (en %)
Tableau 6 - Principales tendances économiques en Macédoine (1998-2003)
Tableau 7 - Principaux résultats économiques dans les Balkans de l'ouest, en 2002 et 2003
Tableau 8 - Indicateurs sociaux et de développement humain dans les Balkans de l'ouest
Tableau 9 - Le commerce de la Macédoine avec les Etats issus de l'ancienne Yougoslavie, l'Europe centrale, l'UE et la CEI (en %)
Tableau 10- Structure du commerce entre les républiques de l'ex-Yougoslavie en 2001 (en %)
Tableau 11 - Accords de libre-échange signés par la Macédoine avec ses partenaires d'Europe du Sud-Est
Tableau 12 - L'assistance de l'Union européenne à la Macédoine entre 1991 et 2001 EC (en millions d'euros)
Tableau 13 - Etat des relations entre la Macédoine et le FMI au 29 février 2004
Tableau 14 - Les engagements de la Banque mondiale en Macédoine entre 1991 et 2002 (approximation en millions de dollars)
Tableau 15 - Les engagements de la Banque mondiale en Macédoine entre 1991 et 2002 (approximation en millions de dollars)
Tableau 16 - L'aide de USAID en Macédoine pour l'année fiscale 2003
Tableau 17 - L'assistance européenne aux Balkans de l'ouest et aux pays candidats
Tableau 18 - L'organisation de l'Agence européenne pour la reconstruction
Tableau 19 - *CARDS Regional Programme Allocations - Centralised implementation* (en millions d'euros)
Tableau 20 - CARDS Gestion intégrée des frontières- Mise en oeuvre déconcentrée
Tableau 21 - Programme national indicatif 2002-2004 pour la Macédoine au titre des financements CARDS

- **Encadrés**

Encadré 1 - Rappel sur les accords d'Ohrid
Encadré 2 - La mission EUPOL Proxima
Encadré 3 - Les candidats aux élections présidentielles du 14 avril 2004

Mandat de l'étude

Depuis les débuts de la crise en Macédoine, en février 2001, jusqu'à la signature, le 13 août 2001, et la mise en œuvre des accords d'Ohrid, la communauté internationale – l'Union européenne au premier chef - s'est fortement investie dans un effort de stabilisation de la Macédoine et de prévention de dérapages intercommunautaires susceptibles de menacer la viabilité même d'un petit État, géographiquement enclavé, qui compte environ 23% d'Albanais sur une population totale de 2 millions d'habitants. Le déroulement pacifique des élections générales du 15 septembre 2002 et du recensement de l'automne 2002 a apporté deux preuves récentes de la qualité du travail de médiation et d'accompagnement international des réformes effectué depuis août 2001. Le rôle du représentant spécial de l'Union européenne – Alain Le Roy, puis Alexis Brouhns – a été de ce point de vue crucial tout comme la présence sur le territoire macédonien de forces de l'OTAN dans le cadre de la *Task Force Fox* chargée d'assurer la protection des observateurs internationaux déployés dans le pays.

Pourtant, les questions au fondement des interrogations sur la stabilité à long terme, voire sur la viabilité stato-nationale de la Macédoine restent sans réponse. Le traitement appliqué au moment de la négociation des accords d'Ohrid a été, en effet, largement symptomatique reposant sur une lecture de la crise comme prioritairement « ethnique », d'une part, et symbolique, d'autre part – un désir de reconnaissance internationale des droits collectifs de la communauté albanaise de Macédoine. Si cette composante était assurément présente, d'autres paramètres avaient contribué – par-delà la seule question des revendications politiques communautaires des Albanais de Macédoine – à alimenter la crise. Parmi ceux-ci, on peut mentionner le caractère récent et fragile de la mise en place d'institutions stato-nationales dans un pays ayant voté son indépendance par référendum il y a à peine plus de dix ans (septembre 1991), les interrogations identitaires très prégnantes au sein de la majorité slave du pays sur sa macédonité, la lenteur et l'inachèvement des réformes démocratiques dans un espace sorti du communisme dans un contexte des plus défavorable (l'éclatement de la Yougoslavie socialiste) et enfin les déboires d'une restructuration économique accomplie sur fond d'embargo grec (février 1994-octobre 1995) et ayant échoué à prévenir le développement de déséquilibres durables. Parmi les frustrations ayant contribué au ralliement assez large de l'opinion albanaise à la guérilla conduite par Ali Ahmeti, un taux de chômage élevé (aux alentours de 40%), l'absence de débouchés professionnels (au sortir d'une université privée de Tetovo aux diplômes non reconnus par l'État) et l'accès difficile à l'emploi dans la fonction publique ont figuré en bonne place. Ces problèmes, ressentis comme liés à des discriminations nationales par les Albanais s'adossent à une crise socio-économique plus large, qui touche également la majorité slave et les autres communautés minoritaires de Macédoine. Cette crise n'a pas été « traitée » dans le cadre des accords d'Ohrid et hypothéquer les chances de stabilisation à moyen terme du pays.

Le contexte dans lequel une étude sur les perspectives sécuritaires de la Macédoine s'inscrit est dès lors le suivant :

- *Contexte géopolitique*

- Au niveau global, on observe un désengagement progressif de la communauté internationale des Balkans, en raison de la redéfinition des priorités stratégiques suscitée par les attentats du 11 septembre 2001. Celui-ci s'est traduit jusqu'à présent par un lent retrait des forces militaires des États-Unis et, conjointement, un souci de désengagement de l'OTAN. En contrepartie, l'Union européenne voit son rôle politique et militaire accru. Dans le même temps, cependant, le volet économique de cette présence dans les Balkans semble lui aussi

devoir se contracter, alors que les aides liées à la reconstruction du Sud-est européen commencent à se tarir et que l'Union européenne est tentée d'opérer une réorientation de ses priorités stratégiques.

- Au niveau régional, le contexte apparaît des plus incertains. La question du statut final du Kosovo reste non résolue. La mise en route des nouvelles institutions de l'union de Serbie-et-Monténégro, née d'une négociation européenne supervisée par Javier Solana, reste lente et fragile. L'avenir du protectorat établi sur la Bosnie-Herzégovine depuis les accords de Dayton (21 novembre/14 décembre 1995) pose question. Le positionnement des Balkans de l'Ouest par rapport aux Balkans de l'Est (Bulgarie, Roumanie) appelés à rejoindre l'Union européenne en 2007 suscite également des incertitudes.

❑ *Action internationale*

Le dispositif international repose principalement sur deux piliers :

- une présence internationale aux dimensions modestes chargée d'assurer le bon déroulement de la mise en œuvre des réformes d'Ohrid. A partir du mois de mars 2003, ses quelque 450 hommes, auparavant sous commandement de l'OTAN, devaient passer sous la responsabilité de l'Union européenne (commandement en charge de l'amiral allemand, Rainer Feist, et quartier général basé à Mons en Belgique) ;
- une aide économique et un processus politique orchestrés, pour l'essentiel, par la présence d'un envoyé spécial de l'Union européenne et dans le cadre des Accords de stabilisation et d'association (ASA) signés en avril 2001.

II – Objectifs

Dans ces conditions, les objectifs qui peut se fixer une étude sur les perspectives sécuritaires de la Macédoine peuvent être résumés comme suit :

❑ L'étude visera en premier lieu à proposer une étude minutieuse des conditions d'une mise en œuvre réussie des accords d'Ohrid et d'une stabilisation politique et économique de la situation en Macédoine. Il s'agit de creuser les fondements, en particulier, des tensions intercommunautaires, ainsi que le poids de la crise économique et sociale dans l'évolution des rapports entre majorité et minorités au sein de l'Etat.

❑ En second lieu, il convient de revenir plus en détail sur une étude critique des mécanismes et politiques qui ont été mis en œuvre par la communauté internationale afin de consolider les chances de paix dans le pays. Doivent notamment être examinés les paradigmes d'analyse des causes de la crise de 2001 qui ont servi de support à l'ébauche d'une réponse internationale, la nature des finalités visées par les dispositifs politiques, économiques et de sécurité déployés, la manière dont les moyens débloqués à cette fin ont été utilisés et le bilan de leur efficience depuis la signature des accords d'Ohrid. Une attention toute particulière doit être accordée à la question de la mission des forces internationales déployées dans le cadre de la *Task Force Fox* et des effets d'un passage sous responsabilité européenne.

- Sur la base de cette étude des conditions de stabilisation et des formes d'intervention de la communauté internationale, seront ébauchées, dans un troisième temps, un ensemble de propositions visant à permettre une amélioration de l'efficience des mesures adoptées par la communauté internationale, à penser la contribution spécifique que l'Union européenne peut avoir au processus de stabilisation, et à réfléchir aux risques auxquels cet engagement est susceptible d'être confrontés.

- Enfin, une évaluation sera proposée des scénarios d'évolution possibles en Macédoine, en fonction non seulement de la politique européenne de sécurité et de soutien aux réformes politiques et économiques, mais également des évolutions dans l'environnement régional (en particulier les réflexions en cours sur les formes de partenariat à développer entre l'Union européenne et les pays des Balkans de l'Ouest).

INTRODUCTION - SYNTHESE

Les principales hypothèses développées dans la présente étude peuvent être résumées comme suit:

♦ **Des avancées claires ont été enregistrées en 2003 et au début de l'année 2004 (avec, notamment, la légalisation de l'université de Tetovo) dans la mise en oeuvre des aspects législatifs des accords d'Ohrid (13 août 2001)** qui avaient mis un terme aux affrontements entre guérilla albanaise et forces de l'ordre macédoniennes. Toutefois, **des retards importants ont été pris en matière de décentralisatio**n, notamment en raison des dissensions très fortes, au sein des élites politiques, concernant le nouveau découpage des municipalités. L'organisation d'élections présidentielles anticipées, le 14 avril 2004, suite au décès du président Boris Trajkovski, le 26 février 2004, risque de reporter de quelques mois supplémentaires l'adoption de ces changements - en particulier si le scrutin est remporté par l'actuel premier ministre, Branko Crvenkovski, et si, dès lors, un nouveau gouvernement doit être formé. **L'accumulation des délais est source d'un ensemble de frustrations qui risque d'aller grandissant jusqu'aux élections locales prévues à l'automne 2004.** Un an et demi après son arrivée au pouvoir, la coalition entre l'Alliance social-démocrate (SDSM) et l'Union pour l'intégration démocratique (BDI, représentant la communauté albanaise) a perdu une partie significative des soutiens qu'elle avait reçus en septembre 2002. Au sein de la communauté albanaise, si Ali Ahmeti jouit encore d'un grand prestige personnel, sa formation n'est pas perçue comme structurée et crédible et le personnel albanais nommé au sein des ministères est parfois accusé d'incompétence. Surtout, les frustrations sont palpables dans les milieux issus de l'ancienne guérilla qui avaient fait confiance à A.Ahmeti pour qu'il leur trouve (selon une lecture clientélaire du politique) un emploi ou assure à leurs familles une réalisation sociale après le retour à la paix. Dans la majorité slave, également, les lenteurs des réformes, combinées à la crise de l'emploi, alimentent un mécontentement grandissant. **De part et d'autre, cependant, une adhésion aux transformations entreprises demeure, par défaut, qui trahit avant tout le sentiment qu'il n'y a guère d'alternative au choix effectué par les élites actuelles.**

♦ **La Macédoine a montré une capacité de "résistance" assez remarquable à plusieurs chocs récents** - notamment au décès du président Trajkovski, le 26 février 2004, et aux affrontements intercommunautaires qui ont éclaté au Kosovo, les 17-19 mars 2004. **Cette résilience est porteuse de deux enseignements importants. Le premier concerne le rôle décisif joué, dans la stabilisation relative de la Macédoine, par la fermeté du tandem Crvenkovski-Ahmeti,** l'assez bonne coopération entre le SDSM et le BDI et, plus fondamentalement, la ligne de modération adoptée par le gouvernement actuel. Aussi bien le premier ministre Branko Crvenkovski que l'ancien leader de la guérilla, Ali Ahmeti, sont convaincus que la Macédoine n'a d'autre option, pour assurer sa survie en tant qu'Etat, que de rechercher l'apaisement interethnique et de chercher à avancer sur la voie des réformes. Leur convergence a permis une stabilisation du spectre politique, en dépit de la radicalisation de franges de l'opinion, côté albanais comme côté macédonien-slave. Cette volonté ne pourra cependant prévaloir sur moyen terme que si des dividendes peuvent être escomptés au sein de la population dans des domaines qui touchent à la qualité immédiate de l'existence - l'emploi, le logement, l'éducation. **Côté albanais, l'investissement personnel fort d'A.Ahmeti dans la réalisation du compromis d'Ohrid constitue un des principaux facteurs d'équilibre à**

court et moyen terme. Si jamais il s'avérait, par exemple à l'occasion des élections locales de l'automne 2004, que le BDI n'était plus en mesure de rallier les suffrages et si un changement de majorité était observé sur le terrain (percée du PDA, côté albanais, de la VMRO-DPMNE, côté macédonien-slave), la viabilité de ce compromis pourrait être fortement remise en question.

Le second enseignement que l'on peut tirer des crises récentes est l'existence d'un désir de paix majoritaire au sein de la population, côté slave comme côté albanais. Au moment de la crise au Kosovo, des peurs sont réapparues, dans les deux communautés, que des dérapages intercommunautaires ne puissent toucher également la Macédoine. Mais il s'agissait d'une crainte d'affrontements, non d'un désir d'en découdre. Au sein de la majorité slave, la conviction reste forte que l'avenir de la Macédoine est suspendu à celui du Kosovo et que les risques de déstabilisation sont pour l'essentiel importés. Cette grille de lecture, pour partie erronée, n'en reflète pas moins la conviction qu'en interne, la coexistence entre les deux communautés est envisageable, fut-ce au prix d'une distanciation de plus en plus grande. Au sein de la communauté albanaise, dans la région de Tetovo, il semblerait que les événements du Kosovo aient suscité un sentiment de malaise plus qu'un désir d'émulation. **Sur l'aspiration à la normalité existe, cela ne signifie pas pour autant que le gouvernement puisse se contenter de miser sur les désirs d'apaisement. L'opinion publique reste largement conditionnée par les évolutions dans les domaines économiques et sociaux.** Un échec sur ce terrain serait fatal à la réalisation du compromis d'Ohrid.

♦ Le **principal problème auquel la Macédoine est confrontée à l'heure actuelle concerne la crise économique et le chômage**. Le ralentissement économique enregistré dans le sillage du conflit intercommunautaire de 2001 et qui s'est poursuivi jusqu'au début 2003 est venu mettre en exergue l'existence de déséquilibres structurels. Un pays pauvre, confronté à la dislocation des anciennes industries socialistes, très dépendant à l'exportation d'un nombre extrêmement limité de produits (notamment les textiles et l'acier), présentant une forte concentration de la main d'oeuvre dans un secteur agricole peu modernisé, la Macédoine va devoir affronter **dans les deux années à venir une crise sociale aggravée par les efforts d'assainissement que le FMI exige en contrepartie de la poursuite des financements des transformations** (accord de stand-by du 30 avril 2003). Le coût politique de ces ajustements ne saurait être sous-estimé. **La crise sociale constitue une bombe ethnique à retardement.** Dans les autres Etats de la région ayant entrepris une conversion à l'économie de marché, les transformations ont été à l'origine non seulement d'une différenciation sociale accrue, mais aussi de fortunes rapides à l'origine pas toujours licite. Les frustrations de l'opinion publique en Macédoine se sont nourries, depuis le début des années 1990, de la contemplation des pratiques corrompues des dirigeants politiques. Le retour aux affaires de l'Alliance social-démocrate n'a de ce point de vue guère modifié la situation et il est peu probable qu'elle ne le soit, avant que ne s'achèvent le transfert de la propriété au secteur privé, la mise en place des dispositifs législatifs et institutionnels indispensables au fonctionnement d'une économie de marché ou encore une relative stabilisation des groupes d'intérêts économiques. Pendant cette période, qui peut prendre quelques années, le mécontentement risque dès lors de se retourner contre des dirigeants qui, non contents d'avoir échoué à améliorer le niveau de leurs concitoyens, seront accusés d'avoir profité de leur passage par le pouvoir pour s'enrichir. **Il convient dès lors d'être très attentif à éviter que la décrédibilisation des hommes**

politiques, "tous pareils", "tous corrompus", ne se fasse au profit d'acteurs politiques radicaux en mesure de remobiliser l'électorat sur une base démagogique et nationaliste.

♦ **Sur la longue durée, semble devoir se mettre en place un système de développement, peut-être apaisé, mais en tout cas de plus en plus séparé**. Certaines des mesures décidées dans le cadre des accords d'Ohrid vont dans ce sens. Le souvenir des affrontements de 2001 a par ailleurs alimenté des méfiances qui n'ont pas disparu avec le retour à la paix. **A terme, on peut escompter une homogénéisation d'un espace albanais à l'ouest de la Macédoine**. Avec le développement d'un enseignement supérieur en langue albanaise, l'usage de l'albanais dans l'administration là où les Albanais représentent plus de 20% de la population, la mise en place d'une politique de décentralisation et une tendance à des migrations internes au sein de la Macédoine conduisant les représentants de deux principales communautés à céder leurs biens, quand ils vivent dans des zones minoritaires pour aller s'installer en zones majoritaires (situations de Tetovo et de Skopje), la fréquence des interactions risque d'être réduite. **Cette homogénéisation, toutefois, n'est vouée pas à recevoir une traduction politique sous forme d'aspirations à une union éventuelle avec un Kosovo indépendant.**

Les transformations actuelles impulsées dans le cadre de la mise en oeuvre des Accords d'Ohrid (avec la reconnaissance d'une université de Tetovo publique, la création de l'université van der Stoël et l'octroi de droits collectifs nouveaux aux Albanais) est en train de contribuer à nourrir un sentiment inédit de reconnaissance et de fierté parmi les Albanais de Macédoine qui est en mesure de modifier leur positionnement par rapport aux Albanais d'Albanie et du Kosovo. Depuis le début du XXème siècle, Kosovo et Albanie (l'Etat a été créé en 1912/1913) ont été en concurrence pour déterminer laquelle des deux communautés avait su imprimer la marque la plus importante sur le développement d'un mouvement national albanais. Aussi bien en Albanie qu'au Kosovo, les Albanais de Macédoine étaient perçus comme une communauté plus "traditionnelle", moins "avancée". Depuis les années 1990, certains des représentants de la petite intelligentsia albanaise du Macédoine avaient souligné leur frustration devant la tendance des chefs de parti albanais de Macédoine à aller chercher tour à tour à Tirana et à Pristina (depuis 1999 pour la seconde) conseil sur la ligne politique à adopter. La capacité d'Ali Ahmeti de s'imposer comme un leader albanais de Macédoine à part entière qui ne dépende pas des volontés des Albanais de Tirana et de Pristina - en raison de son rôle au moment de la crise au Kosovo et de celui de son oncle, Fazli Veliu, dans la mise en place de l'Armée de libération du Kosovo - figure parmi les éléments au fondement de son prestige. Dans ces conditions, rien ne garantit que la contiguïté géographique se transforme en aspirations politiques à une unification.

En raison des différences culturelles et historiques marquées, la perspective d'une "grande Albanie" semble particulièrement peu crédible. La question du "grand Kosovo" a pu être posée, l'expérience de vie partagée dans le cadre de l'ancienne Yougoslavie titiste ayant contribué à la constitution de liens sociaux et souvent familiaux plus étroits. Mais, là également, les identités locales restent très fortes. S'il est possible de se positionner comme appartenant à un même espace albanais dès lors que l'on interagit avec les représentants de communautés non albanaises (notamment les Serbes, voire les Slaves de Macédoine), en revanche, les différences ou même les divergences resurgissent dès que l'on aborde les questions intra-albanaises.

De façon plus générale, les choix politiques qui seront effectués par les acteurs locaux dépendront très largement de la structure des opportunités et du système de contrainte mis en place par la communauté internationale. L'aspiration à une circulation plus aisée entre les trois entités est sans doute incontestable. Mais le pouvoir d'attraction d'une intégration à terme à un espace européen unifié et d'une entrée dans l'OTAN, ainsi que le fait de conditionner clairement une éventuelle indépendance du Kosovo à l'absence d'union avec les Albanais de Macédoine, pèseront de façon décisive sur les positionnements des acteurs politiques kosovars et albanais de Macédoine. A l'heure actuelle, en Macédoine, si l'on en juge par l'évolution de la couverture événementielle par la presse albanaise (*Fakti, Flaka, Lobi*) la thématique dominante semble être interniste: la question porte sur les conditions d'une réalisation d'une pleine égalité entre peuples au sein de la Macédoine, d'une vie en paix et d'un niveau de développement à améliorer.

♦ Du point de vue de la **communauté internationale**, l'un des meilleurs moyens pour conforter les efforts entrepris en matière de la stabilisation réside dans le renforcement d'un engagement européen cohérent, ajusté aux besoins et attentes de la société macédonienne et en mesure de fournir des repères aux élites politiques sur la voie des réformes. Pour ce faire, plusieurs ajustements doivent être opérés dans les mois à venir afin de maximiser les effets positifs de l'action européenne:

- **Confirmer l'engagement de l'Europe en faveur d'une intégration à l'Union des Etats des Balkans de l'ouest**. Le sommet de Thessalonique de juin 2003, tout en réaffirmant cet objectif, n'a pas déterminé de calendrier, ni montré un engagement budgétaire à la hauteur des enjeux. La Macédoine a déposé le 22 mars dernier sa candidature officielle à l'UE. Cette démarche est fondamentale: elle est nécessaire, mais non suffisante pour crédibiliser aux yeux des citoyens ordinaires du choix de la préservation d'un Etat multi-communautaire effectué. Un avis négatif de la Commission enverrait un signal extrêmement dangereux à la Macédoine et aux partisans d'une solution pacifique. Même si les délais envisagés doivent être extrêmement longs, il est fondamental de parvenir à élaborer un échéancier, à préparer une feuille de route et à concevoir des politiques originales qui permettent de "récompenser" chacun des efforts accomplis sur la voie d'une réforme de l'Etat et de l'économie de Macédoine.

- En matière d'accompagnement et de soutien aux réformes, il est fondamental d'avoir en vue le fait que **les méthodes et outils qui ont été utilisés pour faciliter la préparation de l'adhésion à l'Union européenne des 10 Etats candidats qui intègreront l'UE au 1er mai prochain, ne sont que partiellement adaptés aux besoins de la Macédoine**. L'essentiel des assistances est de type juridique et institutionnel (aide à la préparation de stratégies de réformes de divers secteurs de l'administration, etc.) et vise à favoriser une reprise de l'acquis communautaire. Dans le contexte de la Macédoine, les problèmes rencontrés ne sont pas seulement, voire pas principalement, liés à la reprise de l'acquis, mais au fait de régler des problèmes économiques et institutionnels au point de rencontre entre crise de transition et crise de mal-développement. Il convient dès lors de chercher à mieux cibler l'assistance pour prendre en compte ces défis particuliers.

- plus fondamentalement, **dans l'élaboration d'une stratégie d'assistance envers la Macédoine, l'Union européenne gagnerait à prendre en considération de manière**

nettement plus substantielle la nécessité de consolider les acquis d'Ohrid en aidant les réformateurs à crédibiliser aux yeux de leurs citoyens leurs projets. L'accent doit être mis sur un dosage fin entre le soutien à des réformes socialement douloureuses, mais nécessaires sur le long terme, et à un soutien à des politiques sectorielles sans lesquelles le tissu social se disloquera, mettant à mal les efforts de stabilisation. Parmi celles-ci, **on ne peut que recommander des aides au retour à l'emploi, à la formation professionnelle, au développement agricole et à l'investissement public dans des secteurs jugés prioritaires par les autorités macédoniennes**. S'en remettre à la seule main invisible de la privatisation ne suffira pas à relancer l'économie macédonienne. Un soutien à la réforme des modes de gouvernance des entreprises est nécessaire. De la même façon, les investissements étrangers constituent une composante indispensable, mais non suffisante des réformes. Ils doivent être épaulés ou complétés par des investissements publics et la conception d'une politique industrielle par-delà le seul appel à la privatisation. Par ailleurs, il conviendrait de chercher à évaluer les effets des politiques d'encouragement au libre-échange et à la coopération régionale dans les Balkans de l'ouest sur la relance de l'économie macédonienne.

- en termes organisationnels, il est urgent de rationaliser les dispositifs de l'UE en Macédoine. Trois structures existent à l'heure actuelle (l'Office de l'envoyé spécial de l'Union, la Délégation de la Commission et l'Agence européenne pour la reconstruction) dont l'articulation, la coordination et la répartition des tâches et des budgets ne sont pas toujours très lisibles pour les acteurs locaux et pas pleinement satisfaisantes. Le mode de fonctionnement de l'Agence est en particulier source de frustration du point de vue des acteurs locaux: délais dans l'octroi des budgets, attitude autarcique et peu portée à l'écoute, personnels peu accessibles, sélection non pertinente des prestataires de service (avec un recours trop fréquent à des firmes de conseil occidentale onéreuses, une sous-estimation du potentiel des acteurs locaux et des ONG locales), préférence accordée à des macro-projets dont l'efficience est souvent contestable, difficulté à intérioriser les enjeux politiques des choix économiques effectués, etc.

- développer une vision globale de l'avenir de la région, qui comprenne une solution de la question du statut final au Kosovo et une réflexion renouvelée sur la nature des interactions entre développements au Kosovo et en Macédoine. Il serait simplificateur de croire que les rapports entre les deux sont de l'ordre de la simple mécanique contagion ou que le Kosovo est avant tout un facteur de déstabilisation pour la Macédoine. La crise récente dans les relations intercommunautaires au sein de la province sous contrôle international a surtout servi de révélateur d'un mal-être au sein de la société albanaise et de la classe politique - un mal-être dont certains ingrédient sont communs à l'ensemble des pays et province des Balkans de l'ouest (pauvreté, frustrations sociales, fragilité politique et faible légitimité des élites, incertitude quant à l'avenir, sentiment d'une dépendance par rapport à la communauté internationale mêlée d'un désintérêt relatif de cette dernière pour la solution des problèmes existants). Si, dès lors, des dérapages pouvaient intervenir en Macédoine, ce ne serait pas tant en raison des évolutions au Kosovo, mais parce que Macédoine souffre d'une crise proche et qui va s'aggravant. La population y est profondément désabusée; elle doute de la viabilité d'un Etat de Macédoine sur le long terme, n'arrive pas à se projeter dans un avenir apaisé et a pour le moment échoué à tenter de faire émerger une lecture plus convergente de la crise de 2001 au sein des communautés slaves et albanaises. Le souvenir du conflit reste présent dans tous les esprits. Il fournit le cadre

dominant à travers lequel les événements sont lus, même si le conflit n'est plus ouvertement discuté dans la classe politique ou les media. Tout se passe comme si chacun tentait de faire en sorte que la mémoire de 2001 n'interfère pas dans le débat public. Elle n'en reste pas moins vivace. Tôt ou tard, si l'on parvient à assurer une reprise économique et une stabilisation politique, il faudra sans doute tenter d'encourager une réelle discussion sur ce qui s'est passé en Macédoine en 2001 et il faudrait encourager la réalisation d'un travail de fond sur les stéréotypes mutuels extrêmement négatifs qui continuent à exister.

- Afin d'encourager la poursuite du travail entrepris en matière de réforme des forces de sécurité et, notamment de l'armée, il serait sans doute souhaitable que, de concert l'Union européenne et les Etats-Unis, soutiennent les aspirations et les efforts d'intégration à l'OTAN de la Macédoine, comme ceux des autres Etats des Balkans de l'ouest. L'OTAN reste perçue comme le principal acteur crédible en matière de sécurité. C'est en tout cas le seul, en Macédoine, qui soit perçu comme la garant d'un maintien de la paix aussi bien parmi les Slaves que les Albanais de Macédoine. La minorité albanaise y voit une protection potentielle contre l'affirmation au sein de l'armée des courants nationalistes radicaux. Symétriquement, les Slaves voient dans cette organisation à forte présence américaine un moyen tout à la fois pour canaliser les radicaux albanais et pour assurer la gestion d'autres menaces de sécurité en provenance des voisins immédiats du pays, dont certains sont d'ores et déjà membres de l'Alliance (non-reconnaissance de l'Eglise de Macédoine par l'Eglise de Serbie, non reconnaissance du nom par la Grèce, etc.). Si l'on veut parvenir à imposer aux acteurs locaux une ligne de modération, il est aujourd'hui crucial de souligner que l'Union européenne et les Etats-Unis sont également décidés à rester les garants des accords d'Ohrid, à s'investir dans la région et à imposer de concert la poursuite de la stabilisation. **Exhiber des différences trop marquées entre Washington et Bruxelles ne peut que fragiliser la portée du message de la communauté internationale et, partant, les chances de confirmer le processus de gestion réussi de la crise de 2001 et des accords d'Ohrid.**

♦ **Les élections locales de l'automne 2004 constitueront à tout point de vue un test majeur pour la viabilité des accords d'Ohrid qui fêteront alors leurs trois ans.** Au sein de la communauté albanaise, le PDA d'Arben Xhaferi a choisi d'adopter un discours politique radical qui insiste sur la non-viabilité des Etats multiethniques et sur l'absence d'alternative, à terme, dans les Etats des Balkans à une division selon des principes ethniques. L'argumentation ne semble pas pour le moment en mesure de convaincre. Mais, en revanche, d'autres volets de la rhétorique du PDA risquent de faire pencher, d'ici quelques mois, les électeurs en faveur du PDA si jamais le BDI n'est pas en mesure d'afficher des résultats dans le domaine de l'emploi et de la lutte contre les réseaux criminels actifs dans la région de Tetovo. Il est crucial d'éviter un ralliement, par défaut, des électeurs au PDA. Et il serait important que la communauté internationale puisse continuer à faire pression sur les dirigeants de cette formation pour qu'elle modère un discours certes peu porteur parmi les Albanais, mais source de très grandes inquiétudes au sein de la majorité slave et donc de fragilisation de la coexistence intercommunautaire. De la même façon, il semble fondamental de parvenir à encourager des réformes au sein de la VMRO-DPMNE dans l'opposition, en poursuivant l'oeuvre entreprise de marginalisation des radicaux, comme l'ancien ministre de l'Intérieur, Ljube Boškovski, et en essayant de contribuer à favoriser l'émergence d'une nouvelle génération politique plus pragmatique au sein de cette formation.

I - Où en est-on dans la mise en oeuvre des accords d'Ohrid?

Le 13 août 2001, la signature des accords d'Ohrid avait permis d'assurer un retour à la paix en Macédoine et de mettre un terme aux affrontements entre l'Armée de libération nationale (UCK) et les forces de l'ordre macédoniennes. Les accords prévoyaient notamment quatre types de mesure.

Deux ans et demi plus tard, quel bilan peut-on tirer des efforts de reconstruction et de gestion des relations intercommunautaires, comme de la mise en oeuvre des accords? Plusieurs domaines peuvent être envisagés qui concernent, premièrement, le retour des personnes déplacées par le conflit et la reconstruction; deuxièmement, l'adoption des changements constitutionnels et des lois prévus par les accords d'Ohrid, notamment en matière de police, d'éducation, et de décentralisation; troisièmement, les changements qualitatifs sur le terrain, au niveau des rapports intercommunautaires et en matière d'éducation et d'emploi. L'impression générale qui se dégage à travers l'examen des divers volets de l'action internationale et des autorités locales en Macédoine du point de vue de la mise en oeuvre des accords d'Ohrid est la suivante:

- Certaines avancées ont été réalisées, significatives, en matière de changements constitutionnels et législatifs, de formation d'une police multiethnique ou d'ouverture de la fonction publique à des représentants des communautés minoritaires. En pratique, cependant, la traduction en pratiques de terrain des nouveaux dispositifs législatifs laisse souvent à désirer. Une action de moyen, voire de long terme, est indispensable en la matière qui suppose un investissement suivi et durable de la communauté internationale dans la région. Une réduction des budgets ou la perspective d'une fermeture à la fin 2005 de l'Office de l'envoyé spécial de l'Union européenne semble, en l'état actuel de la situation et des pronostics que l'on peut faire, prématurée. Il faudra cependant veiller à ce que cette présence soit soutenue par une aptitude à véritablement associer les autorités locales et à donner le sentiment à la population locale que des bénéficies peuvent être attendus de cette coopération et de cette présence, afin d'éviter le sentiment d'un sentiment de lassitude et de rejet au sein de la société comme des élites politiques, singulièrement macédoniennes-slaves.

- La mise en oeuvre des accords d'Ohrid est en train de renforcer le développement d'un système de développement séparé entre majorité et minorités. Par le passé, y compris avant l'accession à l'indépendance de la Macédoine, en septembre 1991, une ségrégation de fait avait existé entre Macédoniens slaves et Albanais, singulièrement dans les environs de Tetovo et dans les villages albanais du nord du pays. A Skopje et à un moindre degré, à Tetovo, des rapports intercommunautaires existaient notamment sur le lieu de travail, qui se traduisaient cependant rarement par des réseaux de sociabilité proche communs et encore moins par des mariages mixtes. Les tensions apparues dès les années 1980, dans le sillage de la répression serbe au Kosovo et d'une certaine défiance des Macédoniens-slaves par rapport aux Albanais de Macédoine avaient tendu à accentuer cette séparation et mis en évidence l'existence de tensions notamment dans l'enseignement. La spécialisation professionnelle différente des Albanais (relégués dans le secteur privé en raison de la non-reconnaissance de leurs diplômes acquis à Pristina, puis après 1990 à Tirana ou encore après 1994 dans la nouvelle université privée de langue albanaise à Tetovo) par rapport à des Macédoniens-slaves très largement employés dans la fonction publique faisait partie des facteurs étayant ce développement séparé. La crise de 2001,

dont le souvenir reste très vif et les interprétations fort contrastées, a rendu la communication intercommunautaire sensiblement plus difficile et déchiré tout un ensemble de relations sociales antérieures. Or, en pratique, les accords d'Ohrid, tout en favorisant le recrutement d'Albanais dans une fonction publique multiethnique, comportent plusieurs mesures qui encouragent une mise à distance des deux communautés: la décentralisation, d'une part, la ségrégation de plus en plus marquée de l'éducation (si l'on exclut l'expérience de l'université d'Europe du Sud-Est dit "van der Stoël"), d'autre part, signifient que les générations à venir auront de moins en moins souvent besoin de fréquenter les représentants d'une communauté différente de la leur. Les efforts d'apaisement des tensions par le cloisonnement, comme c'est le cas dans les collèges et lycées de villages multiethniques où, faute de moyen ou par désir d'éviter des affrontements entre adolescents, selon un principe d'alternance (*shifts* du matin et de l'après-midi) illustre ce phénomène. il est sans doute difficile de déterminer à l'heure actuelle dans quelle mesure cette tendance pourrait être efficacement contrée. Ce qui est évident, en tout cas, c'est que l'ensemble des évolutions observées depuis deux ans pointe dans le sens de la création d'espaces communautaires en voie d'homogénéisation et d'une défiance accrue par l'éloignement. En surface, la coexistence peut avoir repris et la paix être revenue. Dans la pratique, les interactions sont de plus en plus rares et les grilles de lecture des événements singulièrement différenciées.

- L'application des accords d'Ohrid, au fur et à mesure qu'elle procède, révèle par ailleurs aux représentants de la communauté albanaise l'inadaptation des accords pour résoudre certains des problèmes culturels et socio-économiques auxquels ils sont confrontés. Comme souvent, les réponses que l'on a apportées ont été fondées sur la conviction, alimentée par les élites politiques des partis albanais, que ce contre quoi les Albanais souhaitaient lutter était une discrimination de fait. C'est sans doute sur le contenu de cette notion que le flou a été à tort entretenu. Les questions soulevées n'étaient pas seulement, voire pas principalement d'ordre symbolique. Elles concernaient également de très nombreux aspects de la vie au quotidien, la possibilité d'obtenir la nationalité, les conditions d'accès à la santé, la protection de la propriété, l'accès à l'éducation, l'accès à l'emploi et le traitement par les forces de police. C'est en partant des problèmes relatifs à chacun de ces compartiments de l'existence qu'il aurait fallu sans doute chercher à "redresser" les problèmes rencontrés dans la gestion des rapports intercommunautaires. Les Albanais étaient aussi las de souffrir d'un ensemble de stigmatisations faisant de leur langue, leur histoire, leurs habitudes, aux yeux de la majorité albanaise, un reflet simple d'ignorance et d'arriération. Or, dans chacun des domaines mentionnés plus haut, aucune amélioration tangible n'a pu être apportée par les accords d'Ohrid. Au fur et à mesure que procède leur mise en oeuvre, il va sembler plus que jamais fondamental de réfléchir à l'après-Ohrid ou aux mesures d'accompagnement qui seraient en mesure de garantir que les lectures de l'échec du modèle "multiethnique" développées, à des fins de stratégie politique, par les élites politiques albanaises du parti d'Arben Xhaferi, ne vont pas rencontrer un écho extrêmement favorable au sein de la population.

I.1. Changements juridiques et mise en oeuvre des accords

Les accords d'Ohrid (voir **annexe 1** pour le texte intégral des accords en anglais) prévoyait tout un ensemble de mesures relatives:

- à la reconnaissance et à l'usage des langues autres que le macédonien;
- à une décentralisation de la gestion territoriale;
- à une représentation plus équitable des minorités dans l'administration et l'emploi public de façon plus générale;
- à l'enseignement supérieur dans des langues autres que le macédonien;
- au désarmement et au retour à la vie civile des anciens rebelles albanais.

Encadré 1 - Rappel sur les accords d'Ohrid

L'accord-cadre se décompose en trois parties : des principes de base, des résolutions relatives à la « cessation des hostilités », au « développement d'un gouvernement décentralisé et à la « non-discrimination et représentation équitable », et enfin, une série d'annexes concernant les amendements constitutionnels et législatifs ainsi que la mise en œuvre de mesures de rétablissement de la confiance.

Le préambule rappelle quelques principes fondamentaux : le refus d'une solution du conflit par la violence ; l'attachement à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la Macédoine ; la préservation du caractère multiethnique du pays et la nécessité de contribuer au développement des pouvoirs locaux et d'une architecture institutionnelle décentralisée. L'accord lui-même propose l'introduction de réformes visant à assurer une meilleure défense des droits collectifs des Albanais en échange du désarmement de l'UÇK(M) et du retour de ses combattants à la vie civile. Les changements les plus significatifs concernent :

Le statut de la langue albanaise

L'article de Constitution de 1991 qui stipulait que « la langue macédonienne, écrite en utilisant son alphabet cyrillique, est la langue officielle de la République de Macédoine » doit être amendé de la manière suivante : « la langue macédonienne, écrite en utilisant son alphabet cyrillique, est la langue officielle en République de Macédoine et dans les relations extérieures de la République. Toute autre langue parlée par au moins 20% de la population constitue également une langue officielle, écrite en utilisant son alphabet ». En d'autres termes, même si la langue albanaise n'est pas explicitement citée, sachant que la communauté albanaise est la seule qui excède les 20% de la population, cette révision constitutionnelle revient à reconnaître l'albanais comme seconde langue officielle. Il pourra désormais être utilisé dans l'administration, dans les communes où la part de la population albanaise excède les 20% ; les députés pourront participer aux débats législatifs en albanais. Notons que ces mesures auront des incidences pour d'autres communautés ethniques de Macédoine, notamment les Serbes dans la région de Kumanovo ou les roms dans certaines municipalités où ils sont en majorité (ainsi, à Šutka, dans l'agglomération de Skopje).

Il s'agissait d'une des principales demandes de la communauté albanaise qui y voyait une barrière contre la relégation au rang de citoyen de seconde zone. En revanche, les Albanais ne sont pas parvenus à obtenir le statut de « peuple constitutif » de Macédoine. Originellement, l'accord-cadre prévoyait en effet que soit retenue une définition civique de la nation : le

préambule ne devait plus faire désormais référence aux Macédoniens, Albanais, Turcs, Serbes, mais aux citoyens de Macédoine. Après bien des atermoiements des radicaux macédoniens-slaves et albanais, ce principe a dû être abandonné, au profit d'une solution de compromis qui réintroduit un principe « ethnique ». Néanmoins, le texte des accords a satisfait à l'une des exigences des Albanais en évitant tout emploi du terme de « minorité » que ceux-ci jugeaient discriminatoire : il est seulement question de « communautés » ou de « communautés non majoritaires ».

Décentralisation et pouvoir local

Plusieurs amendements doivent favoriser une meilleure autogestion au niveau local. Il s'agit, notamment, d'une loi sur la décentralisation – précédée par un amendement constitutionnel allant dans ce sens – et d'une loi sur le financement des municipalités qui devait permettre de rendre le premier texte opérationnel. En 1992, le gouvernement de Macédoine avait introduit une réforme du découpage territorial du pays qui avait vu le nombre de municipalités passer de 34 à 123, un nombre jugé excessif par les observateurs internationaux au regard des dimensions de l'Etat de Macédoine. Cette mesure avait été perçue, au sein de la communauté albanaise, comme visant à briser toute initiative de création de « fronts albanais » ou encore de cantons qui auraient été le prélude à une éventuelle sécession. Le compromis d'Ohrid revient sur ces décisions et envisage que les municipalités pourront, dans certaines conditions, décider de fusionner (art. 46 de la proposition de loi soumise au Parlement en octobre 2001 et rédigée avec l'aide d'experts du Conseil de l'Europe).

La représentation des membres de la communauté albanaise au sein des instances étatiques et la réforme de la police

L'accord-cadre recommande que « des actions soient prises pour corriger la situation présente de déséquilibres dans la composition de l'administration publique ». L'un des secteurs clé en la matière est la police où on ne comptait, avant août 2001, que 3% d'Albanais. Les leaders albanais souhaitaient que des forces de police autonomes soient instaurées dans les régions où ils sont majoritaires. Le compromis finalement obtenu maintient la police sous le contrôle du ministère de l'Intérieur mais prévoit, premièrement, que les Albanais y soient proportionnellement représentés – d'ici juillet 2002, 500 policiers albanais devaient être formés et encore 500 autres à l'horizon 2003 - et deuxièmement, que les élus locaux aient un droit de regard sur la nomination des chefs de police au niveau local. C'est en effet au conseil municipal que doit revenir le choix des responsables à partir d'une liste de candidats soumise par le ministère. En revanche, c'est au ministre qu'il revient de démettre les chefs de police « en accord avec la loi ». Enfin, en cas d'impossibilité pour le conseil municipal de retenir l'une des candidatures proposées, la décision revient en dernier ressort au ministre de l'Intérieur, après consultation en conseil des ministres.

L'enseignement supérieur

En dehors de la police, l'introduction d'un enseignement supérieur en langue albanaise constitue l'un des revendications les plus sensibles aux yeux des membres de la communauté albanaise. Parvenir à être mieux intégrés aux instances étatiques et dans les entreprises contrôlées par les pouvoirs publics nécessitait en effet une amélioration de la qualité de la scolarisation des Albanais. Ceux qui recevaient un enseignement secondaire en albanais s'étaient jusqu'alors retrouvés mal préparés à intégrer l'université de Skopje, où le curriculum, en dehors de la faculté pédagogique, était en macédonien. Ce différentiel dans l'accès aux formations supérieures

contribuait à entretenir un système dichotomique dans lequel les Albanais étaient voués à s'investir dans le petit commerce ou l'économie illégale et où la fonction publique demeurait dominée par des représentants de la majorité. Pour remédier à ce déficit, en 1994, une université parallèle de langue albanaise avait été ouverte à Tetovo, non reconnue par les autorités qui, après avoir essayé d'en obtenir la fermeture, s'était contentée de refuser tout soutien institutionnel ou financier et de reconnaître la validité de ses diplômes. En 2000, le commissaire de l'OSCE aux minorités, Max Van der Stoël, avait suggéré l'ouverture d'une université privée multinationale où les cours seraient dispensés en albanais et en anglais qui se serait substituée à celle de Tetovo, vue comme un foyer de sédition par les autorités à Skopje. Les accords d'Ohrid vont dans le même sens : sans reconnaître l'établissement d'enseignement supérieur de Tetovo, ils prévoient que l'enseignement supérieur en langue albanaise soit partiellement subventionnée par l'Etat de Macédoine.

Un droit de regard sur la législation concernant les communautés non majoritaires

En dépit du fait que, depuis l'indépendance, des membres de la communauté albanaise avaient régulièrement été représentés au Parlement comme dans les ministères, les dirigeants albanais s'étaient souvent plaints de ce qu'ils ne jouissaient d'aucune capacité d'influence réelle : toute législation susceptible d'affecter le statut et les droits des minorités se retrouvait régulièrement bloquée, au parlement, du fait du principe de la majorité, les partis macédoniens faisant généralement bloc pour interdire l'introduction de projets de réforme par les députés albanais. Telle est la raison pour laquelle les accords d'Ohrid stipulent que des amendements constitutionnels devraient donner les moyens aux élus albanais de s'opposer à l'adoption de textes de lois qu'ils jugeraient contraires aux intérêts de leur communauté.

Le désarmement des forces de l'UÇK(M) et l'amnistie des rebelles

La principale contrepartie à la longue liste des concessions faites pour satisfaire les demandes de la communauté albanaise concerne le désarmement et le démantèlement de l'UÇK(M). Une opération de l'OTAN est prévue aux termes de laquelle les combattants albanais devraient accepter de remettre leurs armes – environ 3.500 armes selon les estimations officielles de l'OTAN, près de 80.000 d'après les dirigeants de Skopje -. Le retour à la vie civile des membres de la guérilla doit être encouragé par l'adoption d'une loi d'amnistie qui concerne tous les personnels non accusés de crimes contre l'humanité.

Deux ans et demi après la signature des accords, où en est-on dans les divers domaines qu'il couvrait? Le **tableau 1** ci-après fournit une chronologie des principaux changements législatifs et événements ayant accompagné la mise en oeuvre du texte. Plusieurs thèmes seront ici passés en revue: le retour des réfugiés, la politique d'amnistie, l'adoption des mesures relatives à l'usage de l'albanais et des autres langues minoritaires, la conduite et les résultats du recensement de 2002, les évolutions dans le domaine sécuritaire, les avancées en matière d'enseignement et la question, toujours pendante, de la décentralisation.

Tableau 1 - La mise en oeuvre des accords d'Ohrid, une chronologie

Date	Mesure adoptée
5 décembre 2001	Le président, Boris Trajkovski, accorde l'amnistie à 11 des 88 membres de l'ex-UÇK devant bénéficier de cette mesure. Deux jours plus tard, 22 autres combattants sont libérés.
24 janvier 2002	Adoption par le Parlement de la loi sur l'autonomie locale qui fournit un cadre général préalable à la mise en oeuvre d'une politique de décentralisation extensive. La loi prévoit une dévolution de pouvoir aux municipalités dans les domaines, du budget, de l'urbanisme, de l'éducation, de la santé, des services publiques, de la culture et de la politique sociale.
7 mars 2002	Adoption par le Parlement d'une loi d'amnistie concernant les anciens rebelles de l'Armée de libération nationale (UCK). Quatre jours plus tard, 10 condamnés et 18 détenus en attente de jugement sont libérés; les poursuites contre 270 autres Albanais sont suspendues. L'amnistie ne concerne pas les crimes de guerre.
3 avril 2002	L'université d'Europe du Sud-Est – initiée par le Haut commissaire aux minorités nationales de l'OSCE, Max van der Stoël, et financée par l'UE – qui avait été inaugurée à Tetovo le 20 novembre 2001 et dispense des cours en anglais, albanais et macédonien, est enregistrée par le ministère de l'Education.
5 juillet 2002	Les nouvelles unités de police multinationale rentrent dans le village de Tanusevci, dernier des quelque 138 villages détenus par les rebelles albanais au moment du conflit de 2001, où une présence policière restait à réinstaurer.
19 juin 2002	Le Parlement adopte une loi faisant de l'albanais une seconde langue officielle et une série de lois réglementant l'usage de la langue albanaise dans l'administration, les institutions gouvernementales, ainsi que lors du recensement prévu pour novembre 2002.
11 juillet 2002	Un compromis est trouvé, grâce à la médiation de Alain Le Roy, le haut représentant de l'UE en Macédoine, sur l'adoption des règlements intérieurs du parlement macédonien. Les députés pourront s'exprimer en albanais, mais non les ministres, et aucun document écrit ne sera produit en albanais. Seuls les députés "ethniquement" albanais peuvent utiliser l'albanais au Parlement.
janvier 2003	L'annonce par le gouvernement du démantèlement prochain de l'unité paramilitaire des Lions provoque une mobilisation de ces derniers, qui bloquent la route entre Skopje et Tetovo. Un compromis est finalement trouvé au terme duquel il est décidé que 600 environ des 1200 membres que contient l'unité soient réincorporés soit dans la police, soit dans l'armée.
27 janvier 2003	Krenar Osmani est condamné à six années de prison pour crimes de guerre en connexion avec les événements de 2001. Au mois d'avril, il est relâché ainsi que trois autres Albanais après que les charges contre lui ont été abandonnées et que la légalité du procès a été mise en doute.

mai 2003	Le ministère de l'Intérieur annonce la mise en circulation de cartes d'identités bilingues et déclare que des passeports, permis de conduire, cartes grises et autres documents officiels seront distribués en macédonien et en albanais à partir de la fin 2003.
juin 2003	Le gouvernement adopte un projet de loi prévoyant d'amnistier les personnes ayant refusé de faire leur service militaire depuis 1992. La loi concerne le cas de 12.369 personnes, dont 3.260 slaves de Macédoine, 7.730 Albanais et des représentants d'autres communautés minoritaires.
28 juillet 2003	350 policiers majoritairement originaires des communautés minoritaires achèvent leur formation, sous supervision de l'OSCE, à l'académie de police d'Idrizovo. Au total, l'OSCE a formé 1065 policiers issus des minorités, conformément à l'annexe C des accords d'Ohrid.
5 décembre 2003	Le Parlement macédonien adopte la nouvelle Loi sur la citoyenneté par 59 voix "pour", 9 "contre" et avec une abstention. La loi fait passer de 15 ans à 8 ans la période requise pour pouvoir être naturalisé. En dehors de la résidence, dix conditions doivent être remplies par les candidats à la naturalisation, dont la maîtrise de la langue macédonienne et le fait de prêter serment. Le texte supprime également la clause qui permettait à toute personne à conscience macédonienne, quel que soit son pays de résidence, d'obtenir automatiquement la citoyenneté macédonienne. Le 2 janvier 2004, le président, B.Trajkovski, met son veto à la loi et la renvoie au Parlement pour réexamen. Le texte avait été contesté par l'opposition VMRO qui craignait qu'il ne permette à quelque 80.000 à 100.000 Albanais originaires de l'ancien espace yougoslave de demander à être naturalisés. Le décret d'application de la loi sera finalement signé en février 2004.
11 février 2004	Début d'examen par le Parlement de la loi relative au nouveau découpage territorial des municipalités, ainsi que de la loi sur le financement des municipalités. Trois cas restent en litige, ceux de Struga, Kičevo et Skopje. la conclusion des débats a été reportée au lendemain des élections présidentielles anticipées annoncées pour le 14 avril.
20 février 2004	Le président Boris Trajkovski signe la loi sur la légalisation de l'université de Tetovo un mois après qu'elle a été votée par le Parlement macédonien et en dépit de l'opposition très forte de la VMRO, dans l'opposition.

SECURITE

Amnistie - L'amnistie des personnes ayant pris part aux affrontements intercommunautaires de 2001 a été mise en oeuvre en trois étapes. En décembre 2001, le président Boris Trajkovski avait amnistié quelque 88 anciens combattants de l'Armée de libération nationale (UCK). Une loi sur l'amnistie a été formellement adoptée en mars 2002. Elle concernait les actes commis avant le 26 septembre 2001 et ne couvraient les crimes pouvant relever de la juridiction du Tribunal pénal international de La Haye. Au titre de la loi, environ 900 personnes avaient été amnistiées à la mi-septembre 2003. A cette date, environ 60 cas restaient en suspens, dont 32 qui dépendaient de la

juridiction de l'Office du procureur de Skopje[1]. Si le texte a permis de résoudre l'essentiel des problèmes relatifs à l'amnistie, elle ne couvre pas les actions menées avant le mois de février 2001 et les situations dans lesquelles des hommes en âge de faire leur service ont refusé de se rendre sous les drapeaux. Ces deux préoccupations majeures figuraient ainsi, encore au mois de décembre, parmi les sources d'inquiétude et les obstacles à une régularisation de la situation de certains Albanais des villages du nord, en dépit de l'adoption de la nouvelle loi sur la citoyenneté. Ils craignaient en effet d'être arrêtés pour le cas où ils seraient allés à Skopje ou Kumanovo se faire régulariser[2].

En mai 2003, le ministre de l'Intérieur avait suggéré que la loi sur l'amnistie pourrait être étendue afin d'inclure toutes les situations de refus du service militaire enregistrées depuis 1992. Début 2004, aucune loi n'avait cependant été adoptée à ce sujet.

Le retour des personnes déplacées par le conflit et la reconstruction - Au début de l'année 2004, on estimait à environ 95% la part des personnes déplacées pendant le conflit ayant pu regagner leur domicile. Le conflit avait au total fait 170.000 déplacés, dont 74.000 à l'intérieur même du pays. Sur les 2.678 personnes encore réfugiées, on comptait, début 2004, 42% d'Albanais, 37% de Macédoniens slaves, 17% des Serbes et quelques Roms et bosniaques (voir **tableau 2**). La reconstruction des maisons devait être achevée d'ici la fin 2004, laissant à espérer le retour des derniers déplacés. Se fondant sur des rapports de la Croix rouge, le *Norwegian Refugee Council* estimait, en février 2004, qu'environ 300 IDPs de Aračinovo et de la région de la Skopska Crna Gora (le village de Brest, en particulier) et 200 personnes déplacées du centre de la Macédoine devraient être en mesure de retourner chez elles en 2004. Entre 1400 et 1700 personnes déclaraient cependant toujours craindre pour leur sécurité dans les zones d'Aračinovo, de Matejce et d'Opae (des villages de la région de Skopje et de Kumanovo)[3]. Le bilan des reconstructions de maisons menées notamment dans les villages du nord de la Macédoine donne par ailleurs à penser que, lorsque les retours doivent être effectués en milieu minoritaire et/ou dans les anciennes zones de conflit, les anciens propriétaires reviennent parfois principalement pour liquider leur bien avant de se réinstaller dans un village ou une commune où leur communauté serait majoritaire[4]. On ne dispose cependant pas, pour le moment, de données précises relatives aux personnes qui auraient cédé leur bien à ce jour.

Tableau 2 - Personnes déplacées (IDP) en Macédoine même entre août 2001 et janvier 2004

Date	Nombre des déplacés
août 2001	74.000
31 octobre 2001	50.000
15 janvier 2002	21.200
1er septembre 2002	16.351
1er janvier 2003	9.442
1er juillet 2003	6.060
1er octobre 2003	3.154
1er décembre 2003	3.154

[1] Voir "EU: "Amnesty does not apply to commander Breza"", MIA, 19.09.2003.
[2] Entretiens réalisés à Brest, 8 décembre 2003.
[3] Voir Norwegian Refugee Council, "Macedonia: Country Profile on Internal Displacement", 26 février 2004.
[4] Ces tendances ont notamment été soulignées dans International Crisis Group, *Macedonia. No Time for Complacency*, Europe Report n°.149, 23 octobre 2003. Voir aussi EC Delegation/FYROM/IMG, 7 novembre 2003.

1er janvier 2004	2.678

Source: UNHCR/ICRC/IFRC cité dans Norwegian Refugee Council, "Macedonia: Country Profile on Internal Displacement", 26 février 2004.

Réformes de la police, de l'armée et collecte des armes - L'annexe C des accords d'Ohrid prévoyait la formation d'environ 1000 policiers issus des minorités d'ici juillet 2003. A cette date, l'OSCE avait supervisé la formation de 1065 Albanais, Turcs, Bosniaques, Serbes, Roms, Valaques et Macédoniens-slaves à l'académie de police d'Idrizovo[5] et des patrouilles mixtes ont été établies dans les régions à peuplement albanais. Les problèmes qui demeurent sont d'ordre qualitatif: ils concernent la capacité opérationnelle de ces unités, dont le déploiement et la libre circulation restent souvent conditionnés par une certaine tolérance des activités de responsables criminels. Les trois mois de formation reçus par les nouvelles recrues ne sont par ailleurs pas toujours suffisants pour garantir une efficacité sur le terrain.

Le déploiement de l'opération de police européenne, Proxima, à partir du 15 décembre 2003, avait précisément vocation à contribuer à la poursuite de la réforme du mode de fonctionnement de la police, à travers le détachement de conseillers au sein du ministère, mais également à travers un travail de *monitoring* de l'action des nouvelles unités (voir **encadré 3**). En janvier 2004, les deux premiers déploiements opérationnels sur le terrain ont été réalisés à Skopje et à Tetovo. Un mois plus tard, le 26 février, était annoncé l'ouverture d'une nouvelle localisation, dans la région de Kumanovo[6].

Encadré 2 - La mission EUPOL PROXIMA en Macédoine

EUPOL Proxima est une opération de police de l'Union européenne lancée le 15 décembre 2003, après l'achèvement de la mission militaire de l'UE, *Concordia*. Il s'agit de la seconde opération de police de l'UE, après le dépoilement de l'EUPM en Bosnie-Herzégovine le 15 janvier 2003. L'opération a vocation à contribuer à la réforme de la police en Macédoine, sous la forme de conseil et de monitoring des opérations conduites par les unités sur le terrain. Le coût total de la mission est évalué à15 millions d'euros pour l'année 2004 dont 7,3 millions destinés à la mise en place de l'opération, et financés par le budget de l'UE. Les policiers, au nombre de 200, portent leur uniforme de police nationale et un badge de l'UE. Ils ne sont pas armés. La police locale reste responsable de la conduite des opérations sur le terrain. Le responsable de l'opération est Robert d'Hooge, qui avait été chargé, auparavant, de superviser la formation d'unités de police mixtes dans le cadre de l'OSCE.

L'article 3 de l'Action conjointe du Conseil 2003/681/CFSP du 29 septembre 2003 sur la Mission de police européenne de l'Union européenne EUPOL Proxima définit ainsi les prérogatives et tâches de cette force multinationale:

[5] Voir OSCE Press Release, « OSCE Achieves Goal of Training Multiethnic Police Force in Former Yugoslav ERepublic of Macedonia », 28 juillet 2003.
[6] Voir "Kumanovo Field deployment to be launched 26th February. The Proxima build up continues", sur Internet à l'adresse: www.eupol-proxima.org/docs/Tetovo_and_Gazi_Baba_EN.pdf

"EUPO Proxima en ligne avec les objectifs des Accords-cadre d'Ohrid et en partenariat fort avec les autorités compétentes, et dans le cadre plus large de l'Etat de droit, apportera son soutien, en pleine coopération et complémentarité avec la politique d'institution-building de la Communauté et les programmes de l'OSCE comme les programmes bilatéraux, notamment à travers un rôle de monitoring et de mentor, de la façon jugée appropriée à:

- la consolidation de la loi et de l'ordre, y compris la lutte contre la criminalité organisée, en se concentrant sur les domaines sensibles;

- la mise en oeuvre pratique d'une réforme compréhensive du ministère de l'Intérieur, y compris la police;

- la transition opérationnelle vers et la création d'une police des frontières dans le cadre d'un effort plus large de l'UE pour promouvoir une gestion des frontières intégrée;

- les efforts de la police pour construire des rapports de confiance avec la population;

- une coopération renforcée avec les Etats voisins dans le domaine de la police".

Source: http://ue.eu.int/pesd/proxima/pdf/Joint%20Action%20Proxima%202003-681.pdf [traduction non officielle réalisée par l'auteur]. Pour plus d'information sur l'opération, se reporter à son site officiel à l'adresse: www.eupol-proxima.org

En parallèle, la réforme des forces de l'ordre a reçu une impulsion grâce au concours du ministre de l'Intérieur, Hari Kostov (pressenti, en mars 2004, pour éventuellement devenir un futur premier ministre de Macédoine dans le cas où les élections présidentielles du 14 avril 2004, seraient remportées par l'actuel chef de gouvernement, Branko Crvenkovski). Le 24 janvier 2003, le nouveau ministre avait annoncé le démantèlement de l'unité paramilitaire des Lions, mise en place à l'instigation du ministre de l'Intérieur de la VMRO-DPMNE, Ljube Boškovski, en 2001 et qui s'était illustrée par des exactions sur des civils et des dérives criminelles. La mesure a provoqué une forte mobilisation des anciens paramilitaires, qui ont bloqué la route entre Skopje et Belgrade. Il a fallu l'envoi de l'unité des Tigres et la négociation d'un compromis pour que la situation rentre dans l'ordre. Le document prévoyait le versement dans d'autres corps de police de 409 anciens membres des Lions et, dans l'armée, de 200 membres sur les quelque les 1200 membres que les Lions comptaient. Si les paramilitaires ne sont pas parvenus à obtenir une amnistie pour les crimes commis pendant le conflit de 2001, il semblerait que la sélection des recrues transférées n'ait pas été optimale, accordant une réinsertion à des personnalités particulièrement compromises, notamment issues du Second bataillon dont la réputation était la plus désastreuse[7]. La restructuration des forces spéciales, de manière générale, reste largement à conduire.

En dépit de ces tentatives, un rapport récent - et remarquable - de l'International *Crisis* Group paru en octobre 2003 soulignait la persistance de nombreuses difficultés dans le domaine policier et, plus largement, dans les affaires de sécurité. Parmi celles-ci, une insuffisante coordination entre services, un mode de fonctionnement excessivement centralisé, les

[7] Cité dans ICG, *Macedonia: No Room for Complacency*, octobre 2003, p.7-8.

performances faibles des nouvelles unités multinationales, le recours à des méthodes policières souvent toujours trop brutales ("heavy tactics") et la caractère faiblement coopératif de certains responsables des forces de l'ordre, à l'instar du Directeur de la sécurité publique, Branko Bojčevski ou du Directeur de la sûreté d'Etat, Zoran Veruševski[8]. Ces appréciations ont été confortées par les remarques de responsables de la mission Proxima au mois de mars 2004: la qualité de la coordination du travail de la police en uniforme, de la police criminelle et des anciens services de renseignements reste à améliorer[9]. Fondamentalement, la transformation de services de renseignement constitue une tâche majeure toujours à entreprendre.

Un domaine dans lequel des avancées plus significatives semblent avoir été réalisées concerne la mise en place d'une police des frontières, avec le soutien de l'opération Proxima. Précédemment, la sécurisation de la frontière était assurée par l'armée. Toutefois, il est possible de se demander dans quelle mesure cette politique, qui renvoie à des exigences traditionnelles de l'Union européenne dans ses rapports avec les Etats non membres de l'UE où elle s'est significativement investie (cas, par exemple, de la Moldavie), est parfaitement ajustée aux enjeux auxquels la Macédoine est actuellement confrontée. Assurément, sur le long terme, il paraît souhaitable que la gestion des frontières soit assurée par des policiers spécialement formés et le remplacement des anciennes équipes militaires participe d'un processus de démocratisation et de reconfiguration des forces armées indispensable. Mais, en raison des incertitudes qui pèsent sur les évolutions au Kosovo, sur la stabilité interne de la Macédoine même, il n'est pas évident que ces objectifs réformateurs soient adaptés. On y reviendra en partie III dans la discussion sur la politique de la communauté internationale en Macédoine. De même que l'auteur de ces lignes pensait qu'il était sans doute prématuré pour retirer l'opération militaire déployée dans le cadre de Concordia en décembre dernier, il lui semble que les appréciations actuelles de la situation sécuritaire en Macédoine tendent à surestimer largement la stabilisation et les succès obtenus. Le retrait de personnels dont la présence est vue comme une composante fondamentale de la sécurisation des accords d'Ohrid est dommageable. On peut de la même façon regretter que l'OTAN ait réduit son contingent en Macédoine, au mois de janvier 2004, considérant la situation suffisamment apaisée pour pouvoir reconfigurer ses dispositifs. Outre que cette contraction a interdit aux quelques personnels encore présents sur le territoire de venir prêter main forte à la KFOR au Kosovo lors des graves incidents interethniques des 17-19 mars 2004, le retrait des militaires risque de contribuer à décrédibiliser l'action d'une communauté internationale en Macédoine qui, UE et OTAN de concert, s'est portée garante des réformes et devrait les accompagner jusqu'à leur pleine réalisation.

Par ailleurs, dans le but de consolider le retour à la paix, et sur le modèle des opérations qui avaient déjà été conduites dans ce domaine en Bosnie-Herzégovine et au Kosovo, une ambitieuse opération de collectes des armes détenues illégalement a été menée entre le 1er novembre et le 15 décembre 2003. Devant le faible succès de l'opération, dans un premier temps, un système de loterie a été introduit pour récompenser les personnes acceptant de venir déposer leurs armes. En parallèle, une nouvelle loi venait sanctionner très lourdement la détention d'armes illégales: le texte prévoit une peine de 10 ans maximum pour la détention d'armes illégales ou une amende de 500.000 dinars (soit, environ 8.500 dollars). La période de collecte des armes a été également étendue. Les résultats n'en restent pas moins très décevants: seuls quelque 7.500 pièces

[8] Voir ICG, *Macedonia: No Room for Complacency*, octobre 2003, p.iii et p.5.
[9] Voir "Proxima Finds Flaxs in Macedonia's Police Legislation", Macedonia Information Agency, 24/03/2004.

ont été collectées au terme de l'opération. A titre de comparaison, en 2003, l'UNHCR estimait à environ 600.000 le nombre d'armes circulant illégalement dans le pays[10]. L'une des raisons de cet échec relatif réside dans l'opposition mise par les maires du PDA, dans l'opposition, à l'opération dans vingt-trois municipalités à majorité albanaise. Par-delà l'existence d'un jeu politique intra-albanais entre un PDA jouant la carte de la radicalité et le BDI au gouvernement, les faibles résultats indiquent néanmoins un certain manque de confiance des acteurs sur le terrain dans le processus de stabilisation engagé. Garder une arme reste perçu comme un principe de sécurité auquel la majorité des citoyens, côté albanais, mais aussi côté slave, ne semble pas prête à renoncer.

Encadré 3 - Bilan de l'opération de collecte des armes illégales menée avec le soutien du PNUD entre le 1er novembre et le 15 décembre 2003

7.7.51 armes en tout, dont:
3590 fusils
2794 revolvers
55 lanceurs de roquettes
247 mines terrestres
348 AK-47 et autres fusils d'assaut
800 grenades à main
Plus de 1000 détonateurs pour explosifs
Plus de 100.000 munitions
Un tank T-55 endommagé

Source: Deutsche Press Agentur, "Thousand of illegals arms surrendered in UNDP-backed weapons collection programme in FYR Macedonia", 16 décembre 2003

Une réforme de l'armée a été entreprise, quoique avec une certaine lenteur, sous l'impulsion du désir d'intégration de la Macédoine à l'OTAN. La Macédoine avait fait connaître son désir de rejoindre l'OTAN lors du Sommet de Prague de novembre 2002. En mai 2003, une Charte adriatique avait été mise en place, avec le soutien des Etats-Unis, réunissant trois Etats des Balkans de l'ouest souhaitant rejoindre l'Alliance, l'Albanie, la Croatie et la Macédoine. La mise en place de cette coopération devait faciliter le développement d'une dynamique réformatrice conjointe et de synergies entre les aspirants à l'OTAN. Début novembre 2003, le parlement macédonien a adopté le projet de loi sur l'armée en première lecture. La réforme prévoit notamment que 892 militaires et personnels civils travaillant pour l'armée soient mis en retraite d'ici 2007 contre une indemnisation. Le document de Revue de défense stratégique (*Strategic Defense Review*), que le Parlement devrait adopter avant la fin du printemps, prévoit qu'à terme l'armée macédonienne soit ramenée à 8.000 hommes, qu'elle soit plus flexible et interopérable. Par ailleurs, le 26 mars, le ministre de la Défense, Vlado Bučkosvki, a annoncé que 6 millions d'euros seraient consacrés à la modernisation des équipements de communication, de transport et à l'armement des nouvelles unités spéciales devant être mises en place dans le cadre de la réforme[11].

[10] Voir UNHCR, 2003, p.1 .
[11] Voir "Commandos to Get Six Million Euros for Equipment", *Macedonia NATO Press Review*, 26 mars 2004.

L'objectif du gouvernement macédonien est de parvenir à ce que mention particulière soit faite de la Macédoine lors du sommet d'Istanbul en juin 2004. Le pays espère faire partie d'une nouvelle vague d'élargissement à l'horizon 2007. Les évaluations proposées par l'ambassadeur de l'OTAN, Nicolas Biegman, le 20 mars 2004, des avancées en matière de réforme ont dans ce contexte été perçues, à Skopje, comme une "douche froide"[12]. L'ambassadeur a notamment souligné que dans les deux années à venir, il était fort probable que la question de l'entrée de nouveaux membres dans l'Alliance soit soulevée. Dans le même temps, la candidature macédonienne a reçu un double soutien: d'une part, le 29 mars, le Sous-comité sur l'Europe du Congrès américain a adopté le 19 mars une résolution appelant l'OTAN à considérer l'admission de la Macédoine, de la Croatie et de l'Albanie à l'horizon 2007[13]. D'autre part, le 8 mars, au terme d'une réunion des ministres des Affaires étrangères, le groupe de Vilnius - lancé en mai 2000 dans la capitale lituanienne et comprenant des représentants des 10 pays aspirant à rejoindre l'OTAN, neuf candidats à cette date, plus la Croatie qui ne l'était pas encore officiellement - a apporté son soutien à la candidature de la Macédoine en soulignant l'importance que revêtait la poursuite des dynamiques d'élargissement de l'OTAN pour la stabilisation de la Macédoine et, plus largement, des Balkans de l'ouest[14].

POPULATION

Démographie et recensement - Le recensement originellement prévu pour l'année 2001 et finalement conduit entre le 1er et le 15 novembre 2002 sous l'égide de l'Union européenne s'est déroulé dans de bonnes conditions. Les résultats officiels définitifs ont été publiés le 1er décembre 2003. En dépit des inquiétudes suscitées, au printemps 2003, par la circulation de rumeurs sur les manipulations dont les statistiques auraient fait l'objet afin de garantir que les Albanais atteindraient bien les 20% au principe des accords d'Ohrid), l'annonce des résultats n'a pas donné lieu à un mouvement de contestation majeure au sein des élites politiques ou de la population. Les réticences les plus nettes ont été affichées par les leaders de la communauté turque et de la communauté valaque, pour que les données obtenues sous-estiment leur poids démographique au sein de la société. Dans l'ensemble, en dépit des lenteurs et lourdeurs de la procédure statistique retenue par Eurostat, on peut considérer l'organisation du recensement comme un succès pour la communauté internationale, dans la mesure où il contribue à désamorcer des polémiques sensibles sur les questions démographiques. Dans ces certaines régions, dans la zone de Tetovo, mais aussi dans les villages du nord, en plusieurs instances, une sous-estimation de la présence albanaise pourrait être intervenue, soit parce que les personnes concernées avaient demandé à être enregistrées en albanais et n'ont jamais vu d'enquêteur albanais leur rendre visite, soit parce que les personnes concernées n'avaient pas de documents légaux de citoyens de Macédoine (ce problème devrait être progressivement résolu avec l'adoption de la nouvelle loi sur la citoyenneté en décembre 2003).

[12] Voir "Biegman: Macedonia must make efforts to be pu on agenda of Nato Istanbul Summit", MIA, 19 mars 2004.
[13] Voir US Congress to Consider the Admission to NATO of Albania, Croatia, Macedonia, SEE.net, 19 mars 2004, sur Internet à l'adresse: http://www.seeurope.net/en/Story.php?StoryID=49115&LangID=1
[14] Voir "Macedonia Vilnius Group Foreign Ministers Issue joint Statement", 8 mars 2004, sur Internet à l'adresse: http://www.csees.net/news_more.php3?nId=773&cId=7 [The Center for SouthEast European Studies]

Les résultats du recensement de novembre 2002 confirme la tendance sur moyenne période à une dualisation de la structure démographique en Macédoine, avec, d'un côté, une majorité slave, et de l'autre, une "minorité majoritaire", albanaise (voir **tableau 3**). Les communautés turques, serbes et valaques ont pour leur part connu une contraction sur moyenne période, soit en raison de tendances démographiques, soit sous l'effet d'une assimilation progressive à l'un des deux groupes. La seule autre communauté dont le poids démographique ait été renforcé est la communauté rom (passant de 2,2% en 1994 à 2,66% en 2002). Par comparaison avec 1994, la population totale a légèrement augmenté passant de 1,945932 habitants en 1994 à 2,022.547 millions d'habitants en 2002. 467.257, soit 23,1%, habitent la capitale, Skopje.

Tableau 3 - Structure de la population en fonction de l'affiliation ethnique déclarée lors des recensements depuis 1948

Affiliation	**1948**	**1953**	**1961**	**1971**	**1981**	**1991**	**1994**	**2002**
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0 (2.022.547)
Macédoniens	65.8	66.0	71.2	69.3	67.0	65.3	66.6	64.18 (1.297.981)
Albanais	17.1	12.5	13.0	17.0	19.8	21.7	22.7	25.17 (509.083)
Turcs	8.3	15.6	9.4	6.6	4.5	3.8	4.0	3.85 (77.959)
Roms	1.7	1.6	1.5	1.5	2.3	2.6	2.2	2.66 (53.879)
Valaques	0.8	0.7	0.6	0.4	0.3	0.4	0.4	0.48 (9.695)
Serbes	2.6	2.7	3.0	2.8	2.3	2.1	2.1	1.78 (35.939)
Autres	1.0	1.0	1.4	2.3	3.8	4.1	2.0	1.88

Source: sur Internet à l'adresse:
http://www.coe.int/t/e/human_rights/Minorities/2._FRAMEWORK_CONVENTION_(MONITORING)/2._Monitoring_mechanism/3._State_reports/State%20Report%20FYROM%20provisional%20E.pdf complété par
http://www.delmkd.cec.eu.int/en/whatsnew/Census_2002/Census_2002.htm

Il n'est pas non plus inintéressant de constater que la tendance à une séparation accrue entre les diverses communautés de Macédoine ne date pas de 2001. Le rapport que le gouvernement macédonien a soumis au Conseil de l'Europe dans le cadre du suivi de la mise en oeuvre de la Convention sur la protection des minorités nationales, en septembre 2003, fournit de ce point de vue des données importantes pour la période avant l'année 2000. Si l'on prend comme indicateur le nombre des mariages mixtes, il était passé de 10,4% en 1970 à 9,5% en 2000, tandis que corrélativement la part des mariages "homogènes" passait de 89,6% à 90,5% (voir **tableau 4**). Ces statistiques globales, décomposées par communauté, laisse apparaître une augmentation très sensible de la part des mariages intra-albanais dans les mariages dits "homogènes" et un déclin sensible de la contribution des Slaves de Macédoine (voir **tableau 5**). Les statistiques ne nous permettent cependant pas de mettre en relation l'augmentation des mariages intra-albanais en regard avec l'évolution de l'ensemble des mariages dans la communauté albanaise. Surtout, elles ne nous permettent pas d'apprécier l'évolution du nombre des mariages entre Slaves et Albanais de Macédoine.

Tableau 4 - Mariages mixtes et mariages homogènes dans le nombre total des mariages conclus en fonction des affiliations ethniques entre 1970 et 2000 (en %)

	1970	1975	1980	1985	1990	1995	2000
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Mariages homogènes	89,6	88,4	89,9	90,2	89,4	91,5	90,5
Mariages mixtes	10,4	11,6	10,1	9,8	10,6	8,5	9,5

Source: *Initial Report of the Republic of Macedonia on the Framework Convention for the Protection of National Minorities*, septembre 2003, Strasbourg, Conseil de l'Europe, p.14 .

Tableau 5 - Structure des mariages homogènes par affiliation ethnique entre 1970 et 2000 (en %)

	1970	1975	1980	1985	1990	1995	2000
Macédoniens-slaves	63,9	65,5	63,6	61,6	57,0	55,1	50,8
Albanais	17,8	16,5	19,1	21,4	25,3	29,0	32,1
Turcs	4,8	4,0	4,2	3,8	3,5	3,6	3,6
Roms	2,1	2,4	3,3	3,3	3,5	3,3	3,7

Source: *Initial Report of the Republic of Macedonia on the Framework Convention for the Protection of National Minorities*, septembre 2003, Strasbourg, Conseil de l'Europe, p.14

Nationalité et accès à la citoyenneté macédonienne - en 1992, une loi restrictive sur la citoyenneté avait été adoptée au terme de laquelle on estime qu'environ 100.000 Albanais n'avaient pu être enregistrés lors du recensement de 1994. La loi posait des conditions strictes en matière de résidence (quinze années), de revenu et de lieu d'habitation afin d'autoriser la naturalisation. En revanche, les Macédoniens "ethniques", indépendamment de leur lieu de résidence, pouvaient obtenir la nationalité (IHF, 8 juin 2001). Des amendements mineurs avaient été introduits suite à l'établissement d'un office d'*ombudsman* en 1997.

Les changements constitutionnels prévus par les accords d'Ohrid, adoptés le 26 novembre 2001ont supprimé toute référence à la notion de "nationalité", auparavant présente dans le Préambule de la Constitution, a été supprimée (amendement IV). La nouvelle formulation indique la "Macédoine est composée d'un Etat souverain et indépendant dans lequel les citoyens et qui font partie du peuple albanais, du peuple truc, du peuple valaque, du peuple serbe, du peuple rom, du peuple bosniaque et d'autres, prennent en charge la responsabilité pour le présent et leur futur de leur patrie". En parallèle, l'article 8 de la Constitution prévoit la libre expression, par les citoyens de leur appartenance nationale, et une représentée "adaptée et équitable" des citoyens des diverses communautés dans les organes de l'Etat et les institutions publiques, au niveau central comme au niveau local.

Le 5 décembre 2003, le Parlement macédonien a adopté une nouvelle loi sur la citoyenneté, plus libérale, qui a fait o'objet d'une très vive opposition de la part de la VMRO, notamment. Deux points ont focalisé les mécontentements: les clauses relatives à l'obtention de la citoyenneté pour les personnes s'identifiant comme ethniquement macédoniennes et résidant dans

un autre Etat; la réduction de la période de résidence requise de 15 à 8 ans pour demander à être naturalisé. Le premier amendement donnait à craindre que la Macédoine ne puisse s'appuyer, comme par le passé, sur le poids démographique de la puissante diaspora, basée notamment au Canada. Le texte conduisait aussi officiellement à renoncer à mener une politique éventuellement ressentie comme ingérante par les Etats voisins de la Macédoine, comme la Bulgarie et la Grèce, où les autorités macédoniennes considèrent que vivent des minorités macédoniennes. Le second point était voué à faciliter, du point de vue de l'opposition, la naturalisation de personnes s'étant réfugiées dans les années 1990 en Macédoine après la suppression de l'autonomie de la province du Kosovo par le pouvoir de Milosevic en février 1989 et la mise en oeuvre ultérieure d'un système d'apartheid. Le ministre de l'Intérieur, Hari Kostov, a rappelé qu'au cours des dix dernières années, seuls 140.000 personnes avaient été naturalisées. Il a par ailleurs déclaré qu'il n'anticipait pas plus de 1809 demandes de naturalisation suite à l'adoption de la loi[15].

EMPLOI

Rééquilibrage de l'emploi dans la fonction publique - Après le rétablissement de la paix, le second chantier ouvert par les accords d'Ohrid concernait la représentation des minorités dans la fonction publique et les entreprises d'État. Précédemment, les Albanais occupaient environ 10% des emplois publics pour une communauté estimée, selon le recensement de 1994, à 23% de la population[16]. Un an et demi après les élections du 15 septembre 2002, le bilan apparaît mitigé. Si des Albanais ont été nommés au sommet de l'appareil d'État - le gouvernement actuel compte 4 ministres albanais, un vice-premier ministre, et le vice-président du parlement est albanais -, plus bas dans la hiérarchie institutionnelle, l'attribution de postes à des représentants des minorités a pris du retard. En certaines instances, ces lenteurs doivent aux réticences de responsables slavo-macédoniens ; plus souvent, la difficulté provient du manque de cadres albanais et du caractère peu incitatif des salaires offerts dans l'administration. Le caractère clientélaire des modes de recrutement et la nécessité, pour obtenir un des postes libérés, de passer par des réseaux politiques et d'entretenir des relations de dépendance par rapport aux nouveaux cadres du BDI constitue aussi, parfois, un facteur dissuasif. Tout changement de majorité (au sein de la communauté albanaise) menace le nouvel entrant dans la fonction publique d'une perte d'emplois. Aux yeux de personnes qui avaient parfois trouvé à se réaliser dans le secteur privé, le jeu n'en vaut pas toujours la chantelle.

Par ailleurs, la poursuite du processus de rééquilibrage devrait se heurter aux effets des politiques de dégraissage de la fonction publique recommandées par les grandes institutions financières internationales. A terme, des licenciements massifs paraissent inéluctables. En 2002, la fonction publique macédonienne comptait 128.000 employés. Dans le cadre des négociations pour 2003, le gouvernement macédonien a obtenu un gel de ces chiffres. Les premières coupes significatives doivent cependant intervenir en 2004: environ 10.000 personnes devraient être licenciées dans le cadre du programme de compression des effectifs[17]. Le gouvernement

[15] Voir Marija Lazarova, "Macedonia Grappels with Citizenship Requirements", *Southeast European Times*, 2 janvier 2004.
[16] Chiffres cités dans Suncica Stojanovska, « Macedonia : Albanians Still Underemployed », *Balkan Crisis Report*, N°.436, 10 juin 2003.
[17] Chiffres cités dans IMC Consulting Limited, *Inception Report. Technical Assistance to Institution-Building in Support of Employment Policy in Macedonia, 02/MAC01/11/001*, Skopje, 1er juillet 2003, p.3.

macédonien s'est engagé à réduire la fonction publique progressivement de 128.000 à 80/90/000 employés. Dans la mesure où elle s'accompagnera d'une redistribution des postes en faveur des Albanais, cette compression des effectifs alimentera immanquablement les ressentiments des slaves de Macédoine.

Au sein du ministère de l'Intérieur, au mois d'octobre 2003, sur un total d'environ 10.000 employés, on comptait 810 Albanais, soit environ 7,5%. Ces chiffres devaient être rééquilibrés par le recrutement de 500 Albanais ayant achevé leur formation au mois de juillet 2003 sous la supervision de l'OSCE[18]. Par ailleurs, les représentants des communautés minoritaires restaient absents des forces de police spéciales en cours de réforme à cette époque. Au sein de l'armée, à la fin de l'année 2003, si des efforts avaient été enregistrés pour accroître la présence d'Albanais, leur présence restait très limitée dans les forces spéciales et les milieux du renseignement - dont les structures sont héritées de la période yougoslave et ont longtemps travaillé en étroite collaboration avec les services de renseignements serbes-.

Le budget adopté pour l'année 2004 prévoit des financements qui seront destinés à couvrir le recrutement de 600 nouveaux représentants des communautés minoritaires au sein de la fonction publique[19].

ENSEIGNEMENT

La légalisation de l'université de Tetovo - Longuement attendue comme l'un des tests d'une réussite des accords d'Ohrid, la légalisation de l'université albanaise de Tetovo, ouverte en 1994, a finalement été obtenue en février 2004, au terme de débats politiques et parlementaires mettant en jeu les intérêts, non seulement de la majorité macédonienne-slave, mais également des acteurs politiques locaux (comme le Parti démocratique albanais d'A.Xhaferi) ou des personnalités de Tetovo (tel l'ancien recteur de l'université, Fadil Sulejmani) ayant intérêt à entretenir un climat d'incertitude et de frustration autour de l'université. Débattue en séance plénière à partir du 16 janvier 2004, la loi sur la légalisation de l'université de Tetovo a été adoptée par le Parlement le 20 janvier et confirmée par décret présidentiel le 20 février 2004. La loi prévoit la légalisation, après évaluation du niveau des enseignements dispensés, de quatre facultés (sciences humains, sciences naturelles, droit, économie). Elle fait de l'université de Tetovo, le troisième établissement d'enseignement supérieur reconnu en Macédoine, après l'université de Skopje et l'université de Bitola. L'établissement de Tetovo pourra bénéficier de subsides gouvernementaux à l'instar des autres universités publiques du pays. La légalisation de l'université a cependant suscité une mobilisation sociale très forte et des protestations particulièrement vives au sein des milieux enseignants macédoniens, notamment à l'université de Skopje. Au mois de décembre, une campagne de collecte de signatures avait été organisée dans la capitale pour protester contre la mesure. Sur les murs de la ville, des slogans affichaient "Stop, ça suffit" et protestaient contre des concessions jugées excessives envers les représentants de la communauté albanaise.

Enseignement et ségrégation - Surtout la légalisation de l'université de Tetovo ne met pas un terme à tout un ensemble de difficultés dans l'enseignement apparues au cours des années

[18] Chiffres cités dans *Macedonia: No Room for Complacency*, octobre 2003, p.4.
[19] Voir "2004 budget passed", MIA, 29.12.2003.

passées. L'enseignement en Macédoine souffre d'un manque de moyens évident, qui ne permet pas d'entretenir ou de construire un nombre suffisant d'établissements, encore moins depuis que les parents et élèves des deux principales communautés apparaissent de plus en plus réticents à envisager des établissements conjoints pour Albanais et Macédoniens slaves. En de nombreuses circonstances, une issue aux tensions apparues dans le sillage du conflit de 2001 a été trouvée dans la mise en place d'un système de rotations qui permet de différencier les horaires d'enseignement des enfants albanais et macédoniens-slaves. Parfois, cependant, cet aménagement des horaires ne suffit pas à assurer le retour à la sérénité. A la rentrée de septembre 2003, le ministre de l'Education, Aziz Pollozhani, avait tenté deux expériences multiethniques, à Bitola et à Skopje[20]. Dans les deux cas, la mesure, sans doute mal préparée et annoncée un peu tardivement, a débouché sur des réactions violentes et une mobilisation des parents d'élèves macédoniens-slaves pour interdire la poursuite de l'expérience. A Bitola, plusieurs centaines de manifestants ont défilé fin septembre pour réclamer la suppression de la classe en langue albanaise ouverte sur initiative du ministre. Après des incidents dans le collège "Arseni Jovkov", à Skopje, ayant fait sept blessés parmi les élèves, le 28 octobre 2003, le principal de l'établissement et son second ont été remplacés, avant que les efforts de déségrégation ne soient abandonnés. De façon plus générale, comme le font justement remarquer Violeta Petroska-Beska et Mirjana Najcevska dans leur note pour le *US Institute of Peace*, on assiste à la mise en place d'un système d'enseignement qui tend à être de plus en plus fortement clivé et à alimenter des représentations négatives de l'autre[21]. A partir d'un travail sur les manuels scolaires, elles ont mis en évidence:

- la tendance de plus en plus marquée, chez les enfants albanais, à ne pas pousser très avant l'étude de la langue macédonienne - qui n'est plus enseignée comme partie intégrante du cursus plein à partir de la troisième classe;
- la rareté des cas dans lesquels des enfants macédoniens-slaves décident de suivre des cours d'albanais ou d'essayer de mieux connaître les modes de vie et les imaginaires sociaux des Albanais;
- la persistance de lectures extrêmement contrastées des événements de 2001 et le handicap que l'absence de discussions ouvertes sur ces questions peut représenter.

Enseignement et questions sociales - A l'arrière-plan des mécontentements suscités par les efforts pour assurer l'accès à un enseignement en langue albanaise secondaire et supérieur, la mobilisation des représentants de milieux de l'éducation renvoie une fois encore très fondamentalement à des questions budgétaires. L'un des points auxquels les représentants de la majorité se sont particulièrement opposés, concernant la légalisation de l'Université de Tetovo était relatif à l'accès de celle-ci aux subventions publiques. La crainte était grande en effet, qu'à budget constant, ces nouvelles aides ne soient débloquées au détriment des financements, déjà insuffisants, accordés par le ministère de l'Education, aux universités de Skopje et de Bitola. Il n'est par ailleurs pas inintéressant de noter la concomitance entre l'adoption de la loi sur l'université de Tetovo (le 26 janvier 2004) et le lancement d'une grève générale des milieux enseignants dans les jours qui ont suivi. Les revendications portaient notamment sur les salaires,

[20] Voir Ana Petruseva et Boris Georgievski, "Macedonia: Scholl Desegregation Plans Shelved", *IWPR Balkan Crisis Report*, N°.462, 3 octobre 2002.

[21] Voir Violeta Petroska-Beska et Mirjana Najcevska, *Macedonia: Understanding History, Preventing Future Conflict*, Special Report, n°.115, United States Institute of Peace, février 2004 sur Internet à l'adresse: http://www.usip.org/pubs/specialreports/sr115.html

ainsi que sur l'accès à des aides en matière de cantine et d'alimentation. Quelque 30.000 personnes sont actuellement employées dans l'enseignement en Macédoine. Les contraintes très fortes qui pèsent sur les autorités macédoniennes si elles souhaitent continuer à bénéficier du soutien du FMI, de la Banque mondiale et des aides macro-économiques au budget versées par l'Union européenne supposent une limitation de tout type de dépense susceptible d'accroître le déficit budgétaire. Une fois encore, il semble qu'une meilleure articulation entre recherche de stabilité sociale et politique et exigences macro-économiques doive être recherchée. Des investissements plus importants dans le domaine de l'éducation sont indispensables, non seulement en matière de cursus général et d'accès plus adéquat des diverses communautés à une formation de qualité, mais également pour permettre le développement de lycées professionnels (notamment dans le domaine agricole) et de formations professionnalisations pour jeunes ayant d'ores et déjà quitté le système d'éducation.

DECENTRALISATION

Le 24 janvier 2002, le gouvernement macédonien avait adopté une loi-cadre sur le gouvernement local. Mais environ 80 textes de lois doivent être amendés, afin d'être mis en conformité avec les principes posés dans les accords d'Ohrid. Est notamment prévu un redécoupage territorial de la Macédoine. En 1992, le pays avait opté pour une division en 123 municipalités[22]. Au printemps 2003, la Commission pour la révision du découpage territorial a proposé que leur nombre soit ramené à environ 50. La majorité slave de Macédoine, tous partis confondus, était favorable à un nombre plus élevé de commune. La question cristallise les affrontements entre majorité slave et minorité albanaise puisque la délimitation des communes conditionnera les «rapports de forces» entre communautés. Là où les partis slaves semblent soucieux d'empêcher la formation de régions albanaises compactes - qui pourraient être, un jour, tentées de faire sécession -, les Albanais souhaitent éviter un découpage «en gruyère», enserrant de petites communes albanaises dans des ensembles slaves comme cela avait été le cas en 1992[23]. Se trouve notamment en jeu la question de l'usage des langues des communautés minoritaires: les Albanais sont en effet soucieux de pouvoir parvenir à réunir les 20% requis par les accords d'Ohrid pour que la langue albanaise puisse être officiellement utilisée dans les rapports avec l'administration, notamment, là où des communautés albanaises vivent.

Les désaccords se sont notamment cristallisés autour de trois situations, celle de Struga, de Kičevo et de Skopje

- à Struga, les leaders politiques albanais, y compris de la formation politique au gouvernement, l'Union pour l'intégration démocratique (BDI) d'Ali Ahmeti, souhaitaient que la commune de Velešta, à majorité albanaise, soit rattachée à la ville de Struga. Une telle décision aurait pour effet de faire de la nouvelle commune de Struga, une commune à majorité albanaise. Située le long du lac Ohrid, Struga a tendu à devenir au cours des dix dernières années une ville à population de plus en plus albanaise. Singulièrement depuis la crise de 2001, au moment des vacances, les Slaves de Macédoine privilégient des séjours à Ohrid, autre site sur les bords du

[22] Sur ces réformes, se reporter à Olivier Deslondes, « La Macédoine fragilisée par les élections municipales », *La Nouvelle Alternative*, 2(54), p.106-111.

[23] L'un des enjeux concerne la ville de Skopje, qui comprend actuellement cinq communes et où les Albanais voudraient voir créer une commune à majorité albanaise (Kale).

Lac du même nom, tandis que les représentants de la communauté albanaise préfèrent se rendre à Struga.

- à Kičevo - région dont Ali Ahmeti est originaire et qui comprend environ 52.000 habitants - le BDI souhaitait que la petite commune de Zajas, forte d'approximativement 10.000 habitants, soit rattachée à la ville. A Kičevo même, les slaves sont majoritaires. Si l'on inclut les villages environnants, en revanche, la part des Albanais passe à 50% et celle des slaves de Macédoine à 40%. Sur 52.000 habitants, la répartition communautaire (déduite à partir des chiffres du recensement de 1994) est la suivante: 26.000 Albanais, 21.000 Macédoniens slaves, 2.500 Turcs et 1.300 Roms[24].

Profil communautaire en fonction du découpage des municipalités postérieur à 1996.

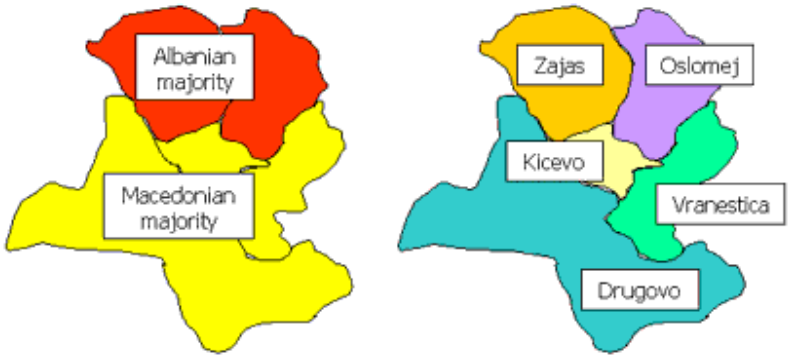

Source: http://www.esiweb.org/pdf/esi_document_id_36.pdf

- à Skopje, les représentants des communautés albanaises souhaitaient que soit créée au moins une municipalité à majorité albanaise (la municipalité de Kale). Le PDA d'Arben Xhaferi s'est par ailleurs prononcé en faveur du rattachement à Skopje des communes de Saraj, Studenicani et Kondovo[25].

Sur ces trois questions, la position du premier ministre, Branko Crvenkovski, avait prévalu au moment de l'adoption par le gouvernement d'un projet de loi sur le découpage territorial, au mois de décembre. Celui-ci envisageait que le nombre total des municipalités soit finalement ramené de 123 à 62[26]. Dans les trois communes en débat, les représentants des communautés albanaises ont suggéré que les problèmes laissés en suspens ne soient réglés par référendum. Au moins de février 2004, au moment du lancement de l'examen du projet de loi par le Parlement, le ministère du Développement local faisait savoir que d'éventuels remarques et

[24] Chiffres cités dans European Stability Initiative, s *Ahmeti's Village. The Political Economy of Internethnic Relations in Macedonia,* octobre 2002, sur Internet à l'adresse: http://www.esiweb.org/pdf/esi_document_id_36.pdf
[25] Voir "PDsH marches for Kale", Daily News Service, Macedonian Information Centar, 20.02.2004.
[26] Voir "Parliament starts debate on draft territorial organization law", Daily News Service, Macedonian Information Centar, 12.02.2004.

amendements au projet seraient susceptibles encore d'intervenir et qu'il ne serait statué sur la question du découpage qu'après les élections présidentielles du 14 avril[27].

Pour ce qui concerne la décentralisation du financement des communes, le projet de loi adopté par le gouvernement en décembre 2003 prévoit que les municipalités acquièrent de nouvelles compétences dans le domaine de l'aide au développement local, de l'urbanisme, des infrastructures communales, du financement des écoles primaires et secondaires, ainsi que de la gestion des institutions médicales. Les sources de revenu des municipalités pourraient, à partir de la mise en oeuvre des nouvelles règles - soit, à l'horizon 2005 - provenir de trois sources:

- leurs propres revenus;

- les subsides en provenance du budget central;

- les financements décentralisés.

Les nouvelles communes devraient en particulier être à l'avenir responsables de la collecte des impôts au niveau local. 1% des revenus obtenus sur la base de la TVA par le pouvoir central devrait être rétrocédé aux communes. Par ailleurs, 3,1% de l'impôt sur le revenu devrait leur être alloué[28].

Bilan des mesures de mise en oeuvre des accords d'Ohrid au mois de février 2004

En matière d'accompagnement du retour à la paix et de sécurité, les mesures d'amnistie adoptées en mars 2002 ont facilité le retour à la vie civile de la majorité des anciens rebelles. Le retour dans leur domicile des personnes déplacées par le conflit est par ailleurs quasiment achevé. La reconstruction des maisons devrait être terminée d'ici la fin 2004. Là où les travaux ont été interrompus par l'hiver, ils devraient pouvoir reprendre avec la fonte des neiges. C'est sans doute dans ces domaines que les réussites les plus évidentes ont été enregistrées. La question de la langue albanaise a été dans une large mesure réglée par l'adoption de textes de lois en 2002. Les emplois de la fonction publique ont été ouverts plus systématiquement aux Albanais afin de favoriser une représentation équitable.

Cependant, les réformes dans l'enseignement et la décentralisation se sont heurtées à des obstacles plus importants, dont certains ne sont toujours pas résolus. La légalisation de l'université de Tetovo a été obtenue en février 2004, au terme de difficiles luttes politiques, ce qui constitue un acquis symbolique très fort. Mais la tendance à la ségrégation de plus en plus marquée au sein de l'enseignement est préoccupante. Le refus des élèves et parents d'élèves des deux communautés de suivre des enseignements dans des établissements communs suggère la possibilité que ne soit formée, dans les années à venir, une génération qui n'aura connu que les souvenirs du conflit de 2001 et les ressentiments consécutifs et n'aura pas été amenée à fréquenter régulièrement les représentants de l'autre communauté.

[27] Voir les déclarations du vice-ministre du Gouvernement local, Tanka Altantdžieva, le 19 mars 2004 dans le quotidien, *Vreme*.

[28] Voir "Government Passes Decentralization Law". Daily News Service, Macedonian Information Centar, 11.12.2003.

Les lenteurs du processus de décentralisation posent par ailleurs un problème majeur. Une fois le nombre de communes déterminé et la loi sur le financement des communes adoptée, il restera en effet à faire fonctionner cette nouvelle délégation de prérogatives et à aider les nouvelles collectivités locales à tirer profit des moyens mis à leur disposition. Sur le terrain, la décentralisation devrait toutefois accentuer les disparités entre les communes prospères et celles qui sont particulièrement touchées par la crise. Il sera fondamental de prévoir des mécanismes contribuant à atténuer ces disparités et d'éviter un approfondissement des tensions et frustrations locales. Dans le meilleur des cas, cependant - si les élections présidentielles se déroulent sans incident et si un nouveau gouvernement peut être promptement formé après le scrutin dans le cas où il serait remporter par le premier ministre en exercice -, l'introduction du nouveau découpage ne pourrait être effective avant 2005 et les nouvelles dispositions relatives au financement des communes appliquées à partir du budget 2005. Surtout, le seul fait de délocaliser ne suffira pas, contrairement à ce que certains représentants de la communauté albanaise tendent à espérer, à créer des emplois nouveaux et à dynamiser le tissu économique. Indépendamment, donc, des difficultés qui pourraient accompagner la mise en oeuvre pratique des nouvelles dispositions, des désillusions politiques marquées risquent d'être enregistrées.

I.2. La perception de ces progrès au sein de la société: la différenciation des évolutions régionales

Des missions réalisées dans les villages du nord de Kumanovo (tout particulièrement à Brest) et dans la ville de Tetovo, à l'ouest du pays, ont souligné plusieurs tendances d'évolution importantes, et notamment une différenciation des évolutions en milieu albanais entre les zones du nord et de l'ouest du pays ; des fragilités importantes et persistantes dans le tissu politique, économique et social.

Dans les villages du nord de Kumanovo et Lipkovo, le mécontentement social et politique est important. Du point de vue des villageois, la situation peut même être décrite comme plus sensible encore qu'avant le conflit de 2001. En effet, si la reconstruction des maisons promise et financée par la communauté internationale a été dans une large mesure achevée, elle n'a pas toujours tenu ses promesses (difficulté de paiement des salaires aux ouvriers albanais par les firmes qui ont été contractées comme sous-traitantes, vol de matériaux et d'autres équipements, utilisation de matériaux de qualité inférieure à celle prévue dans les projets de la communauté internationale, etc.). Une partie des toits, notamment, sera déficiente dans le village de Brest, laissant à craindre que les maisons ne « résistent » pas aux neiges hivernales. En de nombreux endroits, des travaux ont également été accomplis afin d'électrifier les villages qui ne l'avaient pas été au cours de la période yougoslave ou depuis la création d'un État indépendant en 1991. Ces initiatives, qui bénéficient de financements occidentaux sont assurément positives, mais restent incomplètes.

Surtout, au moment du conflit de 2001, l'armée macédonienne a procédé à de larges destructions de bétail dans les zones albanaises du nord (vaches, moutons, ânes, volailles), privant les villageois de ressources de subsistance extrêmement importantes. Les aides dispensées depuis 2001 par des ONG ou par le gouvernement (achat de semis en 2002) n'ont pas permis la reconstitution des troupeaux et interdisent, dès lors, la reprise d'une existence

plus normale[29]. Au point de jonction avec l'économique, se trouve le sécuritaire. A plusieurs occasions, de très vives tensions ont accompagné les efforts de la police pour tenter d'arrêter d'anciens membres de l'UCK albanais qui sont également impliqués dans l'économie criminelle à Kumanovo et dans sa région. Les méthodes utilisées par les forces de l'ordre (déploiements massifs et lourds avec tanks à l'appui, établissement de *check points* rappelant l'époque du conflit de 2001, notamment autour des lacs de la région de Lipkovo et le long de la route qui mènent aux villages reculés de la zone de Brest) ont très vivement alarmé les populations locales. Tel a été notamment le cas, entre les 27 août et 7 septembre 2003, au moment de l'opération destinée à permettre l'arrestation du "commandant Cakalla" (Avdyl Jakupi) qui se réclame désormais de la mouvance radicale, l'Armée nationale albanaise (AKsH), et avait peu avant kidnappé deux policiers macédoniens. Il était aussi soupçonné d'avoir partie liée avec l'explosion d'une mine sur la voie de chemin de fer reliant Skopje à Belgrade, le 27 août. Si l'opération pouvait donc être considérée comme légitime, la manière dont elle a été menée n'a pas permis d'assurer le soutien des représentants de la communauté albanaise, pourtant parmi les victimes eux aussi des opérations de racket et des activités illicites de Cakalla et de son groupe.

Or, dans le sillage de cette tentative, avortée, pour arrêter des criminels albanais[30], les forces de l'ordre macédoniennes ont laissé pendant plusieurs semaines en place les *check points* qui avaient été déployés. Au mois de décembre, au cours d'une mission dans les villages du nord, plusieurs barrages demeuraient, au niveau du village de Lipkovo, des barrages et plus en hauteur sur la voie de Brest. En l'occurrence, outre les risques d'entretenir une peur durable et un sentiment d'insécurité profond au sein de la communauté albanaise (sans pour autant faire ses preuves du point de vue de la poursuite des Albanais engagés la criminalité organisée et la contrebande à grande échelle), la présence de ces barrages a un effet induit non anticipé sur l'économie informelle et sur les stratégies de survie des Albanais des villages du nord. La région est en effet riche en forêt et il n'est pas rare que certains habitants des villages procèdent à des coupes de bois qui ne sont pas toujours licites. La présence des barrages leur interdit d'aller vendre ce bois, ce qui dans des zones déjà extrêmement appauvries et dépourvues de tout accès à des subsides publics, constitue un choc supplémentaire. Dans une certaine mesure, la présence de ces *check points* était moins grave pendant la période de l'hiver, en raison de la neige qui bloque de toute façon l'accès aux villages, la population locale, faute de disposer de la technologie adaptée pour déblayer, est contrainte de rester cantonnée dans les maisons reconstruites ou non[31]. Mais, avec la fonte des neiges, l'impossibilité de circuler librement risque d'être ressentie très vivement.

---

[29] Début 2004, la délégation à l'action humanitaire du ministère des Affaires étrangères a apporté une aide de 30.000 euros pour aider les villageois albanais des zones nord à acheter des semis de pommes de terre pour le printemps. La question de la reconstitution du cheptel reste toutefois posée.

[30] Le commandant Cakalla a été finalement arrêté au Kosovo le 30 janvier 2004 par les troupes américaines de la KFOR dans la ville de Ferizaj. Cette arrestation serait intervenue dans le cadre d'une opération de plus grande envergure ayant permis, au niveau régional, l'arrestation d'une dizaine d'anciens rebelles albanais. Elle faisait suite à l'arrestation, un mois plus tôt, d'un autre Albanais de Macédoine, le commandant Xhimi Shea (Xhemail Hyseni). Au moins de mars, les conditions de son extradition depuis le Kosovo étaient en cours de discussion entre la MUNIK et les autorités macédoniennes. pour plus de détails, voir "AKSH : le « commandant Cakalla » arrêté au Kosovo", *Lobi*, 9 février 2004, traduit en français et mis en ligne sur le site du Courrier des Balkans à l'adresse: http://www.balkans.eu.org/article4108.html

[31] A l'hiver 2002-2003, grâce à l'aide de l'ONG française, Solidarité, qui a été reponsable d'une partie des reconstructions dans les villages du nord pour l'Agence européenne pour la reconstruction, et qui disposait d'une

Les frustrations des villageois des régions nord doivent bien sûr être mises en regard par rapport aux attentes qui avaient été suscitées par les accords d'Ohrid. Depuis plusieurs décennies, déjà, les villages du nord vivent dans une situation de fort isolement et de marginalité socio-économique, liée à l'absence d'infrastructure et de projets de développement local ou régional. Les combats de 2001 avaient laissé toutefois espérer une transformation des politiques publiques qui ne s'est pas matérialisée. Parmi leurs demandes, figure notamment la possibilité de faire construire une route qui relierait Lipkovo à Brest. La route pourrait être asphaltée sur sa première moitié, menant jusqu'à la rivière. Plus en hauteur, en revanche, il conviendrait de procéder à une construction à base de sable et d'autres composants mieux à même de résister à un fort enneigement. Pour le moment, il ne semble pas qu'un tel projet de construction fasse partie des priorités ni du gouvernement macédonien, ni de l'Agence européenne de reconstruction (AER).

La crédibilité des élites politiques (notamment albanaises) et du gouvernement en est dès lors érodée. Côté albanais, seul l'ancien commandant Hoxha est présenté par les villageois comme se rendant régulièrement dans la zone. Pour le reste, les élus proches du parti d'Ali Ahmeti, l'ancien leader de la guérilla, se seraient rendu sur place seulement à l'approche des élections de l'automne 2002. Depuis lors, ils ne sont pas perçus comme ayant essayé de militer pour une amélioration des conditions de vie dans ces zones reculées. En outre – ce qui peut être préoccupant sur le moyen terme, les acteurs locaux sont conscients que les seules aides reçues et les améliorations observées sont imputables au rôle de la communauté internationale. Cette externalisation des responsabilités et des attentes vers les Occidentaux ne facilite pas l'investissement d'une confiance dans les autorités publiques locales, qui devraient pourtant être les premiers interlocuteurs des villageois albanais. La question des rapports entre dirigeants et dirigés reste posée. On notera par ailleurs qu'au cours des entretiens menés à Brest, au cours de la mission de décembre 2003, les villageois ont fait savoir que la seule aide qu'il avait reçue à l'automne avait été fournie par une ONG saoudienne également active au Kosovo. Cette ONG était venue apporter des réserves d'huile et de farine.

Pour le moment, il n'est pas facile d'anticiper la nature des conclusions que les villages du nord tireront du constat selon lequel leurs conditions se sont dégradées depuis le conflit. « A quoi a servi la guerre ? » est une question qui risque d'être de plus en plus souvent posée. Deux conclusions contradictoires peuvent en être tirée : il convient de s'en remettre à un autre type d'argument ou, à l'inverse, la seule issue réside dans la reprise des armes. Incontestablement, il n'existe pour le moment aucun leader charismatique et aucune force organisée disposant de l'infrastructure, de la logistique et de la volonté politique de reprendre les armes. Mais la dégradation des conditions de vie ne saurait manquer, à terme, d'entraîner un pourrissement de la situation locale et de poser les jalons d'une future crise interne.

Dans la zone de Tetovo, plusieurs évolutions positives ont pu être enregistrées par rapport à l'année 2002. Elles concernent le retour à un sentiment de sécurité physique personnelle avec l'arrêt des exactions de certains groupes criminels (cf. kidnapping de fils d'hommes d'affaires albanais, etc.) qui avaient entretenu un climat d'incertitude jusqu'à l'été 2003. Les

---

brise-neige, il avait été possible d'éviter un isolement complet. Après le départ de Solidarité et en dépit des efforts nombreux effectués par l'association pour parvenir à faire don du brise-neige aux villagois, aucun service similaire n'a pu être assuré. Entretien avec Anne Bideau, responsable de Solidarités, 4 août 2003; entretiens conduits à Brest, le 8 décembre 2003.

Albanais osent sortir et circuler plus librement y compris le soir. Du point de vue de la population jeune, la régularisation de l'université de Tetovo constitue une victoire symbolique et une opportunité d'accès à l'enseignement supérieure décisive. De la même façon, l'installation à Tetovo d'une université d'Europe du sud-est financée par l'Union européenne a contribué à renforcer le rayonnement de la région. A Tetovo, une partie des habitants se sent désormais fière de cette toute nouvelle centralité: une partie des étudiants inscrits à l'université vient en effet de Pristina, au Kosovo, et d'Albanie. Sur le plan économique et social, la situation de Tetovo est par ailleurs incomparablement meilleure à celle observée dans les villages du nord en raison de la présence de petits commerces, restaurants, services et des retombées financières de certaines activités illicites.

Pour autant, même dans cette zone, plusieurs dynamiques restent préoccupantes. Premièrement, la différenciation est très forte entre une minorité prospère et une majorité pour qui l'accès à l'emploi reste problématique. L'attribution de nouveaux postes à des Albanais dans l'administration, la police et l'armée ne suffira pas à absorber le taux de chômage élevé. Le mode de recrutement procède par ailleurs sur une base clientélaire qui tend à limiter la possibilité d'espérer voir ces nouvelles positions garder les mêmes titulaires sur la moyenne ou longue durée. Sur le plan politique, par ailleurs, les tensions restent fortes entre le BDI d'A.Ahmeti et le PDA d'A.Xhaferi, qui cherche à décrédibiliser les efforts de stabilisation entrepris par le BDI. Plusieurs acteurs politiques et certains entrepreneurs criminels ne semblent pas avoir intérêt à un apaisement des tensions, notamment au niveau de l'université de Tetovo qui a certes officiellement changé de recteur, mais où des personnalités controversées comme celle de F.Sulejmani, l'ancien recteur, restent influentes. Sur le plan sécuritaire, enfin, il semblerait que les réseaux criminels qui avaient été un temps désorganisés par des opérations de police et la difficile passation de pouvoir entre PDA et BDI soient encore actifs et commencent à parvenir à retrouver leurs marques. L'espoir de voir le BDI contribuer à un assainissement des liens entre politique et économie grise semble ne pas devoir être confirmé.

Dans une région comme dans l'autre, le constat principal est que les chances de stabilisation de la Macédoine dans les deux années à venir seront très largement déterminées par l'avancement des réformes économiques, la politique de l'emploi, la mise en œuvre de mesures sociales actives, la capacité à prévenir une dégradation du niveau de vie de la majorité et une lutte plus efficace - et qui puisse être menée de manière suffisante transparente pour ne pas être interprétée comme un effort de la part des autorités macédoniennes pour "liquider" une partie des anciens chefs de guerre qu'elles ont été obligées d'amnistier en vertu de la loi de mars 2002 - contre les bandes de criminels, souvent issus de l'UCK, mais pas seulement, qui sont actifs à Kumanovo ou encore dans la région de Tetovo. Les remarques relatives à la situation économique et sociale valent pour les zones à majorité slave, et tout particulièrement, pour l'est de la Macédoine où les problèmes d'infrastructure et d'absence de perspectives économiques sont également très aigus.

I.3. La fragilité des équilibres politiques actuels et les recompositions au sein des communautés albanaises

La plupart des observateurs s'accordent à penser que la poursuite des réformes en Macédoine et le maintien d'une situation sécuritaire apaisée reposent sur la relativement bonne coopération enregistrée, au sommet de l'Etat (mais pas toujours sur le terrain) entre la majorité macédonienne de Branko Crvenkovski et l'Union pour l'intégration démocratique (BDI) d'Ali Ahmeti. La consolidation de cette dernière formation se heurte cependant à plusieurs d'obstacles[32]. Les facteurs de frustration vont augmentant, même si, pour le moment, ces désillusions ne se sont pas encore traduites par un basculement de la majorité albanaise en faveur des thèses radicales développées à des fins partiellement électoralistes par le PDA d'Arben Xhaferi. Ce qui est à craindre, cependant, est que, par écoeurement par rapport aux évolutions politiques, économiques et sociales, les électeurs albanais ne finissent par se rallier au discours contestataire d'A.Xhaferi. Dans ces conditions, on pourrait observer un basculement vers une organisation au discours radical motivée par les frustrations sociales et sécuritaires - non pas un désir de rupture sur le plan intercommunautaire. Néanmoins, il pourrait en résulter des tensions ravivées dans les relations entre communautés. Motivations et conséquences du vote ne se rencontrent pas toujours. Le point mérite d'être souligné parce qu'il indique quel type de réponse pourrait être apporté si la communauté internationale souhaite prévenir une dégradation possible des équilibres intercommunautaires: il faut, premièrement, aider le BDI à faire prévaloir une solution de tolérance et, deuxièmement, faire pression sur le PDA pour qu'il modère son discours et ses pratiques.

Depuis deux ans, le BDI est parvenu à obtenir un ensemble d'améliorations au niveau central, qui ne se sont pas toujours répercutées dans les anciennes zones de conflit. Plusieurs difficultés sont apparues: premièrement, le BDI est perçu comme une structure dotée d'une tête, mais manquant d'une réelle infrastructure sur le terrain, de cadres performants au sein des ministères ou de l'administration publique et de responsables en mesure de relayer à tous les niveaux de la structure sociale la politique qui est décidée au centre. La formation, qui fait le pari de la modération, souffre dès lors de ne pouvoir être suffisamment présente sur le terrain pour expliquer les réformes conduites et les raisons des lenteurs observées. Le propos vaut notamment pour les villages du nord de la Macédoine. A Brest, au cours d'une mission menée en décembre, des entretiens conduits avec des hommes du village avaient mis ce point en exergue: les villageois, très frustrés, se plaignaient du fait qu'ils n'avaient vu les représentants du BDI qu'une seule fois, au moment de la campagne électorale de septembre 2002, et pas depuis.

Deuxièmement, le BDI est parfois accusé de faire trop de concessions aux slaves de Macédoine. Un des argumentaires utilisés dans les discussions avec le DPA. Au moment de la célébration du centième anniversaire du soulèvement de la Saint-Elie, le 2 août 2003, l'adoption d'un discours valorisant la préservation de la multiethnicité et la définition, sur une base citoyenne, de l'identité nationale, qui entrait en écho par rapport aux déclarations faites par le président, Boris Trajkovski, avait valu au BDI quelques remarques acerbes de la part d'électeurs sceptiques. Le parti avait en effet décidé d'envoyer Agron Buxhaku, alors vice-président de

[32] Voir notamment Fami Bajrami, "Moderate party has weak local support among Albanaisn, but survives because it's still perceived as better than the alternative", *IWPR Balkan Crisis Report*, N°.476, 15 janvier 2004.

l'Assemblée nationale célébrer l'événement à Kruševo, avec les autorités macédoniennes-slaves. L'anniversaire n'avait de portée, cependant, que du point de vue des efforts de consolidation d'une identité nationale macédonienne récente et fragile. Il ne faisait en revanche pas écho à l'histoire des Albanais de Macédoine et avait été relativement peu commenté dans la presse albanaise. Ce positionnement a fourni au PDA, dans l'opposition, l'opportunité d'affiner sa stratégie discursive de décrédibilisation d'A.Ahmeti: le leader, ayant passé trop d'années dans la diaspora, était accusé d'avoir perdu contact avec les réalités sociales de son pays. On lui reprochait également de se laisser manipuler par le gouvernement, auquel son parti est associé - une rhétorique susceptible de rencontrer de puissants échos dans la communauté albanaise au regard des déceptions provoquées par une décennie d'association au pouvoir central et de participation au jeu parlementaire dépourvue de capacité d'influence réelle sur la décision.

En troisième lieu, la crédibilité du BDI reste très dépendante de la double hypothèque sociale et économique qui pèse, plus généralement, sur la Macédoine - on y reviendra. Le faite est que c'est principalement à l'aune de ses performances économiques que le BDI sera évalué. En l'occurrence, les résultats ne sont pas nécessairement à la hauteur des attentes[33]. Enfin, de manière plus générale, le BDI est de plus en plus souvent accusé de ne pas parvenir à juguler les activités criminelles conduites de certains acteurs opérant dans la région sud de Tetovo, qui ont eu partie liée à terme Les nouvelles unités mixtes de police sont assurément présentes, mais leur capacité à mener à bien des enquêtes de terrain reste à confirmer.

En face du BDI, le Parti démocratique albanais (PDA) développe un discours incontestablement "ethnicisant" et peu propice au maintien d'une coexistence entre majorité slave et minorité albanaise. Les avis divergent, cependant, quant au caractère tactique ou non de ce discours, à son emprise sur les communautés albanaises, et aux chances qu'un PDA à l'influence renforcée à l'issue des élections locales de l'automne 2004, par exemple, ne tente de mettre en oeuvre une politique contraire aux accords d'Ohrid. Revenons d'abord sur ce discours avant de chercher à essayer d'en mesurer l'impact. Dès la fin 2002, de la même façon que Ljubčo Georgievski, premier ministre et ancien leader de la VMRO-DPMNE, à l'autre extrémité du spectre politique et communautaire, A.Xhaferi avait déclaré sa préférence pour la mise en place d'Etats mono-ethniques, soulignant que, dans les Balkans, les tentatives pour préserver la diversité communautaire ne fonctionnaient pas[34]. Cette ligne de raisonnement a été confirmée et poursuivie depuis lors, le leader du PDA ne manquant pas une occasion pour mettre en avant à titre d'illustration l'échec des accords d'Ohrid et le caractère inéluctable d'une division du pays à terme. De la même façon, les événements récents au Kosovo (affrontements intercommunautaires des 17-19 mars passés) ont été interprétés comme fournissant la preuve que les efforts de gestion pacifique avaient échoué, tout comme la politique de la communauté internationale[35]. Alors que le parti au pouvoir, le BDI, tentait de rassurer sur le fait qu'il n'y avait pas de fatalité de l'extension des affrontements à la Macédoine, le PDA s'est déclaré inquiet quant aux effets de contagion possibles. Une fois encore, dans la VMRO-DPMNE, la même argumentation était

[33] Sur les désillusions des électeurs par rapport aux promesses d'embauche du BDI, voir Suncica Stojanovska, "Macedonia: Albanians Still Underemplyed", *IWPR Balkan Crisis Report*, n°.436, 10 juin 2003.
[34] Voir Arben Xhaferi : « les Etats multiethniques ne sont pas une solution », *Java*, 24 avril 2003, traduit en français sur le site du Courrier des Balkans, à l'adresse: http://www.balkans.eu.org/article3009.html
[35] Voir les déclations d'Arben Xhaferi dans *Fakti*, 19 mars 2004.

développée, en miroir, par l'ancien ministre des Affaires étrangères du gouvernement Georgievski, Slobodan Cašule[36].

Par rapport à ces raisonnements deux questions se posent: faut-il y juste voir un effort pour capter le vote des électeurs albanais déçus par la mise en oeuvre des accords d'Ohrid et les performances du BDI ou s'agit-il d'un positionnement cohérent sur moyenne durée? Dans le premier cas, il serait possible d'anticiper une modération du PDA une fois revenu au pouvoir - si tel était le cas au lendemain des élections locales de l'automne 204 ou si ses performances électorales étaient supérieures à celle du BDI lors du scrutin présidentiel à venir. Les partisans de cette lecture mettent en avant la trajectoire d'oscillation entre radicalisation et modération suivie par le PDA depuis sa création. Entre 1994 et 1998, la formation d'Arben Xhaferi avait été désignée comme radicale par contraste avec le Parti pour la prospérité démocratique (PDP) alors associé à la majorité SDSM au gouvernement. Après la victoire électorale de L.Georgievski (VMRO-DPMNE) lors des élections législatives de décembre 1998, le PDA, associé au pouvoir, a changé de ton. Plus encore, pourrait-on rappeler, au moment du conflit de 2001, notamment parce qu'il ne souhaitait pas perdre les avantages (notamment matériels) qu'une association à l'exécutif pouvait représenter, le PDA et son vice-président, Menduh Thaçi, se sont employés à utiliser leur influence pour négocier un apaisement des combats dans la région de Tetovo au mois de mars et pour favoriser l'ouverture, notamment à partir de mai, de discussion avec les responsables de la guérilla sur un éventuel accord de paix. Dans ces conditions, le choix radical d'A.Xhaferi serait le reflet non d'une vision ancrée dans la durée de l'avenir de la Macédoine, mais de la structure des opportunités présentes. En tant que tel, il apparaîtrait comme flexible et potentiellement changeant, en fonction notamment des pressions modératrices exercées par la communauté internationale. Dans le cas contraire, nous serions en présence d'une formation ayant résolu que la voie de la coexistence interethnique ne saurait fonctionner.

De fait, il semblerait que cette alternative soit mal posée: incontestablement, entre une part de calcul électoral dans le discours présent du PDA. Mais qu'il y a ou non conviction authentique de ses dirigeants dans la ligne adoptée, il n'empêche que ce type d'argumentaire circule au sein des communautés albanaises, qu'il est régulièrement entendu, qu'il finit par entrer dans le registre de ce qui est imaginable, pensable, éventuellement envisageable. Certaines des catégories de raisonnement se banalisent, notamment l'idée selon laquelle Ohrid constitue la dernière tentative pour faire vivre une Macédoine unitaire et jouer la carte de l'intégration et selon laquelle, en cas d'échec, il ne restera aucune alternative si ce n'est de reprendre les armes ou de chercher de façon pacifique à obtenir une partition de la Macédoine. Cette formulation dichotomique est dangereuse, car elle ne laisse aucune option intermédiaire, aucune redéfinition autre de compromis. Elle simplifie en bipolaire les enjeux contemporains.

Mais, et si, au fond, ce discours ne prenait pas? Nous rejoignons ici la deuxième interrogation: quelle est l'audience réelle et quel est le pouvoir de conviction de la ligne Xhaferi? Si, en effet, la majorité de l'opinion albanaise était sceptique par rapport à cette rhétorique, alors peu importerait, en vérité, qu'elle fût radicale ou non. En l'occurrence, nous ne disposons d'aucun instrument quantitatif fiable pour évaluer son impact. L'outil "sondages" dont on sait à quel point il peut être fragile y compris dans des pays occidentaux que l'on dit rôdé dans le maniement de l'étude de l'opinion publique, n'est guère adapté pour en mesurer la portée. Les performances aux

[36] Voir les déclarations de S.Cašule dans *Nova Makedonjia*, 19 mars 2004.

élections présidentielles du PDA pourront sans doute fournir quelques indicateurs. Quoique. Car le fait qu'Arben Xhaferi ne se présente va contribuer à désamorcer une partie du duel qui aurait pu intervenir entre partis albanais sinon. Le leader du PDA jouit en effet d'une popularité personnelle dont il n'est pas sûr qu'elle se transmette au candidat retenu. En outre, les enjeux des présidentielles sont limités par le fait qu'aucun candidat albanais ne sera en mesure de l'emporter pour des raisons mathématiques de disparité entre majorité et minorité démographique. Par ailleurs, si jamais il y avait vote sanction du BDI, on ne pourrait guère déterminer dans quelle mesure il correspondrait à une adhésion aux thèses du PDA ou au désir d'envoyer un message aux responsables du BDI. Enfin, il n'est pas évident qu'une éventuelle radicalisation d'une frange de l'opinion, qui aurait pu être impulsée notamment par le PDA, se réalise au profit de cette seule formation. Et c'est sans doute à ce niveau que se pose un autre problème d'envergure: dans un contexte où la dégradation des conditions de vie va être durable et où les désillusions par rapport au rôle du BDI risquent de continuer à s'accumuler, il est à craindre que le climat délétère entretenu par le PDA ne contribue à décrédibiliser toute forme de solution politique et sociale à la crise présente. Que la perte de confiance dans une issue apaisée soit directe ou indirecte, dans une société où les rumeurs et doutes pèsent, où les prophéties sont souvent auto-réalisatrices, ne plus croire dans la possibilité de préserver un Etat uni pourrait avoir des incidences dramatiques sur le moyen terme.

I.4 Les enjeux des élections présidentielles d'avril 2004

Le scrutin était originellement prévu pour l'automne 2004. Avancé en raison du décès du président Trajkovski dans un accident d'avion près de Mostar, en Bosnie-Herzégovine, alors qu'il se rendait à une conférence sur les investissements étrangers, le 26 février, le vote aura finalement lieu le 14 avril prochain. Le début officiel de la campagne électoral a été fixé au 30 mars. Elle se déroulera exceptionnellement jusqu'au 12 avril, une période raccourcie en raison des circonstances extraordinaires du vote. Cette date risque d'en faire un test à mi-parcours pour l'équipe du premier ministre Branko Crvenkovski. Or le bilan n'est guère satisfaisant. On a vu les lenteurs dans la mise en oeuvre d'aspects-clé des accords d'Ohrid (comme la décentralisation). On reviendra en deuxième partie sur les défis des réformes économiques. Au cours des deux dernières années, le taux de chômage est passé de 32 à 37%, les investissements étrangers sont tragiquement bas; les questions de corruption et d'absence de transparence dans la justice, omniprésentes. Le contexte est également rendu fragile par les événements qui ont ébranlé le Kosovo entre les 17 et 19 mars dernier et dont on ne sait exactement quelles répercussions ils pourraient avoir sur l'issue du scrutin. Tout au plus peut-on mettre en avant quelques pistes de réflexion.

A l'annonce de la campagne électorale, on aurait pu craindre que la préparation des élections présidentielles ne fournisse l'opportunité aux radicaux, aussi bien côté slave qu'albanais de tenter une montée aux enchères nationalistes. Le fait que ni Arben Xhaferi, leader du PDA, ni Ljube Boškovski, ancien ministre de l'Intérieur au moment du conflit de 2001, ne puissent se présenter au scrutin constitue de ce point de vue une nouvelle extrêmement positive. L'ex-ministre a vu sa demande de candidature - qui avait réuni les 10.000 signatures requises - invalidée en raison du fait qu'il ne remplissait pas les conditions de résidence en Macédoine (10 années) posées par la loi électorale. Après avoir fait appel de la décision de la Commission électorale centrale devant la Cour constitutionnelle, L.Boškovski a été définitivement débouté le

21 mars 2004. C'est pour la même raison - sans doute réaffirmée avec force par les représentants de la communauté internationale sur place - qu'A.Xhaferi a dû renoncer à se présenter. A sa place, a été retenue la candidature de Zudi Xhelili, ancien commandant dans l'UCK de Macédoine - qui devrait essayer de miser sur cette contribution à l'effort de guerre pour la cause nationale-, mais qui reste peu connu. La tâche sera sans doute délicate dans la mesure où il devra faire face à Gezim Ostreni, secrétaire général du BDI, l'un des principaux organisateurs de l'UCK au Kosovo (il avait après le 10 juin 1999 intégré pendant un temps le Corps de protection du Kosovo, TMK, *Trupat Mbrojtëse të Kosovës*) et un membre de l'état-major de l'UCK de Macédoine en 2001. Originaire de Debar, G.Ostreni jouit d'un certain prestige en raison de son passé militaire, de l'autorité qu'il incarne corrélativement et du respect dont il continue à jouir auprès des hommes politiques albanais du Kosovo. Elu candidat, G.Ostreni a adopté une rhétorique en début de campagne conforme à la ligne développée par le BDI depuis sa création en juin 2002: coopération avec la majorité slave en faveur de l'intégration des minorités, effort pour obtenir le soutien de la communauté internationale au projet d'intégration à l'Union européenne et à l'OTAN de la Macédoine. A cela s'ajoute l'attention accordée au souci du BDI de contribuer à favoriser une reprise de l'économie et une solution pragmatique aux problèmes concrets de qualité de vie au quotidien[37]. La position électorale du candidat Ostreni est renforcée par le fait que sa candidature a été également soutenue par le Parti pour la prospérité démocratique (PDP) que dirige désormais Abdulmenaf Bexheti. En crise, la formation a échoué à s'imposer lors des élections législatives de l'automne 2002. Elle continue à disposer cependant d'un petit noyau de soutien au sein des communautés albanaises.

Côté macédonien-slave, l'opposition, la VMRO-DPMNE qui s'était séparée en mai 2003 de son leader radical, Ljubčo Georgievski, au profit de l'ancien ministre des Finances, le jeune et respecté, Nikola Gruevski, a pris pour candidat un chirurgien d'une quarantaine d'années, qui, bien que peu médiatique jusqu'à présent, semble souhaiter miser, dans sa campagne électorale, sur une image de renouveau. Les premières déclarations de son équipe de campagne et du candidat lui-même donnent à penser que l'argumentation de la VMRO-DPMNE se concentrera sur les raisons du mal-être contemporain au sein de la population slave - la crise sociale et l'emploi - auxquelles viendra s'ajouter une dénonciation des pratiques corrompues de l'actuelle majorité (le SDSM avait, en septembre 2002, utilisé - à l'envi et non sans succès - l'argumentaire de la corruption pour décrédibiliser le gouvernement Georgievski dont certains membres, à l'instar de l'ancien ministre de la Défense, ont été jugés depuis lors pour malversations). Si le candidat s'en tient à cette ligne d'argumentation, il devrait être possible d'éviter de relancer un débat sur les vertus des accords "imposés par la communauté internationale" d'Ohrid et sur la question nationale.

Pour autant, la position du premier ministre, Branko Crvenkovski, candidat pour le SDSM au poste de président, n'est guère confortable. Même s'il a réussi à consolider la paix dans le pays, il a échoué à tenir plusieurs de ses engagements, à savoir une relance économique et des avancées réelles en matière d'intégration à l'Union européenne. Le dépôt de la candidature de la Macédoine

[37] Voir "Présidentielles en Macédoine : deux partis albanais désignent un candidat commun", *Lobi*, 22 mars 2004, traduit en français sur le site Internet du Courrier des Balkans, à l'adresse: http://www.balkans.eu.org/article4250.html

à l'UE, le 22 mars dernier, de ce point de vue, n'a sans doute pas eu les effets politiques domestiques que l'on tend à lui attribuer depuis l'étranger, notamment en raison du fait que la majorité slave est extrêmement sceptique quant aux chances de la Macédoine de voir sa demande prise en considération. Assurément, si la démarche pouvait être crédibilisée, elle serait en mesure de susciter un élan d'adhésion au processus de réforme en cours. Mais le fait même que les électeurs tentent à voir dans le dépôt de candidature un simple "truc" politique destiné à masquer les échecs dans le pays même, ne permet guère aux responsables macédoniens de s'en servir comme d'un tremplin. En novembre 2003, le premier ministre a tenté d'insuffler un peu de légitimité nouvelle à son gouvernement en procédant à un remaniement. Il a remplacé quatre ministres - Fiances, Economie, Justice et Transport- particulièrement contestés en raison de leur manque d'efficience ou de rumeurs de corruption. Les nouveaux titulaires sont issus, côté albanais, du BDI (Ixhet Memeti à la Justice et Agron Buxhaku au Transport). Côté slave, ce sont Nikola Popovski et Stevco Jakimovski qui ont été nommés respectivement aux Finances et à l'Economie. Mais cette mesure n'a pas suffi à faire rebondir la côte de popularité du gouvernement. La candidature de B.Crvenkovski à la présidence est dans ces conditions interprétée comme un moyen pour détourner l'attention des difficultés actuelles. Dans les media, les discussions vont bon train pour déterminer qui pourrait remplacer le premier ministre en cas de victoire. L'un des ministres les plus populaires du gouvernement reste le ministre de l'Intérieur, Hari Kostov, à qui l'on doit nombre des avancées en matière de réforme de la police et qui jouit d'un certain renom. Pour autant, il sera difficile au candidat Crvenkovski de trouver un ton et un discours en mesure de susciter l'adhésion. L'appel à une union pour faire face au drame du décès du président Trajkovski et la nécessité de poursuivre des réformes sont des arguments relativement faibles. Si victoire il y a, ce sera plus en raison du fait que S.Kedev reste insuffisamment connu de l'opinion, de la crise interne à la VMRO depuis sa chute en septembre 2002, et des moyens que confère la gestion du pouvoir exécutif dans la conduite d'une campagne gagnante.

Il reste difficile de savoir comment les événements récents au Kosovo vont jouer dans les élections. Dans les communautés slave comme albanaises, la crainte de dérapages violents en Macédoine qui reproduisent le scénario kosovar peut éventuellement inciter à un désir renouvelé de paix, de sécurité et, partant, de poursuite des réformes engagées. Au sein des communautés albanaises, le PDA prendra sans doute appui sur les développements au Kosovo pour souligner la nécessité, pour les leaders albanais, de ne pas se laisser manipuler par des Slaves en faisant des concessions sans cesse. Les événements au Kosovo ont en fait été notamment lus comme impulsés depuis Belgrade et comme montrant que l'on aurait dû, très tôt, démantelé les structures parallèles financées par la Serbie à Mitrovica. Globalement, c'est cependant sur le terrain des échecs économiques que le PDA devrait remporter ses succès les plus importants, la majorité albanaise souhaitant préserver la fragile normalité instaurée depuis août 2001.

Cependant, il n'est pas à exclure que le scrutin ne débouche sur un durcissement de l'opposition entre BDI et PDA et ne représente une occasion pour les deux formations de mesurer leurs forces en prévision des élections municipales de l'automne 2004. Ce qui pourrait éventuellement déboucher sur des débordements ou des affrontements entre activistes, comme ceux qui avaient accompagné les élections présidentielles de 1999 et les élections locales de 2000. En 1999, on se souvient que le président B. Trajkovski avait été élu au second tour grâce au report des voix albanaises et que cette victoire acquise albanais avait été obtenue sur le terrain au prix de méthodes de "sollicitation" du vote par le DPA pas toujours des plus transparentes.

Encadré 3 - Les principaux candidats aux élections du 14 avril 2004

Zudi Xhelili, candidate of DPA

Member of DPA. Born 1961, in the village of Rechan, Gostivar, R.Macedonia. Albanian. Post-secondary textile college. Worked as assistant to the director of the Bureau of Underdeveloped Areas, Head of Department in the Agency of Underdeveloped Areas. Fluent in Italian, knowledge of French. Lives in Gostivar.

(taken from web site of the Assembly of the RM)

Branko Crvenkovski, candidate of SDSM and "Together for Macedonia" coalition

Born on October 12, 1962. He is graduated electrical engineer. He speaks English language. He was elected for the member of the Parliament of the Republic of Macedonia at the first parliamentary elections in 1990. From September 1992 until November 1998 – President of the Government of the Republic of Macedonia. He was reelected for member of the Parliament of the Republic of Macedonia at the elections in 1998 and in 2002. After the victory of "Together for Macedonia" coalition at the parliamentary elections in 2002, he received the mandate for composition of the new Macedonian Government. He has been SDSM leader since the party establishment in 1991.

(taken from web site of the Government of the RM)

Gzim Ostreni, candidate of BDI and PDP

Member of BDI. Born 1942 in Debar, RM. Albanian. Graduated from the Faculty of Philosophy and Sociology. Worked as a teacher. President of the Municipality Committee of the Union of the Socialist Youth - Debar, border inspector and other positions in OVR-Debar, commander of the Territorial Defence of the municipality of Debar, head of Headquarters of the Protections Corps of Kosovo, commander in chief of the Headquarters of NLA in Macedonia. Knowledge of English. Lives in Debar.

(taken from web site of the Assembly of the RM)

Sasko Kedev, candidate of VMRO-DPMNE and LP

Member of VMRO-DPMNE. Born 1962 in Stip, RM. Macedonian. Doctor of Medical Science, specialist in cardiology. Assistant professor at the Medical Faculty, certified European interventional cardiologist, interventional cardiologist in the USA. Fluent in English and Italian. Lives in Skopje.

(taken from web site of the Assembly of the RM)

Source: Agence d'information du gouvernement de Macédoine, http://www.mia.com.mk/IzboriPI2004/en/candidates.asp

Quel que soit l'issue du scrutin, il semble immanquable que les questions économiques et sociales occupent une place de toute première importance dans l'évaluation ou la sanction des divers candidats. C'est maintenant vers l'hypothèque que la crise économique pose à une poursuite de la stabilisation de la Macédoine qu'il convient de se tourner.

II - Une crise économique aiguë comme principale hypothèque aux accords

II.1. Un paysage social dévasté pour des déséquilibres économiques structurels:

La crise intercommunautaire de 2001 a entraîné un sévère ralentissement économique en Macédoine (avec un recul du PNB de 4,5% en 2001) qui s'est poursuivi en 2002 (avec une croissance molle à 0,9%) et dont le pays devrait tout juste commencer à sortir en 2003, notamment en raison de la reprise de la production dans la société récemment privatisée Jugohrom (aciers) et des exportations de la raffinerie OKTA qui avait été cédée à des investisseurs grecs en 2001 (voir **tableau 6**). Fin 2002, la Macédoine n'avait toujours pas retrouvé le niveau de PNB de l'avant 2000. Le choc a été d'autant plus profond qu'il coïncidait avec un ralentissement de la demande sur les marchés mondiaux, mais aussi et surtout, qu'il venait refléter l'existence de déséquilibres structurels. L'économie cumule en effet des problèmes relatifs au passage au marché, à une sortie de conflit et à l'existence de poches de sous-développement ou de mal-développement. En Macédoine - comme en Bosnie-Herzégovine, au Kosovo et dans certaines parties de la Serbie-, l'industrialisation date de la période communiste[38]. Menée à marche forcée, elle a souvent pris la forme d'investissements peu profitables dont la vocation était au moins autant de stabiliser politiquement les zones concernées que de rationaliser la production. Les bouleversements sociaux et politiques des années 1990 ont partiellement remis en question ces "avancées". En de nombreuses instances, les transformations à encourager relèvent tout bonnement de politiques de développement régional adaptées, avec un accent tout particulier sur les infrastructures. Faut-il rappeler que certains villages albanais de Macédoine n'avaient pas encore l'électricité en 2003? Or en l'occurrence, au terme de plusieurs années d'embargo (embargo grec en 1994-1995, embargo sur la Serbie ayant des répercussions sur la Macédoine) et de réformes hésitantes, la situation présente est marquée par des phénomènes aigus de désindustrialisation, le développement de services souvent peu sophistiqués, des stratégies de survie passant par le recours à l'agriculture vivrière, le travail précaire et les migrations souvent illégales, ainsi qu'une capacité d'épargne et de financement extrêmement limitée. Les ressources humaines y font également l'objet d'une gestion inadaptée - en partie en raison de la dualisation du marché du travail décrite ci-avant, mais aussi sous l'effet des déplacements de population liés aux guerres, des émigrations temporaires ou définitives, de la perte de pertinence, après 1989, de formations acquises au temps du socialisme.

En l'espace d'une décennie, depuis l'éclatement de la Yougoslavie et l'accession à l'indépendance du nouvel Etat, le revenu national a chuté d'environ un quart. En 2002, le revenu moyen par habitant y tournait autour de 2.000 euros, tandis que l'ensemble du PNB national ne comptait que pour 7% du PNB de l'ensemble des Etats des Balkans de l'ouest (soit l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, la Serbie-et-Monténégro) et la Macédoine. La répartition par secteur d'activité économique y donne une forte prépondérance aux services (60%, une notion qui recouvre une extrême variété d'activités, pas toutes corrélées à une modernité post-industrielle...), à l'industrie et à la construction (30%) et à l'agriculture (10%)[39]

[38] Voir, par exemple, European Stability Initiative, "Governance and Development. A Real Life Story of Private Sector Growth in Bosnia and Herzegovina", 13 février 2002, sur Internet à l'adresse: http://www.esiweb.org/lla/reports.php;

[39] Chiffres cités dans European Commission, "The Western Balkans in Transition", *European Economy. Occasional Papers*, No.5, janvier 2004, p.51.

Tableau 6 - Principales tendances économiques en Macédoine (1998-2003)

		1998	1999	2000	2001	2002	2003 (projections)
Croissance réelle du PNB	en pourcentage	3,4	4,3	4,6	-4,5	0,9	3,0
Inflation	en pourcentage (moyenne)	0,8	-1,1	5,8	5,3	2,4	1,2
Taux de chômage	en pourcentage	34,5	32,5	32,2	30,5	31,9	36,7
Balance commerciale	en pourcentage du PNB	-14,4	-12,5	-19,3	-15,2	-20,5	-17,2
Balance des paiements courants (avant transferts et aides)	en pourcentage du PNB	-8,6	-2,9	-5,8	-8,2	-11,3	-8,3
Balance des paiements courants (après transferts et aides)	en pourcentage du PNB	-7,5	-0,8	-2,1	-6,8	-8,6	-6,2
Dette extérieure	-en pourcentage du PNB - en milliards d'euros	38,5 1,2	39,2 1,4	40,1 1,6	38 1,5	38,8 1,5	33 1,3
Ratio dette/exportations	en pourcentage	107	121	109	113	130	114
Investissements directs étrangers	-en pourcentage du PNB -en millions d'euros	3,3 105	0,9 30	4,9 191	13,0 498	2,0 82	1,0 41

Source: d'après European Commission, "The Western Balkans in Transition", EUROPEAN ECONOMY. OCCASIONAL PAPERS, No.5, janvier 2004, sur Internet à l'adresse: http://europa.eu.int/comm/economy_finance/publications/occasional_papers/2004/ocp5en.pdf

La configuration macédonienne est mise en perspective par rapport aux développements enregistrés dans les autres Etats des Balkans de l'ouest dans le **tableau 7** ci-après.

Tableau 7 - Principaux résultats économiques dans les Balkans de l'ouest, en 2002 et 2003

	Population	Taux de croissance réelle du PNB		Inflation (en fin de période)		Balance des paiements courants		Investissements étrangers directs (en % du PNB)	
	2002	2002	2003p	2002	2003p	2002	2003p	2002	2003p
Albanie	3,4	4,7	6,0	1,7	2,8	-6,6	-6,3	2,8	2,7
Bosnie-Herzégovine	4,3	5,5	3,5	0,3	0,4	-18,5	-17,5	4,4	4,9
Croatie	4,4	5,2	5,0	2,3	1,5	-7,2	-5,4	4,6	6,2
Macédoine	2,0	0,9	3,0	1,0	2,4	-8,6	-6,2	2,1	1,1
Serbie-et-Monténégro	8,1	4,0	4,0	14,2	8,0	-8,8	-8,1	3,6	6,3
Kosovo	1,8	3,9	4,7	3,6	0,0	-33,5	-32,9	0,0	0,0
Balkans de l'ouest	24,0	4,5	4,2	5,4	3,4	-9,7	-8,4	3,9	5,4

Source: d'après European Commission, "The Western Balkans in Transition", EUROPEAN ECONOMY. OCCASIONAL PAPERS, No.5, janvier 2004, sur Internet à l'adresse: http://europa.eu.int/comm/economy_finance/publications/occasional_papers/2004/ocp5en.pdf

Afin de pouvoir espérer une amélioration des perspectives de développement, de nombreux problèmes structurels devront être réglés:

- La poursuite de la croissance devra reposer principalement sur le dynamisme du nouveau secteur privé. A la fin septembre 2003, la privatisation des PME est pour l'essentiel achevée, 1683 compagnies ayant d'ores et déjà fait l'objet d'une cession[40]. Toutefois, le changement dans la structure de la propriété n'a pas eu les résultats escomptés en termes de productivité, de compétitivité ou de rationalisation des modes de gouvernance des entreprises[41]. La raison en tiendrait partiellement au rôle joué par les anciennes équipes de managers de la période yougoslave dans l'acquisition, à bas prix, des firmes mises en vente. Leur maintien à la tête des firmes et, corrélativement, l'absence d'injection de capitaux frais n'ont pas permis une réforme en profondeur du tissu économique. Pour ce qui concerne la privatisation des grands établissements publics, en revanche, à la même date (septembre 2003), 81 restaient encore à céder. Le programme avait été lancé dès 2000, dans le cadre d'un Plan d'action prévoyant la restructuration, vente ou liquidation de quelque 40 firmes déficitaires. Il avait été virtuellement arrêté par la suite, avant d'être relancé début 2003.

- L'un des espoirs de la communauté internationale en vue de redynamiser l'activité économique réside dans l'afflux d'investissements étrangers. Une pleine stabilisation de la situation politique et sécuritaire est vue comme un préalable. Mais, même au cours des années qui ont précédé la crise intercommunautaire de 2001, le pourcentage des

[40] Chiffres cités dans European Commission, "The Western Balkans in Transition", *European Economy. Occasional Papers*, No.5, janvier 2004, p.55.
[41] Voir Juan Zalduendo, "Enterprise Restructuring and Transition: Evidence from the Former Yugoslav Republic of Macedonia", *IMF Working Paper*, n°.03/136, 1er juin 2003.

investissements directs étrangers (FDI) n'a jamais excédé les 4,9% du PNB. La seule bonne performance, celle de 2001, avec près de 500 millions d'investissement résultait seulement de la vente de l'onéreuse raffinerie OKTA. Pour le reste, la Macédoine peine à séduire les investisseurs: pour l'année 2003, elle n'aurait engrangé que 41 millions d'euros de FDI, soit tout juste 1% du PNB. A l'heure actuelle, la Grèce arrive en première place des investisseurs, mais, si l'on excepte le pétrole et les télécommunications, sa présence se fait surtout sentir sous forme de micro-investissements dans des secteurs requérant une main d'oeuvre peu qualifiée et à bas prix (comme dans le textile). Dépendants de la compétitivité-prix des employés, de tels investissements ne sont pas en mesure ni de contribuer à d'importants transferts de technologie, ni de faciliter une amélioration du climat social.

- En dépit du fait qu'elle ne représente que 10% des activités économiques en Macédoine, l'agriculture joue un rôle fondamental dans les stratégies de survie mises en place par de larges secteurs de la population. Mais il s'agit là le plus souvent d'une production de type vivrier, avec des équipements peu sophistiqués - si l'on exclut le cas de quelques régions viticoles ou de zones de plaines. Pour le moment, aucun programme gouvernemental, ni aucun projet d'aide occidentale (à l'exception de certaines des actions menées par l'ONG Acted dans une dizaine de villages de l'est de la Macédoine) n'a ciblé un domaine d'activité pourtant crucial en termes sociaux et qui gagnerait à la mise en oeuvre de politiques ciblées de formation professionnelle, d'aide à l'accès au crédit et d'aide à la modernisation des méthodes d'exploitation.

- L'économie macédonienne connaît un très fort d'extraversion puisque les échanges de biens et de services représentaient pas moins de 95% du PNB en 2002. Mais cette extraversion se caractérise surtout par un creusement du déficit de la balance commerciale. Ainsi, en 2002, les exportations ont continué à chuté (-4%) tandis que les importations augmentaient de 12% par rapport à l'année précédente. Même si une reprise des exportations est attendue pour 2003 grâce aux bonnes performances dans le secteur des produits pétroliers et des métaux notamment, la Macédoine reste structurellement déficitaire et fragile en raison de la forte concentration de ses exportations sur un nombre limité de produit et de sa dépendance par rapport aux évolutions de la demande internationale pour ces biens. Surtout, le financement de la balance des paiements reste conditionné à l'obtention d'aides internationales. Comme l'indiquait le **tableau 6** plus haut, les transferts internationaux sont décisifs pour réduire le déficit de 11,3% à 8,6% en 2002 et de 8,3% à 6,2% en 2004.En 2002, le montant global de cette assistance macro-économique était estimait à 106 millions d'euros, soit environ 3% du PNB du pays[42].

En attendant, le coût social des réformes est extrêmement élevé et préoccupant. Le **tableau 8** donne à voir l'évolution comparée de certains indicateurs de développement humain dans les Balkans de l'ouest. Pour ce qui concerne la Macédoine, même, les chiffres récents sont encore plus pessimistes.

[42] Chiffres cités dans European Commission, "The Western Balkans in Transition", *European Economy. Occasional Papers*, No.5, janvier 2004, p.54.

Tableau 8 - Indicateurs sociaux et de développement humain dans les Balkans de l'ouest

Indicateurs	Albanie	Bosnie-Herzégovine	Croatie	Macédoine	Serbie-et-Monténégro	Slovénie
Population rurale (en %)	57,7	nd	42,3	40,6	nd	50,8
Espérance de vie (en 2001)	H 70,4 F 76,2	H 69,5 F 75,1	H 69,8 F 77,7	H 71,0 F 75,3	H 69,9 F 74,9	H 72,1 F 79,6
Niveau de PIB réel en 2002 (100 en 1989)	113,9	280,0	86,4	78,5	49,5	117,3
Taux de chômage (en %, en décembre)	15,0 (2001)	39,9 (2001)	21,5 (2002)	42,0 (2001)	27,9 (2001)	11,8 (2001)
Salaire moyen brut mensuel (en euros, en 2002)	nd	286 (Féd.croato-musulmane) 198 (Rép.serbe)	532	182	138	1041
Indicateur de développement humain (2001) - rang - valeur	 95 0,735	 66 0,773	 47 0,818	 60 0,784	 nd nd	 29 0,881
Population disposant de moins de 4 dollars par jour et par tête (en PPA 1995-1999, en %)	46,6	nd	4,0	43,9	nd	0,7

Source: d'après *Le Courrier des pays de l'Est*, juin-juillet-août 2003, p.238.

La plupart des analystes occidentaux sont d'accord pour considérer qu'un taux de chômage élevé constitue l'un des principaux problèmes auxquels se heurtera tout gouvernement désireux d'accélérer la mise en oeuvre des réformes structurelles[43]. Au cours des trois dernières années, le

[43] Voir, à ce sujet, World Bank, Poverty Reduction and Economic Management Unit Europe and Central Asia Region. *FYR Macedonia. Country Economic Memorandum. Tackling Unemployment*, World Bank, septembre 2003 sur Internet à l'adresse:
http://www-wds.worldbank.org/servlet/WDSContentServer/WDSP/IB/2003/09/24/000090341_20030924132048/Rendered/INDEX/266810MK.txt

taux de chômage a régulièrement augmenté, cette hausse reflétant à la fois l'effet de la crise de 2001 et de la récession consécutive, et les incidences de la fermeture d'entreprises publiques non rentables: il est passé de 30,5% en 2001 à 36,7% en 2003. Si les autorités souhaitent poursuivre les restructurations, elles seront amenées à précipiter de nouveaux licenciements. D'une part, dans les anciennes entreprises publiques privatisées ou mises en liquidation, et d'autre part, dans l'administration. A l'automne 2003, 128.000 personnes étaient enregistrées comme travaillant dans la fonction publique. A terme, si l'on en croit les projections du Fonds monétaire international (FMI), ce chiffre devrait être ramené à 30.000 personnes. Au moment des négociations de l'accord de stand-by de 14 mois, finalement signé le 30 avril 2003 et prévoyant l'octroi de 28,5 millions de dollars par tranche à la Macédoine, les autorités sont parvenues à atténuer les demandes du FMI en faveur d'un dégraissage de la fonction publique: il est convenu que la Bulgarie gèlerait les embauches et les licenciements dans l'administration, sauf pour ce qui concerne les domaines relatifs à la mise en oeuvre des Accord d'Ohrid (donc, l'embauche d'Albanais). Dans le même temps, à la mi-2003, le gouvernement annonçait le licenciement d'ici la fin de l'année d'environ 4.000 employés travaillant des compagnies d'Etat.

Les tendances sur moyenne période sont alarmantes: au cours de la décennie passée, le taux d'activité a chuté régulièrement. Il restait en 2002 inférieur aux chiffres de 1990. Dans la première moitié de la décennie 1990, la production a chuté plus vite que l'emploi, soulignant les réticences des entreprises à licencier, ce qui avait pour effet de réduire la productivité. Mais, en contrepartie, le retour à la croissance après 1996 a été pauvre en embauches. La crise de 2001 a vu les taux d'activité de nouveau baisser et la part des sans-emploi reprendre une pente ascendante. En 2003, on comptait environ 800.000 personnes actives pour approximativement 400.000 chômeurs. Or la structure du chômage est également préoccupante: dans la plupart des cas, le chômage touche les sans diplôme, les jeunes et les femmes, et est un chômage de longue durée. Surtout, le chômage n'est pas "ethniquement neutre". Il tend à se répercuter prioritairement sur les communautés minoritaires (au premier chef les milieux roms, les communautés albanaises), mais touche aussi les Slaves de Macédoine dans les anciennes zones de crise où les investisseurs apparaissent plus que jamais réticents à investir.

Le gouvernement de Macédoine ne dispose pas des ressources budgétaires, ni d'ailleurs de l'expérience qui permettraient de développer une politique d'emploi active, reposant sur des programmes d'aide aux reconversions, à la formation, au retour à l'emploi et d'encouragement à l'embauche. Le problème est assurément budgétaire, mais pas seulement. Les grandes institutions financières internationales, tout comme les firmes de conseil dont les services ont été loués par l'Agence européenne pour la reconstruction en vue d'aider le gouvernement macédonien à concevoir une stratégie de lutte contre le chômage, considèrent que la priorité devrait aller non à un soutien artificiel à l'emploi, mais à une "flexibilisation" du marché du travail[44]. Ils souhaitent également encourager une rationalisation du système d'enregistrement du chômage, afin d'éviter que l'enregistrement ne soit "détourné" de ses finalités par des personnes souhaitant bénéficier

---

[44] Telle est également la recommandation faite dans le rapport de la Commission européenne sur les Balkans de l'ouest cité plus haut. Voir note 42, p.55.

d'un ensemble de prestations sociales (notamment un accès à la sécurité sociale) en se déclarant au chômage.

Dans ces conditions, les options apparaissent extraordinairement limitées: aucun gouvernement ne peut être incité à accélérer les restructurations sous peine d'être rapidement délégitimé aux yeux de ses électeurs; mais aucun dispositif de soutien à l'emploi ne sera financé par l'aide internationale dont la logique reste très imprégnée d'une lecture néo-libérale de l'économie. Comme le faisait remarquer Dimitra Ioannou, consultante pour IMC Management, "nous ne pouvons nous permettre de mettre en place un système d'assistanat. Le gouvernement n'en a pas les moyens et l'on ne peut soutenir artificiellement des activités non rentables qui seront amenées à disparaître tôt ou tard"[45]. En attendant, l'Union européenne ne semble pas, pour sa part, avoir pris la juste mesure de l'importance politique, si l'on souhaite crédibiliser le processus d'Ohrid d'une politique sociale qui aide à amortir le choc des restructurations. On a vu ailleurs, en Bulgarie, ce qu'il avait pu en coûter à des réformateurs courageux, comme le gouvernement Kostov, pour avoir osé mettre en oeuvre ce type de restructurations. Mais, dans le cas de la Bulgarie, le risque n'était pas de voir les désillusions sociales alimenter des tensions intercommunautaires ou déboucher sur l'élection de forces politiques nationalistes. Dans le cas de la Macédoine, le gouvernement actuel, reposant sur une coalition entre deux forces politiques ayant adopté une position modérée, représente en quelque sorte un gouvernement de la dernière chance. Il est fondamental de lui donner les moyens de réussir.

II.2. Les réformes à venir et la réduction des aides internationales

Dans les années à venir, le gouvernement va devoir affronter plusieurs nouvelles restructurations qui approfondiront le choc social:

- fermeture des entreprises déficitaires;
- compression de la fonction publique;
- réforme du mode d'indemnisation du chômage. La période d'indemnisation devrait être ramenée de 12 à 4 mois d'ici la fin 2004;
- réforme du système de santé. Le FMI recommande que l'Etat cesse tout transfert en direction de ce secteur déficitaire à partir de 2004[46] . Viendra ensuite la réforme des retraites;
- amélioration du système de collecte de l'impôt, notamment dans les zones de peuplement albanais où le taux d'évasion fiscale est extrêmement élevé;

Une grande partie de ces mesures renvoie à la nécessité, très compréhensible et rationnelle sur le long terme de parvenir à donner au gouvernement les moyens d'assurer le financement de son budget et, potentiellement, de mettre en oeuvre sur la base de ses ressources propres, en réduisant sa dépendance par rapport aux aides internationales et à l'emprunt, des politiques sectorielles dynamiques. Toutefois, à court terme, cela signifie un durcissement de la contrainte et un report sur les ménages du coût de l'ajustement économique. Or, au mieux, un délai sera observé entre la période, douloureuse, d'accroissement des prélèvements, et celle où une

[45] Entretien avec Dimitra Ioannou, Skopje, 11 décembre 2003.
[46] Voir IMF, Press Release No. 03/172, " IMF Completes First Review Under Stand-By Arrangement for the Former Yugoslav Republic of Macedonia and Approves US$5.7 Million Disbursement ", 17 octobre 2003.

puissance publique rénovée saura utiliser cette nouvelle marge de manoeuvre budgétaire pour que les contribuables en ressentent les bénéfices. Et dans l'intermède, les conflits sociaux risquent de se multiplier.

Au moment de la signature de l'accord de stand-by du 30 avril 2003, le FMI a imposé tout un ensemble de conditions très dures en contrepartie de l'octroi, par tranche, de 28,7 millions de dollars. Celles-ci comprenaient:

- la liquidation des entreprises publiques déficitaires;
- un gel des embauches dans la fonction publique (en dehors de la police et des mesures relatives à l'introduction d'une représentation plus équitable des minorités;
- des coupes budgétaires ou la création de nouveaux revenus afin de réduire de 135 millions de dollars le déficit de la balance des paiements pour 2003;
- une limitation du déficit budgétaire à 2% pour 2003.

Afin de satisfaire à ces demandes, le gouvernement macédonien a commencé par introduire une réforme de la TVA, en faisant passer le taux général de 19% à 18%; mais en appliquant désormais un taux de 18% homogénéisé à toute une gamme de biens qui bénéficiaient jusqu'alors d'un taux préférentiel à 5%. Par ailleurs, il a annoncé le licenciement d'environ 4.000 employés dans les entreprises et institutions d'Etat d'ici la fin de l'année (soit environ 4%). Les quelques mesures qui ont été prises dans ce sens ont d'ores et déjà provoqué un mécontentement social très vif: en juillet 2003, 600 employés de la compagnie national d'électricité ont protesté devant le parlement, au prix de clashes avec la police, d'autant plus vigoureusement qu'un député albanais avait suggéré que ces coupes étaient positives dans la mesure où elles permettraient au pourcentage d'Albanais d'augmenter...[47]

Au cours de l'automne et de manière plus soutenue encore en janvier et février 2004, les mobilisations populaires se sont multipliées pour convaincre les autorités de renoncer aux licenciements dans la fonction publique prévus pour 2004 et au gel des salaires. Ainsi, pendant près de trois semaines, le Syndicat des employés dans le secteur de l'éducation, de la culture et de la science a mené une grève générale concernant les quelque 35.000 personnes que compte ce secteur, pour 588 institutions, tout en assurant un service minimal obligatoire. Les protestataires réclamaient des hausses de salaires et surtout des aides dont ils bénéficiaient pour payer les repas en cantine. Au lendemain du conflit social, les syndicats devaient dénoncer les pressions exercées par le gouvernement sur les leaders de la contestation, sous forme de délai dans le versement des salaires[48]. Le 17 février, c'était au tour de la Fédération des syndicats, dirigée par Vančo Muratovski, d'organiser une manifestations devant le parlement qui a ressemblé plusieurs centaines d'employés de la fonction publique appelant à un respect des conventions collectives en matière de versements des salaires et des aides sociales, ainsi que de régulation du statut des personnes travaillant dans des établissements publics déficitaires[49].

[47] Inicident évoqué dans ICG, *Macedonia: No Room for Complacency*, octobre 2003, p.11.
[48] Voir "SONKS says it might go on strike again", *Daily News Service, Macedonian Information Centar*, 24.02.04.
[49] Voir "Unions stage protest to caution", *Daily News Service, Macedonian Information Centar*, 17.02.04.

Plus fondamentalement, il n'est pas même évident que les réformes envisagées soient nécessairement ajustées aux besoins du pays. Plusieurs leçons mériteraient sans doute à cet égard d'être tirées des transformations observées après 1989 dans le reste de l'Europe post-communiste. Premièrement, dix années de réformes post-communistes nous ont appris que les privatisations ne suffisent pas à entraîner une transformation de la gouvernance des entreprises. La capacité transformationnelle sur les comportements micro-économiques du seul transfert de propriété avait été très largement surestimée par les partisans des thérapies de choc. En de nombreuses instances, la privatisation a seulement été un prélude à la clôture des entreprises, non à leur rationalisation. Deuxièmement, les investissements étrangers constituent assurément de puissants moteurs de croissance; mais ils ne sont pas toujours porteurs de transferts de technologie (cas des micro-investissements dans la sous-traitance textile ou le cuir en Bulgarie, par exemple). La maximisation des effets positifs des investissements étrangers dépend aussi, voire surtout, de la transparence dans la sélection des acquéreurs des entreprises à privatiser et de la capacité de négociation et de contrôle post-privatisationnel des administrations publiques (devant veiller au respect des engagements pris en matière d'investissements et d'emploi)[50]. En troisième lieu, les expériences est-européennes ont montré que le passage au marché s'accompagne de phénomènes de désindustrialisation que seule une politique industrielle active peut partiellement compenser. Celle-ci suppose que soient mobilisées de manière précoce des ressources humaines et budgétaires adaptées. Enfin, les transitions à l'Est ont souligné que l'enregistrement de taux de croissance élevés n'était pas nécessairement synonyme de réduction des disparités sociales ou d'amélioration des conditions de vie. La lutte contre les dislocations sociales constitue un élément décisif dans le maintien de la légitimité des élites politiques réformatrices.

Il semblerait par ailleurs que l'on ait relativement peu à attendre du développement du commercial régional intra-balkanique comme moyen pour garantir une relance de l'économie macédonienne. La structure de l'insertion extérieure de la Macédoine n'est guère positive: son commerce extérieur est très concentré. Elle fait partie des Républiques qui échangent le plus avec la Serbie-et-Monténégro, un legs de la période yougoslave, mais ne dispose pas d'un réseau de partenaires économiques suffisamment diversifié avec les autres Etats issus de l'ex-Yougoslavie (voir **tableaux 9 et 10**). D'autre part, la Macédoine n'est en mesure d'exporter qu'un nombre limité de biens (principalement des métaux, des produits sidérurgiques et des textiles, ainsi que des produits viticoles).

[50]A titre d'illustration, voir le remarquable, Jérôme Sgard, "Crise financière, inflation et Currency Board en Bulgarie (1991-1998) : les leçons d'une transition indisciplinée", *Revue d'études comparatives Est-Ouest*, 1999-06/09, vol.30:n°2/3, p.215-235.

Tableau 9 - Le commerce de la Macédoine avec les Etats issus de l'ancienne Yougoslavie, l'Europe centrale, l'UE et la CEI (en %)

	Ex-Yougo."4" (BH, Cr, M, S-et-M)	Ex-Yougo."5" (BH, Cr, M, S-et-M, Slov.)	Europe du Sud-Est	UE	Europe centrale	CEI
Exportations	**24,25**	**26,55**	**30,36**	**52,54**	**0,92**	**1,62**
Importations	**9,04**	**15,36**	**21,70**	**54,07**	**2,64**	**9,76**

Source: d'après Olivier Lamotte, "Une zone de libre-échange en Europe du Sud-Est. pertinence et viabilité", *Le courrier des pays de l'Est,* n°.1039, octobre 2003, p.8.

Tableau 10- Structure du commerce entre les républiques de l'ex-Yougoslavie en 2001 (en %)

	Total	BH	Croatie	Mac.	Slovénie	RFY
Exportations	100,0	6,5	7,1	-	8,7	77,8
Importations	100,0	2,1	10,3	-	41,2	40,7

Source: d'après Olivier Lamotte, "Une zone de libre-échange en Europe du Sud-Est. pertinence et viabilité", *Le courrier des pays de l'Est,* n°.1039, octobre 2003, p.10.

Plusieurs accords de libre-échange ont été signés sous l'impulsion de la communauté internationale - notamment dans le cadre du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est - depuis 1999 dont la liste peut être trouvée dans le **tableau 11**. Si l'on exclut le cas des accords avec la Serbie-et-Monténégro, il reste difficile d'évaluer le bénéfice tiré de ces négociations. L'un des problèmes réside dans la viabilité sur la durée de mesures qui risquent d'être rendues obsolètes et non applicables par l'entrée dans l'Union européenne d'une partie des partenaires de la Macédoine (cas de la Bulgarie et de la Roumanie, voire de la Croatie en 2007). Une seconde difficulté est relative à la nature même de tissus économiques qui sont souvent plus concurrentiels que complémentaires au sein de l'espace balkanique. En troisième lieu, l'introduction d'un système de libre-échange prive les Etats de la région de revenus douaniers pourtant bienvenus en situation de difficulté budgétaire. Il serait dans ces conditions sans doute utile de chercher à mieux analyser, au cas par cas, les bénéfices qui peuvent être tirés de ces nouvelles dispositions.

Tableau 11 - Accords de libre-échange signés par la Macédoine avec ses partenaires d'Europe du Sud-Est

	Albanie	**Bosnie-Herzégovine**	**Bulgarie**	**Croatie**	**Moldavie**	**Roumanie**	**Serbie-et-Monténégro**
Etat des négociations sur l'accord de libre-échange	Accord en vigueur depuis le 15	Accord en vigueur depuis le 1er juillet 2002	Accord en vigueur depuis le 1er	Accord en vigueur depuis le 11	Négociations en cours	Accord signé le 7 février 2003 (entrera en	Accord en vigueur depuis le 7 octobre 1996

	juillet 2002		janvier 2000	juin 1997, révisé le 11 juin 2002		vigueur le 1er janvier 2004)	

Source: d'après Olivier Lamotte, "Une zone de libre-échange en Europe du Sud-Est. pertinence et viabilité", *Le courrier des pays de l'Est,* n°.1039, octobre 2003, p.12.

II. 3 Une économie dépendante face aux perspectives de réduction des aides internationales

Il est relativement délicat de chercher à proposer un bilan des principales aides internationales reçues par la Macédoine au cours des dernières années. Un tableau compréhensif ferait intervenir à la fois les aides bilatérales et multilatérales, les financements en provenance d'acteurs privés (notamment des ONG et des fondations) et ceux qui sont dus à des organisations financières internationales, des OI ou des Etats. Néanmoins un tour d'horizon des principaux donateurs pourra aider à mettre en évidence le rôle que les assistances internationales jouent à l'heure actuelle dans la préservation des grands équilibres macro-économiques et dans le soutien aux réformes en cours. Il s'agit notamment de l'Union européenne, de la Banque européenne d'investissement, du FMI et de la Banque mondiale.

L'Union européenne, un acteur pivot

Sur la période 1991-2001, comme indiqué dans le **tableau 12**, l'Union européenne a alloué à la Macédoine une somme totale de 606,56 millions d'euros. A titre de comparaison, au cours de la même période, l'ensemble des Balkans de l'ouest a reçu un total de 6,8 milliards de dollars. Depuis 2001, c'est principalement dans le cadre du programme CARDS (Community Assistance for Reconstruction, Development and Stabilisation), un nouvel instrument créé sur décision du Conseil européen en décembre 2000 (Council Regulation (EC) No 2666/2000 of 5 December 2000) que des aides sont consacrées au pays. CARDS a été conçu comme un outil spécifiquement adapté aux besoins des Etats des Balkans de l'ouest (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Serbie-et-Monténégro et Macédoine) impliqué dans le Processus d'association et de stabilisation (PAS)[51]. CARDS comprend un volet régional (des financements destinés à des programmes transversaux) et un volet spécifique pour chacun des pays éligibles[52]. Au titre du programme CARDS, la Macédoine s'est vu allouer 56 millions d'euros en 2001, 36,5 millions d'euros pour l'année 2002 et 38,5 millions d'euros pour 2003. Comme on le verra plus

[51] Le Processus de stabilisation et d'association (PSA) concerne actuellement l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, la Macédoine et la Serbie-et-Monténégro.
[52] Pour plus de détails, se reporter au site de l'Union européenne sur Interet à l'adresse: http://europa.eu.int/comm/europeaid/projects/cards/foreword_en.htm

loin, l'administration de ces financements revient à l'Agence européenne pour la reconstruction. Fin 2003, une partie des financements pour 2002 n'avaient encore pu être "consommés" en raison de la lourdeur des procédures administratives à Bruxelles et à Skopje relatives à la mobilisation de ces financements[53].

[53] Entretien avec le directeur de l'Agence européenne pour la reconstruction, Daniel Giugliaris, Skopje, 11 décembre 2003.

Tableau 12 - L'assistance de l'Union européenne à la Macédoine entre 1991 et 2001 EC (en millions d'euros)

1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	Total
Macedoine												
Phare + Obnova												
60.00			25.00	25.00	33.00	25.00	47.00	25.00				**240**
CARDS												
									56.20	41.50*	43.50*	**141.2**
ECHO												
36.52			9.15	0.00	0.00	0.40	43.00	3.35	5.40			**97.82**
Media												
		0.05	0.28	0.00	0.21	0.28	0.00	0.20				**1.02**
Democracy & Human Rights												
					0.50	0.20	n.a.	n.a.	1.02			**1.72**
Balance of payments support												
					40.00			30.00		22	20	**112**
Rapid Reaction Mechanism												
									12.80			**12.80**
Total												
96.52		**0.05**	**34.43**	**25.00**	**73.71**	**25.88**	**90.00**	**58.55**	**75.42**	**63.50**	**63.50**	**606.56**

* Allocations include the running costs of the European Agency for Reconstruction (€ 5 m for 2002 and € 5 m for 2003).
Source: site de la Commission européenne, relations extérieures, Macédoine sur Internet à l'adresse: http://europa.eu.int/comm/external_relations/see/fyrom/

En dehors de ce mécanisme prioritaire, l'Union européenne continue cependant à apporter une assistance macro-financière à la balance des paiements de la Macédoine: en novembre 1999, le Conseil européenne avait décidé de débloquer 80 millions d'euros en soutien macro-financier. Cette somme a été complétée par un financement de 18 millions dont le déboursement a été décidé en décembre 2001, dans le sillage de l'arrêt des affrontements intercommunautaires en Macédoine. Une troisième tranche a été déboursée en mai 2003, d'un montant de 20 millions.

Enfin, 26 millions d'euros ont été consacrée à une quatrième opération de soutien à la balance des paiements en décembre 2003[54].

Par ailleurs, depuis 1998, la Banque européenne d'investissement a soutenu des projets d'investissements en Macédoine à hauteur de 163 millions d'euros, principalement dans le domaine des transports et du soutien aux PME. En 2003, 13 millions d'euros ont été alloués au secteur énergétique[55]. Enfin la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) avait, fin 2002, 16 projets en cours en Macédoine, pour une valeur totale de 260 millions d'euros. Les principaux secteurs concernés étaient les télécommunications, les transports, l'énergie, l'infrastructure municipale, la banque et l'industrie. En 2003, la BERD a également contribué à la mise en place d'une banque spécialisée dans le financement de microprojets sur la base des expériences similaires développées en Albanie et en Bosnie-Herzégovine[56].

L'apport timide du FMI

C'est de façon plus récente que le Fonds monétaire international s'est engagé en Macédoine. En 2000, un programme avait été mis en place qui prévoyait l'octroi au pays de 10,34 millions (SDR) sur la période entre novembre 2000 et décembre 2001 au titre du *Poverty Reduction and Growth Facility* (PRGF) et de 24,2 millions (SDR) au titre de l'*Extended Fund Facility* (EFF) (voir **tableau 13**). La mise en oeuvre de ces deux projets a toutefois été interrompue en raison de la crise de 2001, la Macédoine ne recevant finalement au total que 2,87 millions (SRD). Il a fallu attendre la constitution d'un nouveau gouvernement au lendemain des élections de septembre 2002 pour que soit finalement signé un accord de stand-by de 14 mois d'un montant total de 20 millions SDR, soit environ 25 millions d'euros. Les résultats positifs de l'évaluation faite par l'institution financière des réformes conduites par le gouvernement Crvenkovski, en octobre 2003, a permis la poursuite des déboursements.

Tableau 13 - Etat des relations entre la Macédoine et le FMI au 29 février 2004

I. Membership Status: Joined: December 14, 1992		Article VIII
II. General Resources Account:	**SDR Million**	**%Quota**
Quota	68.90	100.00
Fund holdings of currency	88.60	128.59
Reserve Position	0.00	0.00
Holdings Exchange Rate		
III. SDR Department:	**SDR Million**	**%Allocation**
Net cumulative allocation	8.38	100.00

[54] Chiffres cités dans European Commission, "The Western Balkans in Transition", *European Economy. Occasional Papers*, No.5, janvier 2004, p.57.
[55] Chiffres cités dans European Commission, "The Western Balkans in Transition", op.cit., p.57.
[56] [56] Chiffres cités dans European Commission, "The Western Balkans in Transition", ibid., p.58.

Holdings	0.30	3.53

IV. Outstanding Purchases and Loans:	SDR Million	%Quota
Contingency and Compensatory	3.45	5.00
Extended Arrangements	1.15	1.67
PRGF Arrangements	23.55	34.18
Stand-by Arrangements	12.00	17.42
Systemic Transformation Facility	3.10	4.50

V. Latest Financial Arrangements:

Type	Approval Date	Expiration Date	Amount Approved (SDR Million)	Amount Drawn (SDR Million)
Stand-by	Apr 30, 2003	Jun 15, 2004	20.00	12.00
EFF	Nov 29, 2000	Nov 22, 2001	24.12	1.15
PRGF	Dec 18, 2000	Nov 22, 2001	10.34	1.72

VI. Projected Payments to Fund (Expectation Basis)[1]
(SDR Million; based on existing use of resources and present holdings of SDRs):

	Forthcoming				
	2004	2005	2006	2007	2008
Principal	10.97	7.87	12.18	10.27	1.25
Charges/Interest	0.49	0.51	0.40	0.23	0.14
Total	11.46	8.38	12.58	10.50	1.39

[1] This schedule presents all currently scheduled payments to the IMF, including repayment expectations and repayment obligations. The IMF Executive Board can extend repayment expectations (within predetermined limits) upon request by the debtor country if its external payments position is not strong enough to meet the expectations without undue hardship or risk , repayment schedules and IMF lending for details).

Projected Payments to Fund; (Obligation Basis)[2]
(SDR Million; based on existing use of resources and present holdings of SDRs):

	Forthcoming				
	2004	2005	2006	2007	2008
Principal	10.97	6.68	6.99	11.08	5.95
Charges/Interest	0.49	0.51	0.47	0.37	0.22
Total	11.46	7.19	7.46	11.45	6.16

[2]This schedule is not the currently applicable schedule of payments to the IMF . Rather, the schedule presents all payments to the IMF under the illustrative assumption that repayment expectations-except for SRF repayment expectations-would be extended to their respective obligation dates by the IMF Executive Board upon request of the debtor country (see repayment schedules and IMF lending for details). SRF repayments are shown on their current expectation

dates, unless already converted to an obligation date by the IMF Executive Board.

Source: Fonds monétaire international, sur Internet à l'adresse:
http://www.imf.org/external/np/tre/tad/exfin2.cfm?memberKey1=618

La Banque mondiale, un partenaire traditionnel

Par comparaison, c'est de manière relativement précoce que la Banque mondiale a entrepris d'apporter une assistance à la Macédoine. Au total sur les 631 millions de dollars qui avaient été promis depuis l'accession à l'indépendance du pays, la Macédoine en a reçu 469 millions (voir **tableau 14**). En termes de répartition par secteur, c'est dans le domaine de l'industrie et du commerce (161 millions), de l'aide à la réforme administrative et à l'Etat de droit (160 millions), des finances (78 millions) et des transports (54 millions) que la Banque a été la plus active (voir **tableau 15**).

Tableau 14 - Les engagements de la Banque mondiale en Macédoine entre 1991 et 2002 (approximation en millions de dollars)

	up to 1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	**Total**
Commitments	203	37	60	78	122	-	96	35	**631**
Disbursements	107	67	67	31	49	84	29	35	**469**

Source: http://www.worldbank.org.mk/wb-mk.htm

Tableau 15 - Répartition des engagements de la Banque mondial en Macédoine par secteur depuis 1991 (approximation en millions de dollars)

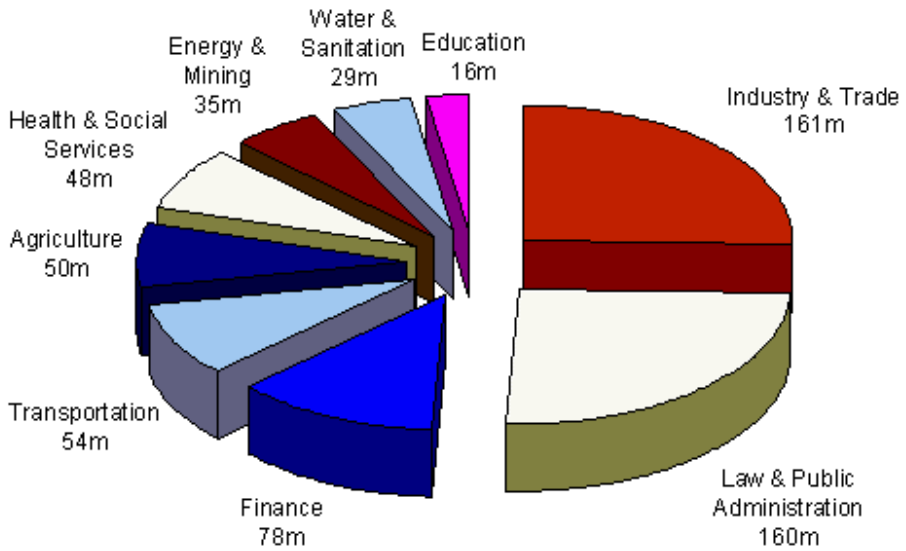

Source: http://www.worldbank.org.mk/wb-mk.htm

Le rôle de USAID

Enfin, l'agence américaine, USAID, constitue elle aussi un acteur très présent en Macédoine. Dans le cadre de la mise en oeuvre des accords d'Ohrid, elle joue notamment un rôle de leader en matière de programmes relatifs à la décentralisation. On lui doit, entre autres, un *Local Governement Reform Program* (LGRP) dont l'efficience peut être diversement appréciée[57]. Le projet qui devait faciliter la mise en oeuvre de la future politique de décentralisation en contribuer à donner aux acteurs locaux les moyens d'évaluer leurs besoins, de concevoir des politiques de développement local et de mieux connaître les instruments de financement notamment étrangers auxquels il leur est possible de recourir, s'est très souvent principalement traduit par la réalisation, à grands frais, de petites brochures bilingue, décrivant ville par ville les atouts et les problèmes auxquels les municipalités se heurtent. Le caractère souvent extrêmement général et imprécis de ces documents ne permet pas d'apprécier l'utilité qu'ils pourraient bien avoir et leur contribution possible la formulation de priorités et de politiques ciblées. Le bilan des engagements de USAID en Macédoine pour l'année 2003 peut être trouvé dans le **tableau 16.**

Tableau 16 - L'aide de USAID en Macédoine pour l'année fiscale 2003

FY03: Total AEEB - $50 million, USAID Total - $44 million

Accelerated Economic Development and Growth of the Private Sector (FY03 $12.5 million, 28%): USAID is providing critical assistance to enterprises through a business resource center, trade and investment facilitation and other advisory programs. By creating a visible core of efficient enterprises, USAID is helping to create a catalyst for economy-wide reform. Complementary credit and equity mechanisms are being supported for small and medium sized enterprises. In 2002 a competitiveness initiative was developed to identify and remove constraints in key sectors of the economy. USAID legal advisors are helping to reform critical taxation, banking, bankruptcy, monopoly regulations and assisting with accession to the World Trade Organization (WTO).

More Legitimate Democratic Institutions (FY03 $15.8 million, 37%): To strengthen the Macedonian democracy, USAID is helping municipal governments find better ways to serve the public and is working with the central government on legal changes to encourage decentralization to municipalities**.** Advisors have provided direct services to local officials in areas such as resource and infrastructure management, and constituency interaction and support. USAID assistance is also helping to create a network of advocacy and watchdog organizations, bolster the professionalism of the media, and provide Macedonians with the knowledge and skills they need to be citizens in a democratic society. USAID is focusing on reforming the legal system, increasing the independence of the judiciary and improving court operations. Assistance is also being provided to increase confidence in the political process, particularly in elections, and in institutions such as the Parliament and political parties.

Mitigation of Adverse Social Impacts of the Transition (FY03 $6.7 million, 15%): To support the implementation of the Framework Agreement, the Mission added a new Social Transition objective under which activities are currently being developed to address the quality of education and workforce development. USAID helped establish a private accredited university, the South East Europe University (SEEU). In addition, USAID plans to strengthen the primary

[57] Entretien avec les responsables de LGDP à Skopje, 4 août 2003.

and secondary education systems to meet employer needs and market requirement in the 21st century. USAID efforts at the local level encourage job creation, especially for youth; expand markets for Macedonian artisans; and support cooperation between municipalities and the private sector.

Special Initiatives and Cross-Cutting Programs (FY 03 $8.9 million, 20%): On a cross-cutting basis, the Mission is also addressing issues such as ethnic cooperation; gender-based problems and disparities; problems that affect youth; corruption; and needs that are identified for specialized training outside of Macedonia. The Mission has an HIV/AIDS social marketing program with Population Services International.

Community Building Initiative (CBI): CBI, implemented by USAID's Office of Transition Initiatives (OTI), complements Mission objectives. It brings together diverse groups of Macedonian citizens to work cooperatively on projects that the communities have identified and prioritized. Since October 2001, CBI has approved almost 473 grants to NGO projects totaling $11.2 million. This program will close in September 2003.

Source: http://www.usaid.gov/locations/europe_eurasia/countries/mk/macedonia.pdf

Le très rapide tour d'horizon de ces divers programmes de financement, que ce soit sous forme de prêts ou de dons souligne l'importance des contributions internationales à la stabilisation économique et politique de la Macédoine. Il attire également l'attention sur les risques relatifs à une tendance au déclin des assistances observées depuis 2002. Le cas de l'Union européenne est particulièrement illustratif. Une étude réalisée par l'ONG *European Stability Initiative* à la veille du sommet de Thessalonique avait mis en évidence un rééquilibrage dans les aides européennes depuis les Etats des Balkans de l'ouest vers les pays de la "seconde vague" d'élargissement de l'Union, à savoir la Bulgarie et la Roumanie qui devraient bénéficier de financements accrus dans le cadre du programme de pré-adhésion d'ici leur intégration à l'Union prévue pour l'année 2007 (voir **tableau 17**). Le sommet UE-Balkans du 21 juin 2003 n'a de ce point de vue pas tenu toutes ses promesses: certes, la mobilisation de quelque 250 millions d'euros supplémentaires par rapport aux financements initialement prévus pour la période 2004-2006 constitue un acquis. Par ailleurs, le sommet a décidé l'ouverture, aux Balkans de l'ouest, de programmes communautaires pour lesquels seuls les Etats candidats étaient jusqu'à présent éligibles (avec, notamment, l'extension du programme TAIEX)[58]. Le 16 décembre, la Commission européenne a par ailleurs proposé que les programmes ISPA, SAPARD et PHARE fassent partie des instruments auxquels, après les préparations nécessaires, les pays de la région pourront participer[59]. Toutefois, ces moyens semblent très en retrait par rapport aux financements qui seraient requis si l'on souhaitait aider la Macédoine à moderniser ses infrastructures, à se doter les moyens d'une politique industrielle ciblée, à mettre en oeuvre des projets conséquents d'aide au développement rural et à amortir le choc social des réformes économiques.

D'autres acteurs, les Etats-Unis au premier chef, semblent tentés par une réduction de leurs engagements dans les Balkans de l'ouest[60]: le budget de USAID pour l'année fiscale 2005, comme celui de l'année fiscale 2004, est en baisse. La chute est de 12% dans le cadre du SEED administré par USAID - le montant total des fonds gérés par l'agence passe de 359 millions de dollars pour FY2003 à 314 millions de dollars en FY2004. Au total, les financements SEED ont été réduits de 34% entre 2001 et 2004. Cette réduction devrait toucher au premier chef la Croatie (qui ne sera plus éligible au titre du SEED à partir de fin 2006), le Monténégro et la Serbie. Les principaux bénéficiaires restent la Bosnie-Herzégovine (41 millions) et le Kosovo (72 millions).

Le contexte international n'est sans doute pas propice au maintien d'une attention soutenue envers les Balkans de l'ouest et, dans le cas qui nous concerne ici, la Macédoine. Pourtant, on ne saurait répéter à l'excès que la réussite de la politique de prévention déployée depuis 2001 en Macédoine reste suspendue à la poursuite d'un engagement fort: une négligence des soubassements économiques et sociaux de la réussite du processus d'Ohrid pourrait avoir des effets désastreux. C'est maintenant le rôle que la communauté internationale peut jouer en Macédoine que l'on va tenter d'analyser plus en détail.

---

[58] Pour une fine évaluation des évolutions amorcées par le sommet de Thessalonique, se reporter à Daniela Heimerl, "Ue-Balkans occidentaux. Après le sommet de Thessalonique de juin 2003", *Le Courrier des pays de l'Est*, octobre 2003, n.°1039, p.31-39.

[59] Voir "Commission proposes to extend participation in tenders under PHARE, ISPA and SAPARD porgrammes to the Western Balkans", sur Internet à l'adresse: http://europa.eu.int/comm/external_relations/see/news/ip03_1735.htm

[60] Voir USAID, "Written testimony of Assistant administrator Kent R.Hill, E&E - "Europe and Eurasia Overview", 2 mars 2004.

Tableau 17 - L'assistance européenne aux Balkans de l'ouest et aux pays candidats

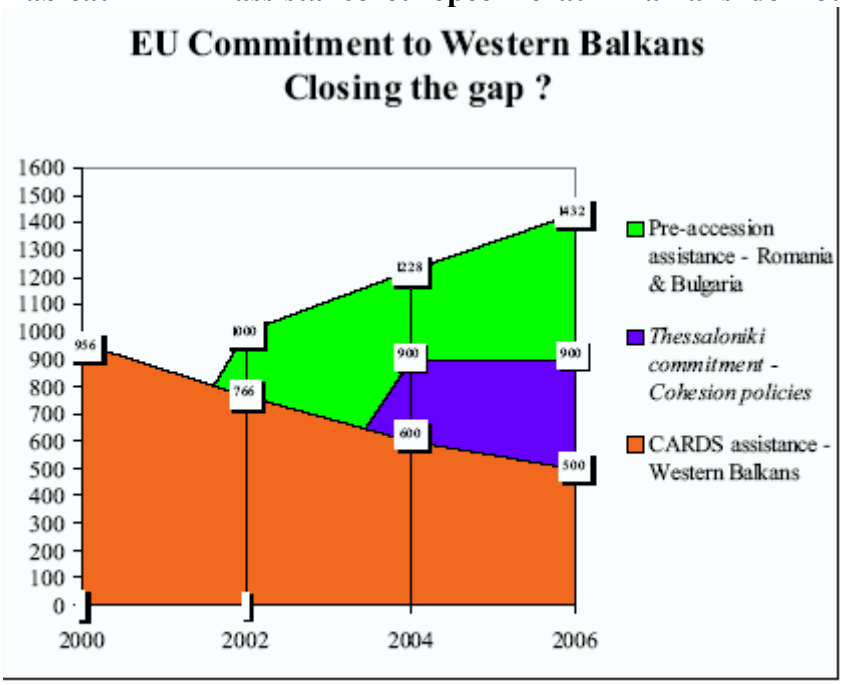

Source: European Stability Initiative, http://www.esiweb.org/pdf/esi_document_id_44.pdf

III - Quel rôle pour la communauté internationale?

III.1. Adresser un message clair sur l'adhésion européenne

Les relations de la Macédoine avec l'Union européenne sont depuis le sommet de Zagreb (24 novembre 2000) organisée dans le cadre du Processus de stabilisation et d'association (PSA). Celui-ci prévoit la signature d'Accords de stabilisation et d'association (ASA), ainsi que l'adoption par l'Union de mesures commerciales (*autonomous trade measures*) favorisant une ouverture asymétrique des marchés communautaires aux produits en provenance des Balkans occidentaux[61]. Le 9 avril 2001, la Macédoine a fait partie des tout premiers pays qui ont été amenés à signer un ASA. Il a cependant fallu attendre le 23 février 2004 pour que l'accord soit ratifié par l'ensemble des Etats membres de l'Union européenne et dès lors puisse entrer en application.

L'Agenda de Thessalonique pour les Balkans occidentaux (adopté par le Conseil Affaires générales le 16 juin 2003 et présenté lors du Sommet EU-Balkans le 21 juin 2003[62]) est venu ajouter à cette dynamique des mesures visant à renforcer l'ASA dans une perspective d'intégration à l'UE[63]. Il prévoit notamment trois séries de mesures, la mise en place de "partenariats européens" (inspirés des Partenariats d'association développés avec les Etats candidats d'Europe centrale et orientale), le développement des consultations politiques dans le cadre du "Forum UE-Balkans occidentaux" et l'ouverture de programmes communautaires aux Balkans de l'ouest. C'est à la lumière de l'engagement réaffirmé par l'Union européenne de contribuer à rendre possible la réalisation des "perspectives européennes"[64] que la Macédoine a souhaité déposer sa candidature à l'UE. A Bruxelles, comme dans les milieux des *think tanks* de certains Etats membres, plusieurs analystes avaient tenté de convaincre les autorités macédoniennes qu'il était sans doute trop tôt pour qu'elles déposent leur candidature. En raison de l'agenda très lourd que représentait la première vague d'élargissement à dix nouveaux entrants, le 1er mai, des difficultés budgétaires internes à l'UE et à plusieurs Etats membres et des incertitudes entourant le processus d'évaluation de la candidature de la Turquie (sur laquelle la Commission doit se prononcer au mois de décembre), le moment semblait, de leur point de vue, mal choisi.

Le dépôt de candidature qui devait avoir lieu le 26 février et a dû être reporté en raison du décès tragique du président Boris Trajkovski, est finalement intervenu le 22 mars dernier.

---

[61] Ces mesures ont été introduites le 18 septembre 2000 pour les Balkans occidentaux, à l'exclusion de la RFY. Après la chute de Milosevic en octobre 2000, elles ont été étendues pour inclure cette dernière. Voir http://www.eudelyug.org/en/news/news/atm/200700.pdf;http://www.eudelyug.org/en/news/news/atm/256300.pdf; http://www.eudelyug.org/en/news/news/atm/248701.pdf

[62] Sur "L'Agenda de Thessalonique pour les Balkans occidentaux. Progresser sur la voie de l'intégration européenne", voir IP/03/721: European Commission proposes new European Integration Partnerships for the Western Balkans [consultation 25 janvier 2004]. L'Agenda a été élaboré sur la base de la Communication de la Commission européenne au Conseil et au Parlement européens du 21 mai 2003 qui peut être consultée sur Internet à l'adresse: http://europa.eu.int/comm/external_relations/see/2003.pdf [consultation le 25 janvier 2004].

[63] Voir 2518th Council Meeting, General Affairs and External Relations, Luxembourg, 16 juin 2003, sur Internet à l'adresse: http://europa.eu.int/comm/external_relations/see/gac.htm#b160603 et sur: http://europa.eu.int/comm/external_relations/see/gacthess.htm

[64] La déclaration finale du sommet précise que "L'UE réaffirme son soutien sans équivoque à la perspective européenne qui s'offre aux pays des Balkans occidentaux. L'avenir des Balkans est dans l'Union européenne. L'élargissement en cours et la signature du traité d'Athènes en avril 2003 inspirent les pays des Balkans occidentaux et les encouragent à suivre la même voie menant au succès". Voir "Sommet UE-Balkans Occidentaux de Thessalonique, le 21 juin 2003: Déclaration" sur Internet à l'adresse: http://www.eu2003.gr/fr/articles/2003/6/23/3135/ [consultation 10 janvier 2004]

Dans la préparation de la réponse qu'elle donnera à la Macédoine, la Commission européenne gagnerait à considérer plusieurs éléments importants - notamment à prendre une juste mesure des significations symboliques et des attentes concrètes focalisées autour du projet d'adhésion à l'Union. A l'heure actuelle, en Macédoine, la perspective d'une intégration à l'UE paraît assurément fort lointaine et la plupart des citoyens ordinaires doutent de sa concrétisation. Cependant, il est frappant de voir de combien, dans les débats parlementaires, les discours politiques, la presse, l'option d'une sortie, par le haut, de la crise intercommunautaire à travers l'intégration à l'Union européenne, est omniprésente. C'est aussi sans doute l'un des seuls thèmes communs aux communautés macédoniennes slaves et albanaises, l'un des seuls autour desquels ils puissent se retrouver. Si l'opinion publique dans la rue est relativement sceptique quant aux chances de voir cette perspective se réaliser, la très grande majorité de ces mêmes sceptiques ne voit pas comment, autrement, la Macédoine pourrait continuer à exister sous la forme d'un Etat uni d'ici, mettons, dix ans. En bref, l'intégration européenne, encore insuffisant crédible, reste le seul rêve autour duquel construire une vision pour un pays qui souffre de ne pas connaître avec certitude son passé et son identité nationale, doute de son présent et n'était jusqu'à présent pas parvenu à se projeter dans un futur apaisé.

Il ne s'agit pas sur la base de cette seule prise de conscience de promettre à la légère une ouverture de pourparlers dans des délais que ni la Macédoine, ni l'UE, prise par la gestion de l'entrée de dix nouveaux membres en mai 2004, ne serait en mesure de tenir. Mais plutôt de mettre en avant trois lignes d'action. Premièrement, il est fondamental de mettre en place une stratégie de communication qui parvienne à conforter l'importance symbolique que les diverses communautés de Macédoine sont en mesure d'accorder à cet ancrage européen. Deuxièmement, il convient de fournir un calendrier précis, même lointain, avec une feuille de route et des engagements afin de fournir autant de repères que possible aux élites réformatrices et à leurs électeurs. Troisièmement, et c'est sans doute le point le plus décisif, il apparaît indispensable de parvenir à concevoir, pour accompagner le cheminement de la Macédoine vers l'UE, tout un ensemble de "récompenses" à la fois symboliques et matérielles afin d'encourager société et dirigeants à aller de l'avant. Ces récompenses doivent tout à la fois permettre aux citoyens de voir l'Europe au concret et de parvenir à l'associer à des améliorations de vie sensibles et rapides et aider les élites politiques à se légitimer et consolider face à des électeurs souvent désabusés. Afin de parvenir à mettre en oeuvre ces trois volets d'une politique de l'UE en Macédoine, peut-être serait-il utile de procéder à une analyse critique des dispositifs existant et de la performance des aides qui ont été mises en oeuvre jusqu'à ce jour.

III.2. Rationaliser les dispositifs européens présents en Macédoine

En Macédoine, nombreux sont les responsables européens qui déplorent que l'UE souffre d'un déficit d'image. Si tel est le cas, celui-ci est alimenté par l'existence de dispositifs institutionnels en mal de rationalisation. Car, à Skopje, l'UE s'"incarne" dans au moins trois entités, l'Office de l'envoyé spécial en Macédoine, mis en place dans le sillage de la signature des accords d'Ohrid (13 août 2001), la Délégation de l'UE et l'Agence européenne pour la reconstruction (AER). Les rapports entre ces trois entités sont entachés de rivalités qui n'aident guère les acteurs locaux à trouver leurs marques. Le temps passé à aplanir les différents entre Européens semble parfois excéder celui consacré à tisser des liens avec les autorités locales. Sur place, "division internationale du travail" et conflits sont généralement résumés comme suit: l'Office, en tant que responsable de la mise en oeuvre des accords d'Ohrid, dispose d'une vision politique, mais son mandat est limité aux seuls accords

(principalement des questions juridiques et institutionnelles déconnectées des aspects économiques et sociaux) et à une période circonscrite (2005-2006). Qui plus est, il ne dispose pas de budget propre. La Délégation de l'UE se concentre sur le suivi de l'Accord de stabilisation et d'association signé en avril 2001 et les perspectives d'intégration européenne, sans pouvoir incorporer dans cette vision les questions relatives à la gestion politique de la diversité intercommunautaire; elle non plus ne dispose pas de budgets conséquents. Enfin, l'Agence européenne pour la reconstruction (AER) administre, elle, les financements CARDS...mais les autres acteurs européens lui reprochent volontiers son manque de vision politique.

Concédons que le rôle de l'Agence n'est guère aisé. L'AER a été fondée comme agence indépendante en 2000, basée à Thessalonique et dotée de 4 bureaux locaux (Pristina, Belgrade, Podgorica, Skopje) pour assurer l'aide à la reconstruction (voir **tableau 18**). En Macédoine, son mandat a été élargi, en 2002, pour couvrir la gestion de l'ensemble des budgets CARDS, le principal type de financement utilisé par l'UE dans ses relations avec les Balkans de l'ouest - alors que l'Agence ne disposait peut-être pas des ressources humaines et de la vision nécessaires à un telle extension. Sa position au sein de la structure européenne est par ailleurs malaisée. En créant une Agence à Thessalonique, le but était notamment de pallier les lourdeurs administratives de l'UE et de rapprocher les décideurs du terrain. En pratique, il semblerait que l'on se soit retrouvé avec le pire des deux mondes. En termes de définition des priorités pluriannuelles, la marge d'action de l'AER est en effet relativement modeste: les priorités sont élaborées par la DG Relex à Bruxelles (et non à Thessalonique) dans le cadre de la programmation pluriannuelle CARDS. La DG Relex transmet à EuropeAid ses propositions, cette dernière étant chargée de les mettre en oeuvre (mais non de les concevoir, autre source de frustration). EuropeAid doit alors assurer le lien avec l'AER pour la gestion des budgets. Cette dernière ne peut que formuler une programmation annuelle en fonction des objectifs pluriannuels qui lui ont été transmis. Il n'est pas de son ressort de déterminer si l'accent devrait être mis davantage sur le développement agricole, les infrastructures ou encore le soutien à l'innovation économique, plutôt que sur la sécurité intérieure ou les migrations. L'espoir d'une grande réactivité a par ailleurs été vain. Les propositions annuelles soumises par l'AER à Bruxelles doivent être approuvées par la Commission. En raison de ces nombreux va-et-vient, en 2003, par exemple, il a fallu attendre le mois de juillet avant que les premiers appels d'offre puissent être lancés (ce qui implique une initiation des projets à l'automne).

Tableau 18 - L'organisation de l'Agence européenne pour la reconstruction

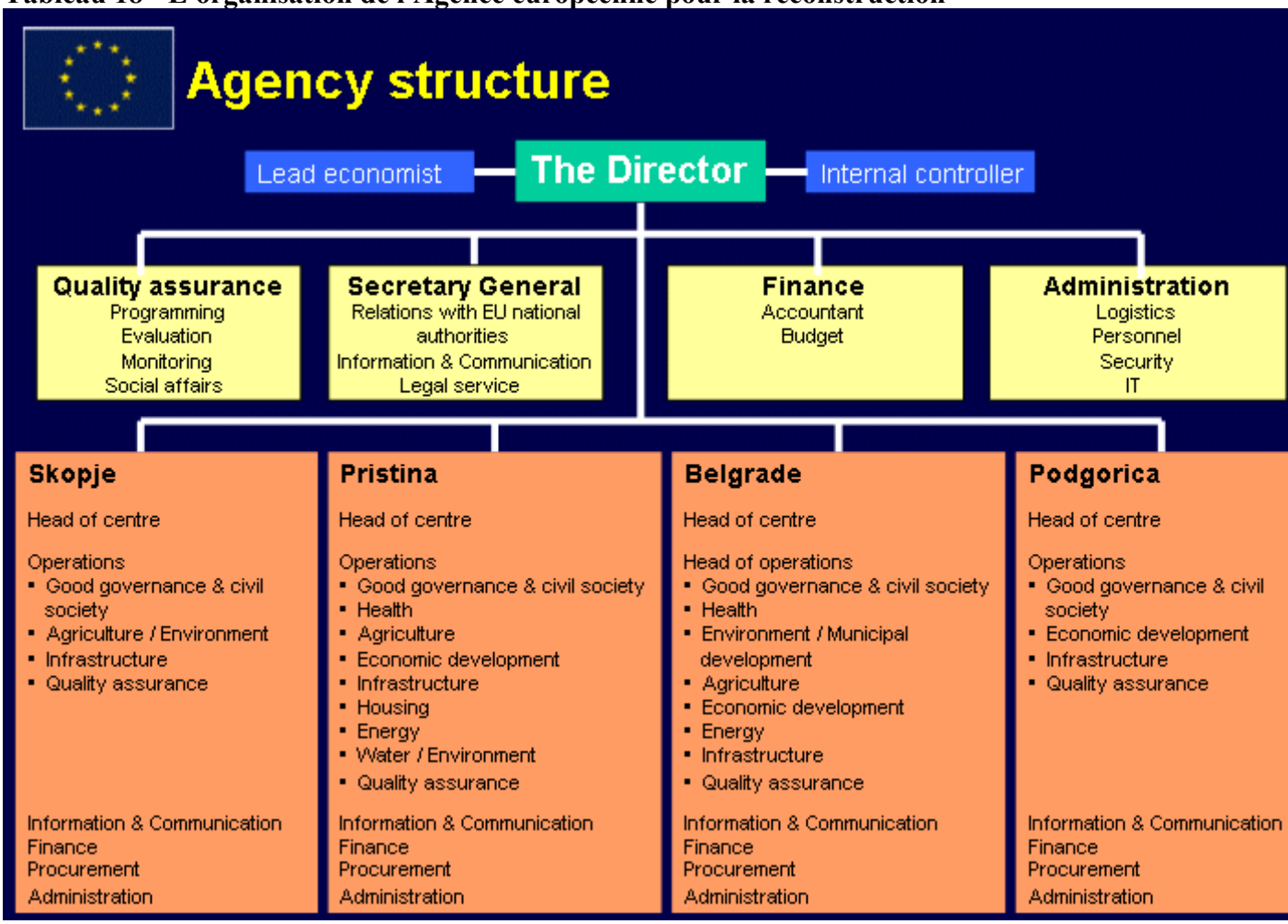

Source: http://www.ear.eu.int/agency/agency.htm

Dans le même temps, la structure "Agence" adoptée est telle qu'il devient difficile pour les acteurs locaux ou les ONG internationales insatisfaits de leur coopération avec l'Agence de chercher à faire pression sur les responsables de l'AER (pour diligenter certains dossiers ou procéder à des arbitrages) depuis Bruxelles. En Macédoine même, l'Agence est perçue comme autarcique, réticente à coopérer avec des ONG, fidèle à un nombre limité (et rarement renouvelé) de contractants et profondément déconnectée des réalités locales. La situation de blocage est telle qu'une coordination d'ONG internationales basée en Macédoine a, à l'automne 2003, protesté auprès de Bruxelles. En décembre, la Commission a d'ailleurs fait procéder à un audit de l'AER-Skopje. On concèdera toutefois que certaines des défaillances observées à Skopje ne sont pas propres à la mission déployée en Macédoine. Ce qu'elles mettent en évidence, plus fondamentalement, est l'insuffisance et parfois l'inadéquation des instruments à la disposition de l'Union européenne pour faire face aux besoins des Etats balkaniques. Ce sont les limites qu'il convient maintenant de considérer plus en détail.

III.3. Repenser les aides européennes: un accent nouveau sur les questions sociales et de développement économique

La présence internationale a notamment plusieurs effets:

- elle contribue à la mise en place d'un système du marché dual avec un "brain drain" en direction des emplois bien rémunérés au service de la communauté internationale au détriment des institutions publiques et des entreprises locales. Ces dernières souffrent dès lors d'un déficit de personnel qualifié;
- elle encourage un investissement des agents économiques dans des activités dépendantes de la présence internationale (marché locatif, cafés, restauration, services, etc.). Le départ des ONG internationales, des agences de l'ONU et, plus largement, la réduction des personnels expatriés fera disparaître une partie de ces ressources;
- la présence internationale et les expériences migratoires favorisent l'importation de produits occidentaux destinés à satisfaire les habitudes de consommation occidentales. Par ce biais et dans un contexte plus large d'ouverture sur l'extérieur et de définition des modèles occidentaux comme référents, les populations locales acquièrent de nouveaux goûts que les firmes locales ne sont souvent pas en mesure de satisfaire. Le recours à l'importation sera durable;
- l'aide internationale est pour l'essentiel dispensée dans les grands centres urbains et vise, pour des raisons de maximisation des effets induits, les secteurs et acteurs disposant du meilleur potentiel économique et humain. Elle creuse ainsi le fossé entre centre et périphérie, entre riches et pauvres, mettant à mal la cohésion sociale et nationale[65].

Dans le même temps, une contraction des budgets ne constitue pas nécessairement une réponse optimale au problème de la piètre performance des aides débloquées. La notion de "dépendance" est de plus en plus souvent utilisée lorsqu'il est question de Balkans de l'ouest, au point parfois d'obscurcir les dynamiques sociales qu'elle cherchait à éclairer. La confusion résulte notamment d'un glissement entre "dépendance politique" et "dépendance économique". Dans le domaine politique, le vocable renvoie souvent à l'insuffisante responsabilisation des acteurs locaux et vise à décrire les configurations observées principalement en Bosnie-Herzégovine, au Kosovo et, dans une moindre mesure, en Macédoine. Il est sans doute avéré que la concentration entre les mains des représentants de la communauté internationale a encouragé un déplacement des rapports d'allégeance entre dirigeants et dirigés au fondement de la légitimité démocratique. Les dirigeants se sont retrouvés dépendants pour leur survie en politique et l'accès aux aides occidentales et ont, pour ce faire, repris à leur compte une rhétorique internationale pourtant souvent déconnectée des réalités locales. Le lien avec les dirigés en est ressorti affaibli, tout comme il a été fragilisé par la délocalisation des décisions vers des acteurs extérieurs, non élus et non responsables devant les citoyens ordinaires. Privées de toute capacité à influencer le cours des réformes, les élites politiques sont par ailleurs incitées à porter le débat public vers les domaines dans lesquels il leur reste loisible de se positionner, notamment les questions symboliques et identitaires. Ce déplacement du terrain des politiques publiques vers celui sensiblement plus conflictuel des imaginaires culturels et historiques est peu propice à une "rationalisation" du jeu politique.

Mais, désireux de se désengager progressivement, les Européens semblent tentés de prendre argument de la "dépendance" pour légitimer le renoncement à certaines réformes,

[65] Sur certains de ces effets, voir Nebojsa Vukadinovic, " La reconstruction des Balkans est-elle une fiction ?", *Cahiers de l'Orient*, (2000-07/09)n°59, p.117-133; Nebojsa Vukadinovic, "Bosnie-Herzégovine. Un pas en avant, deux pas en arrière"? *Courrier des pays de l'Est*, 1036-1037, juillet/août 2003, p.17-29; Nadège Ragaru, "Les avatars de l'internationale dans les Balkans", *Revue internationale et stratégique*, hiver 2000/2001, n°40, p.49-66.

voire pour cautionner un retrait rapide motivé par des considérations budgétaires. On aurait pu souhaiter que la lucidité sur les limites des transformations impulsées de l'extérieur conduise au renforcement des rapports avec les acteurs locaux (dans les capitales comme les provinces), à des échanges d'expérience reposant sur un respect mutuel des savoirs ou à une formation suivie des élites locales (tout particulièrement dans les collectivités territoriales éloignées des centres de décision étatiques). Tel n'est, semble-t-il, pas le cas: le clivage reste assez marqué entre "internationaux" et "locaux" et la préparation du "retrait" moins fluide qu'on aurait pu le souhaiter.

Dans un registre économique, la notion de dépendance est également utilisée de manière peu cohérente. Le refus d'accroître la dépendance masque souvent une inadéquation des priorités définies par la communauté internationale. Récemment, une consultante engagée par l'Agence européenne pour la reconstruction (AER) pour élaborer un Plan d'action contre le chômage pour le gouvernement de Macédoine défendait son projet de réduction de la durée d'indemnisation des chômeurs (de 12 à 4 mois) en ces termes: "de toute façon, le gouvernement ne peut se permettre de financer des politiques plus généreuses. La communauté internationale ne sera pas toujours là pour payer"[66]. Le problème est en l'occurrence double: premièrement, certaines décisions gagneraient à être évaluées en fonction de critères politiques et pas seulement budgétaires (une explosion de la Macédoine coûtera assurément plus cher au gouvernement et à la communauté internationale qu'un maintien des allocations-chômage...). Deuxièmement, la sortie de la dépendance économique par rapport aux aides internationales devrait être aménagée progressivement et non pas sous la forme de coupes budgétaires drastiques aux incidences sociales - et, partant, électorales et politiques - insuffisamment anticipées.

Tableau 19 - *CARDS Regional Programme Allocations - Centralised implementation* (en millions d'euros)

Priorité	Mesures	Mise en oeuvre	Allocation pour 2002	Allocation pour 2003	Allocation pour 2004	Total 2002-2004
Gestion intégrée des frontières	Soutien régional (networking/coordination)	Centralisée	1	1	0	2
Institution-Building	Facilité pour le PSA	Centralisée	8	12	0	20
	Coopération policière et judiciaire régionale	Centralisée	8	5	0	13
	Coopération statistique régionale	Centralisée	0	3	0	3
	Réseaux européens pour le développement durable	Centralisée	4	4	0	8
Stabilisation démocratique	Société civile (ONG, médias, minorités)	Centralisée	7	5	0	12
Infrastructure régionale	Développement des infrastructures	Centralisée	9	2	0	11

[66] Entretien avec Dimitra Ioannou, Skopje, 11 décembre 2003.

	régionales					
	performance pour le contrôle du trafic aérien	Centralisée	5	0	0	5
Autre	Réserve	Centralisée	3	3	0	6
Total	-	-			0	80

Source: http://europa.eu.int/comm/external_relations/see/docs/cards/sp02_06.pdf

Tableau 20 - CARDS Gestion intégrée des frontières- Mise en oeuvre déconcentrée

Gestion intégrée des frontières	Mise en oeuvre	Allocation pour 2002	Allocation pour 2003	Allocation pour 2004	Total 2002-2004
Albanie	Décentralisé	4	4	12	20
Bosnie-Herzégovine	Décentralisé	3	6	14	23
Croatie	Décentralisé	4	5	14	23
RFY	Décentralisé	10	10	11	31
Macédoine	Décentralisé	4	6	10	20
Total	-	25	31	61	117

Source: http://europa.eu.int/comm/external_relations/see/docs/cards/sp02_06.pdf

Au niveau des stratégies individuelles, on retrouve au premier chef les questions de sécurité intérieure et de justice. Le soutien aux infrastructures figure également parmi les priorités affichées. En revanche, le soutien aux réformes économiques et à la politique sociale paraît bien modeste. Surtout, si l'on entre dans le détail de ces budgets, plusieurs insuffisances apparaissent. Prenons une fois encore le cas de la Macédoine à titre d'illustration (voir **tableau 21**).

Tableau 21 - Programme national indicatif 2002-2004 pour la Macédoine au titre des financements CARDS

Domaines d'intervention	**2002**	**2003**	**2004**	**TOTAL**
I.Démocratie et Etat de droit				**9**
I.1. Relations interethniques et société civile	**3**	**3**	**3**	**9**
II. Développement social et économique				**70**
2.1. Secteur privé et financier	**2**	**4**	**4,5**	**10,5**
2.2 Commerce	**4**	**5**	**5**	**14**
2.3. Développement des infrastructures locales	**14**	**8**	**8,5**	**30,5**

2.4 Cohésion sociale	**2,5**	**1**	**2,5**	**6**
2.5. TEMPUS	**3**	**3**	**3**	**9**
III.Justice et affaires intérieures				**33**
3.1. Réforme de l'appareil judiciaire	**0**	**2,5**	**1,5**	**4**
3.2 Gestion intégrée des frontières (financement régional)	**4**	**6**	**10**	**20**
3.3. Immigration et asile	**2**	**1**	**1**	**4**
3.4 Lutte contre le crime	**1**	**3**	**1**	**5**
IV Environnement et ressources naturelles				**4**
4.1. Environnement	**0**	**2**	**2**	**4**
V. Frais de fonctionnement de l'AER*	**4**	**5**	**3,5**	**12,5**
VI. Réserve**	**2**			**2**
TOTAL	**41,5**	**43,5**	**45,5**	**130,5**

Note: la somme disponible pour la Macédoine sur la période 2002-2004 est de 110,5 millions d'euros auxquels viennent s'ajouter 20 millions au titre du programme régional.
* Les montants pour 2002 et 2003 comprennent les coûts relatifs à la reprise de la gestion des projets et programme 1996-2001 en cours de réalisation (soit un total de plus de 110 millions d'euros).
** Un million d'euros supplémentaires (pris dans la réserve) seront nécessaires pour assurer les frais de gestion de 2002.
Source: European Commission, External Relations Directorate General, Directorate Western Balkans, C*ards Assistance Programme. Former Yugoslav Republic of Macedonia, 2002-2006, Including Multiannual Indicative Programme 2002-2004*, sur Internet à l'adresse: http://europa.eu.int/comm/external_relations/see/fyrom/csp/02_06_en.pdf

L'un des éléments les plus frappants concerne la très faible part accordée aux questions de cohésion sociale: tout juste un million d'euros pour l'année 2003. Le chiffre apparaît d'autant plus modeste si l'on sait qu'en pratique, ce million a été attribué pour part égale à deux sociétés de conseils chargées d'élaborer un plan gouvernemental de lutte contre le chômage et d'améliorer le travail des ANPE locales...[67] Aucun projet de terrain n'a été prévu dans ce cadre. Les mesures de rationalisation de la politique de l'emploi portent sur la réduction de la durée d'indemnisation des chômeurs, déjà évoquée plus haut, ainsi que la mise

[67] Information fournie par Dimitra Ioannou, Skopje, 11 décembre 2003.

au point d'un nouveau système d'enregistrement des sans-emploi. Du point de vue de D.Ioannou, en effet, le système existant, parce qu'il liait l'enregistrement dans les bureaux d'ANPE à un accès à la sécurité sociale, encourageait des inscriptions excessives. La dissociation des prestations de sécurité sociale de l'enregistrement devrait favoriser une chute drastique des chiffres du chômage dans les mois à venir...

Une autre variable importante concerne le soutien au secteur privé. Une partie des financements européens va en effet à l'encouragement au développement de PME. En dehors des financements CARDS, d'ailleurs (BERD, BEI, USAID, etc.), le soutien au PME figure en très bonne place sur la liste des programmes jugés prioritaires par la communauté internationale. En pratique, cependant, le problème est que ces aides sont principalement accordées, pour des questions de rationalité économique, aux entreprises déjà florissantes et ayant des chances de percer sur les marchés étrangers, et, *de facto*, le plus souvent, à celles qui sont basées dans la capitale ou les grandes villes. Se retrouvent dès lors fortement désavantagées les PME basées en province (moindre accès à l'information, moindre savoir en matière de rédaction de projets, etc.) et les firmes qui travaillent dans des secteurs peu porteurs comme, par exemple, l'agriculture. Cette logique économique peut certes être défendue. Elle néglige cependant très fortement l'importance pour la survie de très larges secteurs de la société de la production agricole, ainsi que la nécessité d'une répartition géographiquement plus équilibrée des aides.

Enfin, il convient de saluer l'importance des financements accordés au développement des infrastructures. Sur le terrain, les accomplissements sont parfois décevants. Premièrement, les conditions ne sont pas toujours remplies qui permettraient d'associer à la réalisation d'un projet d'infrastructure donné la conception des systèmes et des moyens permettant son entretien au cours des années à venir. Deuxièmement, la logique qui préside à la sélection des projets d'infrastructure est généralement régionale et principalement économique: elle vise, en dehors de la reconstruction des infrastructures détruites lors de la crise de 2001, à permettre une meilleure insertion de la Macédoine dans les circuits commerciaux régionaux. L'accent n'est dès lors que très rarement placés sur le développement de petites infrastructures qui aideraient à désenclaver des villages et à construire entre eux, au niveau local, des réseaux de relations sans doute importants pour faciliter le reconstitution du tissu social et l'amélioration des rapports intercommunautaires.

A travers ce cas, ce qui est mis en cause ici est le manque de vision politique qui préside à l'élaboration des priorités budgétaires. On observe en particulier une sous-estimation très importante des variables en mesure de peser sur la stabilité et de renforcer la légitimité domestique des élites locales. Il serait pourtant urgent que l'aide européenne aux sociétés se donne pour finalité de créer les conditions socio-économiques d'une gestion plus apaisée des tensions intercommunautaires et d'une consolidation des élites réformatrices. A défaut de privilégier de telles initiatives, le risque est grand que les réformateurs ne se retrouvent rapidement décrédibilisés et doublés par des leaders politiques radicaux qui sauront rallier les mécontents. La priorité devrait aller à la prise en compte des conditions de légitimation des élites politiques locales et de renforcement de leur crédibilité. Elle devrait aller aussi, pour ce faire, à un soutien non seulement au passage au marché, mais aussi plus largement au développement économique et à la cohésion sociale.

Finalement, il convient de s'interroger sur la capacité de l'EU à améliorer sa réactivité. Les procédures européennes restent trop longues, complexes; les systèmes de comptabilité et de gestion lourds. Les dispositifs existants ne permettent pas d'infléchir les objectifs en

fonction des développements observés sur le terrain. Il s'écoule en moyenne et au mieux deux ans entre le moment où une priorité est discutée à Bruxelles et le moment où elle se traduit en budget mis à disposition de projets. Faut-il en fournir un exemple? En juin 2003 a été annoncée l'ouverture de programmes communautaires aux Etats des Balkans de l'Ouest. En décembre 2003, la Commission européenne a réalisée une étude afin de déterminer les conditions concrètes d'une telle ouverture[68]. Elle a conclu sur la nécessité de procéder de manière extrêmement progressive, en fonction de la capacité d'absorption des Etats (sachant que l'accès à ces programmes repose sur une contribution financière préalable des pays concernés et non pas sur un système de dons, et que le co-financement prévu devra être réalisé dans le cadre d'un amendement des prévisions budgétaires de CARDS) et s'est donné pour objectif de pouvoir signer les accords nécessaires d'ici fin 2004 en vue de commencer à préparer une participation à compter de 2005...

Un bilan sur ce que l'UE doit changer

- L'action de l'Union européenne souffre d'un certain manque de lisibilité et de cohérence en raison de la variété des structures et acteurs engagés et des tensions qui les séparent. Sont en effet présent en Macédoine, l'office de l'Envoyé spécial de l'UE (A.Brouhns pour quelques semaines encore), qui a une vision politique, mais pas de contrôle sur les budgets, l'Agence européenne pour la reconstruction, qui doit gérer des budgets élaborés à Bruxelles sans sa contribution active et souffrent d'extrêmes lourdeurs administratives, d'un isolement fort par rapport à la société macédonienne et d'un manque de vision politique, et enfin, la Représentation de l'UE en Macédoine, dont les technocrates sont habitués à traiter de questions relatives à l'élargissement, pensent avoir une vision politique, mais n'ont que peu de ressources propres. La résultante est notamment une très insuffisante articulation entre le travail de l'Envoyé spécial et la conceptualisation des budgets, ainsi que la mise en œuvre de programmes d'assistance.

- Le discours convenu sur la stabilisation de la Macédoine masque un manque de sensibilité aux risques de fragilisation relatifs à la profondeur de la crise économique et sociale, au mode de fonctionnement clientélaire du politique et à une absence de confiance dans les institutions publiques. Les acteurs européens ne semblent pas être suffisamment conscients des risques de remise en question des acquis d'Ohrid qui pourraient être consécutifs à une dégradation ininterrompue de la situation économique et sociale.

- Les budgets qui ont été mis à disposition par l'UE sont insuffisants, souvent mal ciblés (attention très insuffisante aux questions de développement économique, d'aide aux PME en dehors de la capitale, d'aide aux milieux agricoles, de soutien à des régions ciblées politiquement sensibles en milieu albanais), déboursés avec retard et trop souvent consacrés à un travail de conseil occidental onéreux, formel et dont les effets ne sauraient être ressentis sur le bien-être de la population ordinaire qu'à très moyen terme. Il semble en particulier erroné de mettre l'accent sur la reprise de l'acquis communautaire ou sur un travail exclusivement législatif quand les bases d'une économie et d'une administration efficientes ne sont pas même posées (par exemple, adopter des critères européens sur les conditions d'abattage ou de conservation de la viande, quand les fermes sont en crise, les

[68] Voir Commission des Communautés européennes, *Communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen, Préparer la participation des pays des Balkans occidentaux aux programmes et agences communautaires*, Bruxelles, le 3 décembre 2003, COM (2003) 748 final.

réseaux de distribution démantelés et l'essentiel de la production réservé à l'autoconsommation….).

- Il est indispensable de réorienter l'action de l'Union européenne en favorisant une plus grande ouverture sur les acteurs locaux et une meilleure association au travail de réflexion en amont des ONG et des acteurs gouvernementaux macédoniens, une accentuation des questions sociales et économiques, ne se contentant pas de valoriser l'adoption de cadres légaux ou des projets formels. La viabilité politique de la Macédoine, la possibilité d'une poursuite des réformes qui mettront le pays sur la voie d'une intégration à l'Union européenne (le seul moyen de faire tenir cet État) en dépendent.

- Sur le plan politique, il convient de poursuivre le travail entrepris avec succès par l'UE de maniement du duo aide/conditionnalité. Il faut confirmer le désir de l'UE d'accompagner la Macédoine vers la voie européenne, en lui fournissant un calendrier (même distant) et une assistance suivie. Mais cette politique ne pourra être couronnée de succès que si les fondements d'un développement économique et social équilibrés sont trouvés. Par rapport aux mesures qui ont été adoptées par aider les pays candidats à intégrer l'UE dans le cadre de la première vague, il convient d'introduire une inflexion qui aide à prendre en compte les besoins de développements de la Macédoine sans lesquels l'adoption de l'acquis risquerait de ne pouvoir intervenir dans des conditions satisfaisantes.

III.3. Quelques erreurs à ne pas commettre si la communauté internationale souhaite crédibiliser la poursuite du processus d'Ohrid

- **Eviter un découplage des politiques de l'Union européenne et des Etats-Unis**

Les relations entre Union européenne et Etats-Unis sont souvent entachées d'une certaine défiance mutuelle. La configuration n'est pas nouvelle, notamment si l'on considère la façon dont certains Etats membres de l'UE se positionnent par rapport aux Etats-Unis dans la formulation de leur politique étrangère. Mais elle s'est sérieusement détériorée depuis l'arrivée au pouvoir de l'administration Bush et avec le retrait progressif des troupes américaines déployées dans la région. Le manque de qualité, parfois, de la coopération et les représentations mutuelles souvent ambivalentes se répercutent sur les rapports entre dispositifs militaires européens et otaniens. Si la mission militaire sous la responsabilité de l'Union européenne, Concordia, s'est achevée sur un succès, certains malentendus, des frustrations, des jalousies, parfois, ont pu être ressentis entre mars et décembre 2003. Avec la crainte aussi de redondances et que les agendas des uns et des autres ne soient pas convergents.

La question n'est pas ici de déterminer quelle est la part de "responsabilité" des uns et des autres dans une coopération qui n'est pas toujours optimale. Elle est de voir de quelle manière un manque d'harmonisation entre Etats-Unis et Europe peut être interprétée par les acteurs locaux, aussi dans la communauté majoritaire que minoritaire. Du point de vue de la minorité albanaise, les Etats-Unis sont un acteur-pivot et un allié sûr dont le rôle dans l'intervention au Kosovo n'a pas été oublié. Ils sont aussi investis d'une crédibilité militaire dont l'Union européenne peine à se doter (tout comme l'ONU, singulièrement depuis les

événements de mars au Kosovo où le retour à l'ordre a été très largement impulsé par la KFOR là où les forces de la Minuk avaient paru débordées). Le changement de majorité à Washington - qui s'est accompagné d'un désinvestissement marqué par rapport aux Balkans - n'a pas dans un premier temps été perçu dans toutes ses implications. Aujourd'hui encore, il n'est pas évident que les acteurs locaux en aient pleinement pris la mesure. Au sein de la majorité slave, les ressentiments ont été vifs envers une grande puissance qui avait pesé de tout son poids pour que des accords soient signés à Ohrid en août 2001. Dans le même temps, ces frustrations ne signifient pas que les Etats-Unis ne soient pas perçus comme un acteur majeur. Au contraire, peut-être, tout comme au sein de la communauté albanaise, on leur impute une capacité à prévaloir remarquable et un poids décisif.

C'est en partie en raison de cette grille de lecture paradoxalement partagée qu'Albanais et Slaves de Macédoine voient dans une future adhésion à l'OTAN le meilleur moyen pour assurer la stabilisation de la Macédoine et garantir la préservation de son unité. Pour les Albanais, seule la pression des Etats-Unis et la garantie militaire de l'OTAN parviendront à imposer une réforme de l'armée macédonienne et une canalisation des énergies potentiellement agressives. Du point de vue des Slaves de Macédoine, seule l'OTAN est crédible et elle seule peut contribuer à stabiliser les relations avec les Albanais, en les contenant, ainsi qu'avec certains voisins de la Macédoine (comme la Grèce et, à un moindre degré, la Bulgarie, tous deux membres de l'Alliance). Qu'une éventuelle adhésion à l'Organisation puisse avoir ou non les effets positifs qu'on lui prête n'est en l'occurrence pas le point le plus marquant. Car les acteurs locaux croient qu'elle peut les avoir et parce qu'ils le croient, elle les aura probablement. On ne soulignera jamais assez l'importance des anticipations, des attentes et des convictions dans les choix des acteurs et dans les stratégies qu'ils déploient.

Dans ces conditions, il apparaît plus que jamais décisif de miser sur ces croyances et de faire en sorte d'encourager la dynamique de réformes des forces armées macédoniennes et singulièrement des unités spéciales qu'une démarche en faveur d'une entrée dans l'OTAN est en mesure de susciter. L'entrée dans l'Union européenne et dans l'OTAN ont longtemps été perçues, en Europe post-communiste et dans les Balkans comme constituant les deux piliers d'un processus de normalisation. Et il est sans doute bon qu'ils le restent, indépendamment des dissensions que l'UE et les Etats-Unis sont en mesure d'avoir sur d'autres terrains. On sait que la plupart des initiatives qui sont parvenues à prévenir de graves effusions de sang dans la région sont nées d'une coopération entre Européens et Américains, même réticente (comme dans le cas de l'intervention au Kosovo au printemps 1999) ou plus efficace (comme dans le cas de la prévention du passage à une guerre civile au printemps 2001 en Macédoine). Aux yeux des acteurs locaux, c'est lorsque les deux partenaires sont présents et également convaincus que l'on sait qu'une décision sera mise en oeuvre et que l'on s'y tiendra. De plus en plus, Albanais comme Slaves de Macédoine ont acquis la conviction que les accords d'Ohrid ne tiennent que grâce à la présence et à la pression d'une communauté internationale, UE plus Etats-Unis, qui sert de garant. Il importe de consolider ce sentiment. De ce point de vue, d'ailleurs, il y a sans doute quelques leçons à tirer des dérapages observés au Kosovo au mois de mars: parmi les facteurs qui ont pu convaincre certains radicaux Albanais de recourir à la force pour attirer l'attention de la communauté internationale sur la nécessité d'accélérer les discussions relatives au statut final du Kosovo, il n'est pas à exclure que la contemplation du désengagement américain, des hésitations européennes et le sentiment qu'il n'existait plus aucun leadership en mesure de faire avancer et se concrétiser des discussions sur le statut final ait pesé. Le message en était tout à la fois d'une grande frustration par rapport à la politique de

"standards before status" menée par le chef de la Minuk, Michael Steiner, puis poursuivi par son successeur, Hari Holkeri, et un appel à une volonté politique occidentale nette, tranchée.

Si l'on souhaite dès lors crédibiliser les efforts de stabilisation entrepris en Macédoine, il est crucial que les acteurs locaux puissent continuer à percevoir les responsables européens et américains unis dans leur désir de rester investis et de soutenir les réformes.

- **Ne pas négliger les aspects militaires de la sécurité au profit des seuls aspects policiers**

Une autre erreur consisterait à survaloriser les succès obtenus en matière de stabilisation et de rétablissement de la sécurité en Macédoine. Là encore, les leçons du Kosovo sont importantes: dans des situations de crise économique et sociale aiguë, qui alimente les frustrations des populations et dans un contexte où les stéréotypes mutuels entre communautés restent très négatifs, des incidents - comme le décès des enfants albanais noyés dans la rivière Ibar - sont toujours en mesure de déraper extrêmement vite. On dira que les ressentiments entre Albanais et Slaves de Macédoine ne sauraient être comparés, en intensité, à ceux qui opposent Albanais et Serbes au Kosovo, que l'histoire de leurs relations n'a pas été marquée sur la longue durée par autant de violence et que, fort heureusement, les affrontements de 2001 ont été interrompus à temps pour éviter que ne se mette en place une mémoire sacrificielle qui ferait trop profondément obstacle à la réconciliation et l'on aura raison. Dans le même temps, il serait dangereux de croire que parce qu'il n'y a pas, actuellement, de leader vraiment charismatique disposant des ressources et de la volonté nécessaires à un dérapage, aucune dérive ne pourrait intervenir dans les mois et années à venir. On sait et on peut d'ores et déjà prédire que les réformes économiques de 2004 vont entraîner une détérioration de la qualité de vie d'une majorité et que le crédit modéré d'Ali Ahmeti ne sera pas éternel. On sait qu'il faudrait débloquer des fonds et repenser les politiques d'aide de l'UE et des autres acteurs internationaux pour amortir ce choc et que probablement ces moyens ne seront pas mis à disposition, précisément parce que la situation en Macédoine n'est pas perçue comme suffisamment dramatique pour que des mesures de prévention soient prises. Pourtant, plusieurs indicateurs mériteraient d'être gardés en mémoire. Parmi eux figurent les résultats extrêmement décevants de l'opération de collecte des armes illégale menée en novembre-décembre 2003 et l'opposition de 23 communes tenues par le PDA à cette initiative. Si la confiance était véritablement en train de se rétablir et les acteurs locaux étaient convaincus qu'il n'y avait aucun risque que la "guerre revienne", les armes auraient été rendues. Pour le moment, la Macédoine traverse une période de forte incertitude dans laquelle la majorité des citoyens veut croire que la paix est possible, mais chaque communauté doute que l'autre ne prenne tôt ou tard l'initiative d'une dégradation du climat.

Tant que l'on n'a pas basculé dans une situation plus sereine, il apparaît fondamental de maintenir un dispositif complexe, présentant un volet à la fois militaire et un volet policier. Il ne s'agit pas de remettre en question la pertinence du lancement de l'opération Proxima. Assurément, un soutien aux réformes de la police et du ministère de l'Intérieur est bienvenu. Mais il s'agit d'un autre registre d'action qui peut rester distinct des opérations sur un terrain militaire. On aurait sans doute eu intérêt à maintenir les deux registres d'action. On notera en passant que la sous-estimation de l'importance des risques proprement sécuritaires n'est pas le propre de la seule Union européenne. Le même désir de croire que la stabilité est revenue et que dès lors il est possible de se désengager a été au fondement de la décision de l'OTAN de ramener son personnel déployé en Macédoine à 129 membres à la fin décembre 2003.

L'équation est pourtant simple: si la communauté internationale n'est pas prêt à mobiliser les budgets pour éviter un pourrissement de la situation sociale et, partant, politique, qui pourrait radicaliser des franges de la communauté albanaise et de la majorité slave, alors il lui faudra tôt ou tard déployer de nouveau des contingents pour rétablir une paix qui aurait pu être assurée autrement. Et cela aussi coûtera cher, en ressources financières et en hommes...

- **Repenser la nature des interactions entre développement au Kosovo et en Macédoine**

Depuis son arrivée au pouvoir, le nouveau gouvernement SDSM-BDI a adopté une ligne nouvelle concernant la question du Kosovo : alors que son prédécesseur, sous la direction de L.Georgievski était convaincu qu'une indépendance de la province sous administration internationale serait fatale à la survie de la Macédoine, le nouvel exécutif a fait savoir que sa priorité allait à une résolution de la question du statut qui serait jugée mutuellement satisfaisante par les diverses parties prenantes au Kosovo et en Serbie et qu'il était agnostique sur le contenu que ce compromis pourrait revêtir. La plupart des commentateurs, en Europe de l'ouest, mettent cependant l'accent sur les effets potentiellement déstabilisateur des changements au Kosovo sur l'ensemble des évolutions dans la région. Incontestablement, la manière dont la communauté internationale gèrera la question du Kosovo sera suivie avec une attention extrême par les acteurs locaux. Toutefois, les effets d'un règlement, y compris d'un passage à l'indépendance, ne sont pas pré-écrits. Ils dépendront de tout un ensemble de variables qui méritent d'être envisagées ici:

- premièrement, une argumentation solide de la part des acteurs internationaux sur le caractère inacceptable d'un changement de frontière en vue de créer un "grand Kosovo" constituera une pierre angulaire de toute réussite. La communauté internationale continue à jouir d'une capacité d'influence évidente, si elle est unie et cohérente dans les messages qu'elle adresse. Le Kosovo comme la Macédoine sont extrêmement dépendants des aides internationales pour assurer leur survie. Ce levier est toujours présent, même s'il va déclinant. Ils aspirent également à une intégration euro-atlantique, autre levier possible. Les choix des acteurs politiques locaux, au Kosovo comme en Macédoine, dépendront ainsi beaucoup du système de contraintes et de récompenses qui sera mis en place par la communauté internationale.

- deuxièmement, incontestablement une indépendance du Kosovo susciterait de très fortes inquiétudes au sein de la majorité slave de Macédoine, quelles que soient les intentions des représentants de la communauté albanaise de Macédoine. Si l'on souhaite dès lors éviter des dérapages violents, la priorité devrait aller à la conduite d'une campagne de communication soutenue indiquant et martelant le fait qu'il n'y a pas de raison pour qu'une telle propagation intervienne. Il sera crucial de réussir à rassurer la majorité slave pur éviter que la peur de la guerre ne conduise droit à une guerre civile.

- troisièmement, dans une telle configuration (indépendance du Kosovo), la politique qui sera adoptée par les représentants de la communauté albanaise de Macédoine et les réactions des citoyens ordinaires seront très fortement déterminées, outre par le facteur international, par la qualité des évolutions au sein de la Macédoine même. Comme on l'a déjà évoquée dans le cadre d'une précédente étude sur la Macédoine pour la DAS, les communautés albanaises de Macédoines ont elles-mêmes extrêmement diversifiées et les perceptions des rapports au Kosovo diffèrent selon que l'on se trouve dans les villages du nord, à Tetovo ou encore à Struga. Même là où les relations avec le Kosovo sont étroites, le sentiment d'affinité culturel

ne traduit pas nécessairement un désir de transformation du cadre politique. Au moins une partie des élites politiques albanaises de Macédoine se retrouverait parmi les grands perdants d'un tel changement car il leur serait impossible de retrouver, à Pristina, le prestige et la marge d'influence dont ils jouissent au sein de la plus petite communauté albanaise de Macédoine. Dans ces conditions, il n'y a pas de fatalité d'une aspiration unanime et généralisée à un rattachement au Kosovo. Les attitudes sur cette question dépendront en tout premier lieu de ce que les Albanais peuvent espérer d'une vie en Macédoine: si les relations avec la majorité sont relativement apaisées et si une redynamisation de l'économie, de l'emploi permet d'envisager une plus grande qualité d'existence que dans un Kosovo faible en ressource, alors la prime ira à un maintien du cadre étatique actuel. Elle dépendra aussi de l'établissement de conditions de circulation relativement aisées entre Kosovo et Macédoine, qui permettent de faire vivre des liens économiques et sociaux qui ont été très présents pendant la période yougoslave.

En bref, une indépendance du Kosovo ne serait pas en tant que telle déstabilisatrice pour la Macédoine si les règles du jeu sont clairement posées par les acteurs internationaux (absence de remise en cause des frontières) avec des contreparties attractives (perspectives d'adhésion à l'Union européenne et à l'OTAN), si l'on évite une montée en spirale des inquiétudes au sein de la majorité macédonienne-slave et, surtout, si la Macédoine est en train de connaître un mieux sur le plan politique, économique et social. Il serait extrêmement dommageable de négliger l'importance des facteurs internes à la préservation de la cohésion de la Macédoine au profit des seules dimensions externes.

- **Tirer des enseignements de la crise récente au Kosovo pour le futur de l'action internationale en Macédoine**

Au moins deux enseignements supplémentaires peuvent être tirés des événements récents au Kosovo concernant la politique occidentale en Macédoine. Le premier est qu'il est toujours extrêmement dangereux de confondre statu quo et stabilité. Ne pas résoudre un problème en espérant que le temps jouera en faveur d'un apaisement des dissensions ne marche pas. Incontestablement une opportunité a été manquée, avant l'assassinat du premier ministre, Zoran Djindjic en mars 2003 à Belgrade, d'entamer des négociations sur le statut final. L'équipe au pouvoir à l'heure actuelle dispose d'une marge de manoeuvre (et d'une volonté) bien moindre de parvenir à trouver une issue. Dans le contexte de la Macédoine, on aurait tort de trop miser sur la "patience" de la population et de retomber victime de l'illusion commune, à savoir celle de "l'oasis de paix" après la "petite" phase d'affrontements de 2001. La communauté internationale semble parfois, elle aussi, être prise au jeu de la répétition d'un discours sur le retour à la normalité qui avait originellement vocation notamment à rassurer les acteurs locaux. A force de commenter en des termes toujours identiquement "politiquement corrects" les évolutions locales, elle finit par perdre une capacité à saisir les signes avant-coureurs et par s'auto-intoxiquer.

Le second enseignement n'est pas moins important: il serait fondamentalement erroné de considérer que la crise au Kosovo a indiqué un refus, par les acteurs locaux, de voir des représentants de la communauté internationale, contribuer à la définition d'une issue à la situation sans fin du statut. Ce qu'elle a indiqué est un rejet d'un mode particulier d'action de la communauté internationale - la procrastination -, pas de toute action de la communauté internationale. Au contraire, puisqu'il s'agissait d'attirer l'attention des Occidentaux sur les frustrations et que l'aspect organisé du dérapage était adressé au moins autant aux représentants de la communauté internationale qu'à Belgrade et aux minorités serbes du

Kosovo. De la même façon, en Macédoine, les élites politiques et les citoyens ordinaires sont convaincus que la stabilité du pays ne peut être garantie que si la communauté internationale s'engage, sert de garant et force la puissance publique à mener des réformes. Mais ils risquent en revanche de devenir de plus en plus sceptique, au fil des mois, devant les modalités d'action retenues par cette même communauté internationale. Il faut un engagement, mais qu'il soit ferme et soit étayé par des politiques permettant une amélioration sensible des conditions de vie de la majorité. Il importe de fournir des perspectives crédibles et des mesures d'accompagnement aux effets immédiatement visibles.

Bibliographie

Sources écrites

Dossier « Albanie, Kosovo, Macédoine : tout redevient possible ». *MOCI, Moniteur du commerce international*, n° 1567, 2002-10-10/16, pp.14-25.

Alice Ackermann, « performance in a Post-Peace Agreement Environment : A Role for Conflict Prevention and Reconciliation », *International Spectator*, 37(1), 2002, pp.71-82.

Eiki Berg et Wim Van Meurs, « Borders and Orders in Europe : Limits of Nation- and State-Building in Estonia, Macedonia and Moldova ». *Journal of Communist Studies and Transition*, 18(4), déc. 2002, pp.51-74.

Georges Castellan, *La Macédoine : un pays inconnu*, Crozon : Armeline, 2003.

Carlo Cottarelli, Giovanni Dell'Ariccia, Ivanna Vladkova-Hollar, European I Department, *Early Birds, Late Risers, and Sleeping Beauties: Bank Credit Growth to the Private Sector in Central and Eastern Europe and in the Balkans, IMF Working Paper*, No. 03/213, 1er novembre 2003.

John Frazer, « Macedonia : What's the Problem ? », *International Journal*, 57(3), été 2002, pp.349-364.

Robert Hislope, "Between a bad peace and a good war : insights and lessons from the almost-war in Macedonia", E*thnic and Racial Studies*, (2003-01)vol.26:n°1, p.129-151

International Crisis Group, *performance No Time for Complacency*, Europe Report n°.149, 23 octobre 2003 sur Internet à l'adresse:
http://www.crisisweb.org//library/documents/europe/49_macedonia_no_room_for_complacency.pdf

International Crisis Group, "Pan-Albanianism: how big a Threat to Balkan Stability?", Europe Report n°.153, 25 février 2004, sur Internet à l'adresse:

Bernard Lory, " L'Eglise orthodoxe de Macédoine engluée dans le nationalisme", *La nouvelle alternative*, 2003, 18(59), p.75-81.

Norwegian Refugee Council, "Macedonia: Country Profile on Internal Displacement", 26 février 2004.

Brenda Person, "Putting Peace into Practice Can Macedonia's New Government Meet the Challenge?", Special Report, n°.96, novembre 2002, United States Institute of Peace, sur Internet à l'adresse:
http://www.usip.org/pubs/specialreports/sr96.pdf

Violeta Petroska-Beska et Mirjana Najcevska, Macedonia: Understanding History, Preventing Future Conflict, Special Report, n°.115, United States Institute of Peace, février 2004 sur Internet à l'adresse: http://www.usip.org/pubs/specialreports/sr115.html

Claire Piana, "The EU's decision-making process in the Common Foreign and Security Policy : the case of the former Yugoslav Republic of Macedonia", *European Foreign Affairs Review*, 7(2), été 2002, pp.209-226.

Hans Risser et Wolf-Christian Paes, "Macedonia two years after Ohrid : a successful example of international conflict resolution ?", *Südosteuropa,* 2003, 52(4-6), p.184-197.

Henryk Sokalski, *An ounce of prevention : Macedonia and the UN Experience in Preventive Diplomacy*, Washington, D.C. : United States Institute of Peace, 2003.

UNDP, "FYR Macedonia", *Early Warning Report*, 1, 2003, sur Internet à l'adresse: http://www.undp.org.mk/crisis/ewr1.pdf

United States Institute of Peace, Macedonia: Prevention Can Work, Special Report n°.58, 27 mars 2000, sur Internet à l'adresse: http://www.usip.org/pubs/specialreports/sr000327.pdf

Nikolaos Zahariadis, "External interventions and domestic ethnic conflict in Yugoslav Macedonia", *Political Science Quarterly,* été 2003, vol.118:n°2, p.259-279.

Juan Zalduendo, "Enterprise Restructuring and Transition: Evidence from the Former Yugoslav Republic of Macedonia", *IMF Working Paper*, n°.03/136, 1er juin 2003.

Sources sur Internet:

American Red Cross (ARC), 2004, ARC Current Projects
Internet : http://www.redcross.org/services/intl/0,1082,0_63_,00.html , accessed 17 February 2004
Amnesty International (AI), 15 August 2002, "Dark days in Tetovo"
Internet : http://web.amnesty.org/library/Index/engeur650072002
Amnesty International (AI), 15 August 2002, "Former Yugoslav Republic of Macedonia: Impunity threatens lasting peace"
Internet : http://web.amnesty.org/library/Index/engEUR650172002!Open
Amnesty International (AI), 22 January 2003, Former Yugoslav Republic of Macedonia: Police Allegedly ill-treat members of ethnic minorities
Internet : http://web.amnesty.org/library/Index/ENGEUR650012003?open&of=ENGMKD
Amnesty International (AI), October 2003, Concerns in Europe and Central Asia
Internet : http://web.amnesty.org/library/Index/ENGEUR010162003?open&of=ENGMKD , accessed 16 February 2004
BBC News, July 2003, Macedonian Assembly adopts asylum law, BBC Monitoring International Reports,Internet : http://www.unhcr.ch/cgibin/texis/vtx/rsd/+WwwBmOeiSkpwwwwnwwwwwwwtFqJTwqnmdDowCaRrnahdGMnGaj1td5cwVa2np1xcoqadhcFqouPPyER0MFmqDFqwdFqnN0bI3zmtwwwwwwwGFqmTQy/rsddocview.html
Council of Europe (COE) Secretary General, 14 April 2003, Reports form the Council of Europe Field Offices February 2003, SG/INF (2003) 17 14 April 2003, Internet : http://www.coe.int/t/e/SG/Secretary-General/Information/Documents/Fieldoffice-reports/
Council of Europe (COE) Secretary General, 23 July 2003, Reports form the Council of Europe Field Offices June 2003, SG/INF (2003) 30 23 July 2003, Internet : http://www.coe.int/t/e/SG/Secretary-General/Information/Documents/Fieldoffice-reports/
Deutsche Presse Agentur (DPA), 14 January 2004, NATO cuts down presence in Macedonia, press release, Internet : http://www.reliefweb.int/w/rwb.nsf/6686f45896f15dbc852567ae00530132/fc0eb552a7142e2985256e1b00684e35?OpenDocument
Deutsche Presse Agentur (DPA), 16 December 2003, Macedonia collects 7,500 weapons during amnesty programme, Internet : http://www.reliefweb.int/w/rwb.nsf/0/34d3d86ee24a713d49256dff0016e3b2?OpenDocument
EU Delegation of the European Commission to the Former Yugoslav Republic of Macedonia/International Management Group (IMG), 12 December 2003, Reconstruction Coordination: Conflict Affected Areas in the Former Yugoslav Republic

of Macedonia, Internet :
http://www.delmkd.cec.eu.int/en/broshures_and_campaigns/housing.htm ,
EU Delegation of the European Commission to the Former Yugoslav Republic of Macedonia/International Management Group (IMG), 2003, Who is responsible for fixing your house ?, Internet :
http://www.delmkd.cec.eu.int/en/broshures_and_campaigns/Shelter%20Leaflet%20English%20version.pdf
EU Delegation of the European Commission to the Former Yugoslav Republic of Macedonia/International Management Group (IMG), 21 January 2003, Damages by Category /Actual & Reduced Budget,Internet :
http://www.delmkd.cec.eu.int/en/broshures_and_campaigns/Damage%20by%20Cat.%20-%20Actual%20&%20Reduced%20Rehab.%20Budget.pdf
EU Delegation of the European Commission to the Former Yugoslav Republic of Macedonia/International Management Group (IMG), 7 November 2003, Implementation Schedules – Category I, II, III & IV, Internet :
http://www.delmkd.cec.eu.int/en/broshures_and_campaigns/Housing%20Sector%20-%20Imple.%20Sche.%20-%20Cat.%20I,%20II,III%20&%20IV.pdf
EU Proxima Police Mission (FYROM), 31 January 2004, EU Proxima Police Mission website, Internet : http://www.eupol-proxima.org/index.html
European Agency for Reconstruction (EAR), 2003, The European Agency for Reconstruction in fYR Macedonia News Bulletin, Internet :
http://www.ear.eu.int/publications/FYROM_2003_01.pdf
European Agency for Reconstruction (EAR), 25 April 2003, FYR Macedonia Annual Programme 2003, Internet : http://www.ear.eu.int/macedonia/fyrom-a1c2f3.htm
European Agency for Reconstruction (EAR), May 2003, Annual Report 2002 Internet : http://www.ear.eu.int/publications/news-a1c2m3.htm
European Commission, 15 December 2003, EU launches Police Mission in the Former Yugoslavia Republic of Macedonia, IP/03/1727, Internet :
http://europa.eu.int/comm/external_relations/see/news/ip03_1727.htm
European Commission, 2003, The EU's Relations with the former Yugoslav Republic of Macedonia, Internet : http://europa.eu.int/comm/external_relations/see/fyrom/index.htm
European Commission, 26 March 2003, Commission Staff Working Paper: Former Yugoslav Republic of Macedonia Stabilisation and Association Report 2003, COM(2003) 139 final, Internet :
http://europa.eu.int/comm/external_relations/see/sap/rep2/com03_342_en.pdf
European Commission, 31 January 2003, Mission accomplished – Commission winds up humanitarian operations in the Former Yugoslav Republic of Macedonia FYROM, IP/03/157, Internet : http://europa.eu.int/comm/external_relations/see/news/ip03_157.htm
European Commission's Delegation to the Former Yugoslav Republic of Macedonia, December 2003, International Census Observation Mission (ICOM) Conclusions of the international monitoring of the 2002 population and housing census in FYR Macedonia Internet : http://www.delmkd.cec.eu.int/en/whatsnew/Census_2002/Census_2002.htm
European Union (EU), 2003, FYROM Stabilisation and Association Process Internet : http://europa.eu.int/comm/external_relations/see/actions/index.htm
European Union (EU), 28 January 2002, "European Agency for Reconstruction to manage the main EU assistance programmes in the fYR of Macedonia" Internet:http://wwww.reliefweb.int/w/rwb.nsf/6686f45896f15dbc852567ae00530132/8821fda352c4021cc1256b9c003d10da?OpenDocument
Government of the Former Yugoslav Republic of Macedonia (GovFYRoM), 17 February 2003, Program Activities for 2003 Adopted, Skopje, Internet :

http://www.sinf.gov.mk/StaraArhiva/Aktivnosti/sessions/2003/0106/ses0217.htm
Government of the Former Yugoslav Republic of Macedonia (GovFYRoM), 22 January 2003, Fyr of Macedonia: Finances for reconstruction of all houses in Matejce provided, Internet : http://wwww.reliefweb.int/w/rwb.nsf/6686f45896f15dbc852567ae00530132/8212a3224ea23adfc1256cbd003cc58a?OpenDocument , accessed 17 February 2004
Government of the Former Yugoslav Republic of Macedonia (GovFYRoM), 4 September 2003, Weapons Amnesty and Legalization in Macedonia, Press Release, National Coordination body for implementation of the law on voluntary surrender and collection of weapons, ammunition and explosive materials and for the legalization of weapons, Internet : http://www.smallarms.org.mk/eng/law1.htm
Government of the Former Yugoslav Republic of Macedonia (GovFYRoM), September 2003, Incidents aimed against the Framework Agreement, Statement by the Macedonian Government, Internet : http://www.inf.gov.mk/english/arhiva/prikaz.asp?kategorija_id=4&sodrzina_id=406
Helsinki Committee for Human Rights in the Republic of Macedonia (HCHR FYROM), 15 January 2004, Annual report for year 2003, Republic of Macedonia Internet : http://www.mhc.org.mk/eng/a_izveshtai/a_2003gi.htm
Helsinki Committee for Human Rights in the Republic of Macedonia (HCHR FYROM), June 2003, Monthly Report for June 2003, Internet : http://www.mhc.org.mk/eng/a_izveshtai/a_2003-06mi.htm
Human Rights Watch (HRW), 14 January 2003, World Report 2003: Europe & Central Asia: Macedonia, Internet : http://www.hrw.org/wr2k3/europe10.html
Initial Report of the Republic of Macedonia on the Framework Convention for the Protection of National Minorities, 23/09/2003 ACFC/SR(2003)002, Council of Europe, sur Internet à l'adresse: http://www.coe.int/t/e/human_rights/Minorities/2._FRAMEWORK_CONVENTION_(MONITORING)/2._Monitoring_mechanism/3._State_reports/State%20Report%20FYROM%20provisional%20E.pdf
Institute for War & Peace Reporting (IWPR), 11 December 2003, Macedonia: Inquiry into missing deadlocked, Internet : http://wwww.reliefweb.int/w/rwb.nsf/6686f45896f15dbc852567ae00530132/e09c452f0f838f4ac1256dfa00458612?OpenDocument
Institute for War & Peace Reporting (IWPR), 19 August 2003, Macedonia: Ohrid two years on, Internet : http://www.iwpr.net/index.pl?archive/bcr3/bcr3_200308_454_2_eng.txt
Institute for War & Peace Reporting (IWPR), 28 February 2003, 'Extremists' target Macedonian homes, press release, Internet : http://www.iwpr.net/index.pl?archive/bcr3/bcr3_200302_410_4_eng.txt
Institute for War & Peace Reporting (IWPR), 9 January 2003, Macedonia: Ohrid Accord Breakthrough, Internet : http://wwww.reliefweb.int/w/rwb.nsf/6686f45896f15dbc852567ae00530132/5bc4828f212f49a0c1256caa00587f30?OpenDocument
International Committee of the Red Cross (ICRC), 19 June 2003, Annual Report 2002 Internet http://www.icrc.org/Web/Eng/siteeng0.nsf/htmlall/0620F763629A841FC1256D43002FCE0E/$File/icrc_ar_02_macedonia.pdf?OpenElement , accessed 16 February 2004
International Committee of the Red Cross (ICRC), 31 October 2003, The ICRC in the former Yugoslav Republic of Macedonia, Operational Highlights, Internet : http://www.icrc.org/Web/eng/siteeng0.nsf/htmlall/macedonia?OpenDocument
International Crisis Group (ICG), 15 November 2002, Moving Macedonia Toward Self-Sufficiency: A New Security Approach for NATO and the EU Internet:http://www.crisisweb.org//library/documents/report_archive/A400823_15112002.pdf

International Federation of the Red Cross (IFRC), 5 February 2004, Former Yugoslav Republic of Macedonia Annual Appeal No. 01.74/2003, Programme Update No. 3 September-December 2003, Internet : http://www.ifrc.org/cgi/pdf_appeals.pl?annual03/01740303.pdf
International Helsinki Federation for Human Rights (IHF), 24 June 2003, Human Rights in the OSCE Region: Europe, Central Asia and North America, Report 2003 (Events of 2002), FYR of Macedonia, Internet : http://www.ihf-hr.org/documents/doc_summary.php?sec_id=3&d_id=1322
North Atlantic Treaty Organisation (NATO), 14 May 2003, NATO's Role in the Former Yugoslav Republic of Macedonia, Internet : http://www.nato.int/fyrom/home.htm
North Atlantic Treaty Organisation (NATO), 4 April 2003, Government Wants DPs from Aračinovo to Sign Agreements Before Returning Home, Press Review, Internet : http://www.afsouth.nato.int/organization/NHQSKOPJE/PRESS%20REVIEW/2003/April/PressReview-04Apr03.htm
Organization for Security and Cooperation in Europe (OSCE) Spillover Monitor Mission to Skopje, 2004, 2004 Overview
Internet : http://www.osce.org/skopje/overview/
Organization for Security and Cooperation in Europe (OSCE) Spillover Monitor Mission to Skopje, 2004, Confidence Building Unit
Internet : http://www.osce.org/skopje/cbu/
Radio Free Europe/Radio Liberty (RFE/RL), 28 June 2002, "Is the language issue resolved in Macedonia?", Internet : http://www.rferl.org/balkan-report/2002/06/24-280602.html
Radio Free Europe/Radio Liberty (RFE/RL), 7 March 2003, Macedonian deadline expires for displaced persons to return home, Volume 7 Number 44, Internet : http://www.rferl.org/newsline/2003/03/4-SEE/see-070303.asp
Reality Macedonia, 28 May 2003, 48 Renewed Macedonian Houses Looted and Demolished in Opae Village, AP World News via Reality Macedonia, Internet : http://www.realitymacedonia.org.mk/web/news_page.asp?nid=2595
Research Directorate, Immigration and Refugee Board, Ottawa Canada, July 2003, Macedonia: Implementation of the Framework (Ohrid) Agreement – July 2003, 18 July 2003, Internet : http://www.unhcr.ch/cgi-bin/texis/vtx/rsd/+7wwBmez+1-CwwwwgwwwwwwwtFqJTwqnmdDowCaRrnahdGMnGaj1td5cwVa2np1xcoqadhMFmqDFqwdFqt2IygZf3zmhwwwwwwwGFqmTQy/rsddocview.html
Reuters, 5 December 2001, "Macedonia pardons 11 guerrillas to launch amnesty" Internet : http://wwww.reliefweb.int/w/rwb.nsf/6686f45896f15dbc852567ae00530132/1c35873553afb942c1256b19005599df?OpenDocument , accessed 7 January 2002
United Nations Development Programme (UNDP) in FYR Macedonia, April 2003, Early Warning Report, FYR Macedonia, No.1, 2003, Internet : http://www.undp.org.mk/crisis/ewr1.pdf
United Nations High Commissioner for Refugees (UNHCR), 12 October 2001, UNHCR briefing notes: fYR of Macedonia, Internet : http://wwww.reliefweb.int/w/rwb.nsf/6686f45896f15dbc852567ae00530132/51464a3d28948118c1256ae300443417?OpenDocument
United Nations High Commissioner for Refugees (UNHCR), 8 March 2002, Decree for Proclaiming the Law on Amnesty, Official Gazette of the Republic of Macedonia No.18 (UNHCR unofficial translation), Internet : http://www.unhcr.ch/cgibin/texis/vtx/rsd/++wwBmeUrwhCwwwwnwwwwwwwtFqJTwqnmdDowCaRrnahdGM

nGaj1td5cwVa2np1xcoqadhcFqo-uPPyER0MFmqDFqm7ydFqo2IyP0HEP3zmrwwwwwwwGFqmTQy/rsddocview.pdf
United Nations High Commissioner for Refugees (UNHCR), December 2002, UNHCR Country Operations Plan 2003, Internet : http://www.unhcr.ch/cgibin/texis/vtx/protect/+ywwFqzvh_WqWxs6xFqzvh_WqWxs6mFqA72ZR0gRfZNhFqhT0NuItFqrpGdBnqBzFqmRbZAFqwDzmwwwwwwww1FqmRbZ
United Nations High Commissioner for Refugees (UNHCR), December 2003, Global Appeal 2004, Internet : http://www.unhcr.ch/cgibin/texis/vtx/home?page=PUBL&id=3b7b87e14&ID=3b7b87e14&PUBLISHER=TWO
United States Institute of Peace (USIP), 30 November 2002, Special Report: Putting Peace into Practice - Can Macedonia's New Government Meet the Challenge (Pearson, Brenda), Internet : http://wwww.reliefweb.int/w/rwb.nsf/6686f45896f15dbc852567ae00530132/c6664fd8d3c180aa85256cc6005dedc0?OpenDocument
US AID Bureau for Democracy, Conflict and Humanitarian Assistance, Office of Transition Initiatives, 16 January 2003, Community Confidence Building Mitigates Conflict in Macedonia, Internet : http://www.usaid.gov/hum_response/oti/country/macedon/macarticle1.pdf
US AID Bureau for Democracy, Conflict and Humanitarian Assistance, Office of Transition Initiatives, March 2003, USAID Field Report, Internet : http://www.usaid.gov/hum_response/oti/country/macedon/rpt0303.html

Table des ANNEXES

1. Le texte des accords d'Ohrid (en anglais)

2. La Constitution - les amendements du 16 novembre 2001 (en anglais)

3. Chronologie des principaux événements en Macédoine 2001-2004

4. Présentation des principales formations politiques en Macédoine (par ordre alphabétique)

5. Résultats des élections parlementaires du 15 septembre 2002

6. La composition du gouvernement au 29 mars 2004

7. Les grandes dates dans les relations entre l'Union européenne et la Macédoine (en anglais)

8. La Macédoine en cartes

ANNEXE 1
Ohrid Framework Agreement
13.08.2001

The following points comprise an agreed framework for securing the future of Macedonia's democracy and permitting the development of closer and more integrated relations between the Republic of Macedonia and the Euro-Atlantic community. This Framework will promote the peaceful and harmonious development of civil society while respecting the ethnic identity and the interests of all Macedonian citizens.

1. Basic Principles

1.1. The use of violence in pursuit of political aims is rejected completely and unconditionally. Only peaceful political solutions can assure a stable and democratic future for Macedonia.

1.2. Macedonia's sovereignty and territorial integrity, and the unitary character of the State are inviolable and must be preserved. There are no territorial solutions to ethnic issues.

1.3. The multi-ethnic character of Macedonia's society must be preserved and reflected in public life.

1.4. A modern democratic state in its natural course of development and maturation must continually ensure that its Constitution fully meets the needs of all its citizens and comports with the highest international standards, which themselves continue to evolve.

1.5. The development of local self-government is essential for encouraging the participation of citizens in democratic life, and for promoting respect for the identity of communities.

2. Cessation of Hostilities

2.1. The parties underline the importance of the commitments of July 5, 2001. There shall be a complete cessation of hostilities, complete voluntary disarmament of the ethnic Albanian armed groups and their complete voluntary disbandment. They acknowledge that a decision by NATO to assist in this context will require the establishment of a general, unconditional and open-ended cease-fire, agreement on a political solution to the problems of this country, a clear commitment by the armed groups to voluntarily disarm, and acceptance by all the parties of the conditions and limitations under which the NATO forces will operate.

3. Development of Decentralized Government

3.1. A revised Law on Local Self-Government will be adopted that reinforces the powers of elected local officials and enlarges substantially their competencies in conformity with the Constitution (as amended in accordance with Annex A) and the European Charter on Local Self-Government, and reflecting the principle of subsidiarity in effect in the European Union. Enhanced competencies will relate principally to the areas of public services, urban and rural planning, environmental protection, local economic development, culture, local finances, education, social welfare, and health care. A law on financing of local self-government will be adopted to ensure an adequate system of financing to enable local governments to fulfill all of their responsibilities.

3.2. Boundaries of municipalities will be revised within one year of the completion of a new census, which will be conducted under international supervision by the end of 2001. The revision of the municipal boundaries will be effectuated by the local and national authorities with international participation.

3.3. In order to ensure that police are aware of and responsive to the needs and interests of the local population, local heads of police will be selected by municipal councils from lists of candidates proposed by the Ministry of Interior, and will communicate regularly with the councils. The Ministry of Interior will retain the authority to remove local heads of police in accordance with the law.

4. Non-Discrimination and Equitable Representation

4.1. The principle of non-discrimination and equal treatment of all under the law will be respected completely. This principle will be applied in particular with respect to employment in public administration and public enterprises, and access to public financing for business development.

4.2. Laws regulating employment in public administration will include measures to assure equitable representation of communities in all central and local public bodies and at all levels of employment within such bodies, while respecting the rules concerning competence and integrity that govern public administration. The authorities will take action to correct present imbalances in the composition of the public administration, in particular through the recruitment of members of under-represented communities. Particular attention will be given to ensuring as rapidly as possible that the police services will generally reflect the composition and distribution of the population of Macedonia, as specified in Annex C.

4.3. For the Constitutional Court, one-third of the judges will be chosen by the Assembly by a majority of the total number of Representatives that includes a majority of the total number of Representatives claiming to belong to the communities not in the majority in the population of Macedonia. This procedure also will apply to the election of the Ombudsman (Public Attorney) and the election of three of the members of the Judicial Council.

5. Special Parliamentary Procedures

5.1. On the central level, certain Constitutional amendments in accordance with Annex A and the Law on Local Self-Government cannot be approved without a qualified majority of two-thirds of votes, within which there must be a majority of the votes of Representatives claiming to belong to the communities not in the majority in the population of Macedonia.

5.2. Laws that directly affect culture, use of language, education, personal documentation, and use of symbols, as well as laws on local finances, local elections, the city of Skopje, and boundaries of municipalities must receive a majority of votes, within which there must be a majority of the votes of the Representatives claiming to belong to the communities not in the majority in the population of Macedonia.

6. Education and Use of Languages

6.1. With respect to primary and secondary education, instruction will be provided in the students' native languages, while at the same time uniform standards for academic programs will be applied throughout Macedonia.

6.2. State funding will be provided for university level education in languages spoken by at least 20 percent of the population of Macedonia, on the basis of specific agreements.

6.3. The principle of positive discrimination will be applied in the enrolment in State universities of candidates belonging to communities not in the majority in the population of Macedonia until the enrolment reflects equitably the composition of the population of Macedonia.

6.4. The official language throughout Macedonia and in the international relations of Macedonia is the

Macedonian language.

6.5. Any other language spoken by at least 20 percent of the population is also an official language, as set forth herein. In the organs of the Republic of Macedonia, any official language other than Macedonian may be used in accordance with the law, as further elaborated in Annex B. Any person living in a unit of local self-government in which at least 20 percent of the population speaks an official language other than Macedonian may use any official language to communicate with the regional office of the central government with responsibility for that municipality; such an office will reply in that language in addition to Macedonian. Any person may use any official language to communicate with a main office of the central government, which will reply in that language in addition to Macedonian.

6.6. With respect to local self-government, in municipalities where a community comprises at least 20 percent of the population of the municipality, the language of that community will be used as an official language in addition to Macedonian. With respect to languages spoken by less than 20 percent of the population of the municipality, the local authorities will decide democratically on their use in public bodies.

6.7. In criminal and civil judicial proceedings at any level, an accused person or any party will have the right to translation at State expense of all proceedings as well as documents in accordance with relevant Council of Europe documents.

6.8. Any official personal documents of citizens speaking an official language other than Macedonian will also be issued in that language, in addition to the Macedonian language, in accordance with the law.

7. Expression of Identity

7.1. With respect to emblems, next to the emblem of the Republic of Macedonia, local authorities will be free to place on front of local public buildings emblems marking the identity of the community in the majority in the municipality, respecting international rules and usages.

8. Implementation

8.1. The Constitutional amendments attached at Annex A will be presented to the Assembly immediately. The parties will take all measures to assure adoption of these amendments within 45 days of signature of this Framework Agreement.

8.2. The legislative modifications identified in Annex B will be adopted in accordance with the timetables specified therein.

8.3. The parties invite the international community to convene at the earliest possible time a meeting of international donors that would address in particular macro-financial assistance; support for the financing of measures to be undertaken for the purpose of implementing this Framework Agreement, including measures to strengthen local self-government; and rehabilitation and reconstruction in areas affected by the fighting.

9. Annexes

The following Annexes constitute integral parts of this Framework Agreement:

A. Constitutional Amendments

B. Legislative Modifications

C. Implementation and Confidence-Building Measures

10. Final Provisions

10.1. This Agreement takes effect upon signature.

10.2. The English language version of this Agreement is the only authentic version.

10.3. This Agreement was concluded under the auspices of President Boris Trajkovski.

Done at Skopje, Macedonia on 13 August 2001, in the English language.

ANNEX A
CONSTITUTIONAL AMENDMENTS
Preamble

The citizens of the Republic of Macedonia, taking over responsibility for the present and future of their fatherland, aware and grateful to their predecessors for their sacrifice and dedication in their endeavors and struggle to create an independent and sovereign state of Macedonia, and responsible to future generations to preserve and develop everything that is valuable from the rich cultural inheritance and coexistence within Macedonia, equal in rights and obligations towards the common good -- the Republic of Macedonia, in accordance with the tradition of the Krushevo Republic and the decisions of the Antifascist PeopleŒs Liberation Assembly of Macedonia, and the Referendum of September 8, 1991, they have decided to establish the Republic of Macedonia as an independent, sovereign state, with the intention of establishing and consolidating rule of law, guaranteeing human rights and civil liberties, providing peace and coexistence, social justice, economic well-being and prosperity in the life of the individual and the community, and in this regard through their representatives in the Assembly of the Republic of Macedonia, elected in free and democratic elections, they adopt . . . .

Article 7

(1) The Macedonian language, written using its Cyrillic alphabet, is the official language throughout the Republic of Macedonia and in the international relations of the Republic of Macedonia.
(2) Any other language spoken by at least 20 percent of the population is also an official language, written using its alphabet, as specified below.
(3) Any official personal documents of citizens speaking an official language other than Macedonian shall also be issued in that language, in addition to the Macedonian language, in accordance with the law.
(4) Any person living in a unit of local self-government in which at least 20 percent of the population speaks an official language other than Macedonian may use any official language to communicate with the regional office of the central government with responsibility for that municipality; such an office shall reply in that language in addition to Macedonian. Any person may use any official language to communicate with a main office of the central government, which shall reply in that language in addition to Macedonian.
(5) In the organs of the Republic of Macedonia, any official language other than Macedonian may be used in accordance with the law.
(6) In the units of local self-government where at least 20 percent of the population speaks a particular language, that language and its alphabet shall be used as an official language in addition to the Macedonian language and the Cyrillic alphabet. With respect to languages spoken by less than 20 percent of the population of a unit of local self-government, the local authorities shall decide on their use in public bodies.

Article 8

(1) The fundamental values of the constitutional order of the Republic of Macedonia are:
- the basic freedoms and rights of the individual and citizen, recognized in international law and set down in the Constitution;
- equitable representation of persons belonging to all communities in public bodies at all levels and in other areas of public life;
. . . .

Article 19

(1) The freedom of religious confession is guaranteed.
(2) The right to express one's faith freely and publicly, individually or with others is guaranteed.
(3) The Macedonian Orthodox Church, the Islamic Religious Community in Macedonia, the Catholic Church, and other Religious communities and groups are separate from the state and equal before the law.
(4) The Macedonian Orthodox Church, the Islamic Religious Community in Macedonia, the Catholic Church, and other Religious communities and groups are free to establish schools and other social and charitable institutions, by ways of a procedure regulated by law.

Article 48

(1) Members of communities have a right freely to express, foster and develop their identity and community attributes, and to use their community symbols.
(2) The Republic guarantees the protection of the ethnic, cultural, linguistic and religious identity of all communities.
(3) Members of communities have the right to establish institutions for culture, art, science and education, as well as scholarly and other associations for the expression, fostering and development of their identity.
(4) Members of communities have the right to instruction in their language in primary and secondary education, as determined by law. In schools where education is carried out in another language, the Macedonian language is also studied.

Article 56

. . .
(2) The Republic guarantees the protection, promotion and enhancement of the historical and artistic heritage of Macedonia and all communities in Macedonia and the treasures of which it is composed, regardless of their legal status. The law regulates the mode and conditions under which specific items of general interest for the Republic can be ceded for use.

Article 69

. . .
(2) For laws that directly affect culture, use of language, education, personal documentation, and use of symbols, the Assembly makes decisions by a majority vote of the Representatives attending, within which there must be a majority of the votes of the Representatives attending who claim to belong to the communities not in the majority in the population of Macedonia. In the event of a dispute within the Assembly regarding the application of this provision, the Committee on Inter-Community Relations shall resolve the dispute.

Article 77

(1) The Assembly elects the Public Attorney by a majority vote of the total number of Representatives, within which there must be a majority of the votes of the total number of Representatives claiming to belong to the communities not in the majority in the population of Macedonia.

(2) The Public Attorney protects the constitutional rights and legal rights of citizens when violated by bodies of state administration and by other bodies and organizations with public mandates. The Public Attorney shall give particular attention to safeguarding the principles of non-discrimination and equitable representation of communities in public bodies at all levels and in other areas of public life.
. . . .

Article 78

(1) The Assembly shall establish a Committee for Inter-Community Relations.
(2) The Committee consists of seven members each from the ranks of the Macedonians and Albanians within the Assembly, and five members from among the Turks, Vlachs, Romanies and two other communities. The five members each shall be from a different community; if fewer than five other communities are represented in the Assembly, the Public Attorney, after consultation with relevant community leaders, shall propose the remaining members from outside the Assembly.
(3) The Assembly elects the members of the Committee.
(4) The Committee considers issues of inter-community relations in the Republic and makes appraisals and proposals for their solution.
(5) The Assembly is obliged to take into consideration the appraisals and proposals of the Committee and to make decisions regarding them.
(6) In the event of a dispute among members of the Assembly regarding the application of the voting procedure specified in Article 69(2), the Committee shall decide by majority vote whether the procedure applies.

Article 84

The President of the Republic of Macedonia
. . .
- proposes the members of the Council for Inter-Ethnic Relations;(to be deleted) . . . .

Article 86

(1) The President of the Republic is President of the Security Council of the Republic of Macedonia.
(2) The Security Council of the Republic is composed of the President of the Republic, the President of the Assembly, the Prime Minister, the Ministers heading the bodies of state administration in the fields of security, defence and foreign affairs and three members appointed by the President of the Republic. In appointing the three members, the President shall ensure that the Security Council as a whole equitably reflects the composition of the population of Macedonia.
(3) The Council considers issues relating to the security and defence of the Republic and makes policy proposals to the Assembly and the Government.

Article 104

(1) The Republican Judicial Council is composed of seven members.
(2) The Assembly elects the members of the Council. Three of the members shall be elected by a majority vote of the total number of Representatives, within which there must be a majority of the votes of the total number of Representatives claiming to belong to the communities not in the majority in the population of Macedonia.
. . . .

Article 109

(1) The Constitutional Court of Macedonia is composed of nine judges.
(2) The Assembly elects six of the judges to the Constitutional Court by a majority vote of the total number of Representatives. The Assembly elects three of the judges by a majority vote of the total number of Representatives, within which there must be a majority of the votes of the total number of

Representatives claiming to belong to the communities not in the majority in the population of Macedonia.
. . . .

Article 114

. . .
(5) Local self-government is regulated by a law adopted by a two-thirds majority vote of the total number of Representatives, within which there must be a majority of the votes of the total number of Representatives claiming to belong to the communities not in the majority in the population of Macedonia. The laws on local finances, local elections, boundaries of municipalities, and the city of Skopje shall be adopted by a majority vote of the Representatives attending, within which there must be a majority of the votes of the Representatives attending who claim to belong to the communities not in the majority in the population of Macedonia.

Article 115

(1) In units of local self-government, citizens directly and through representatives participate in decision-making on issues of local relevance particularly in the fields of public services, urban and rural planning, environmental protection, local economic development, local finances, communal activities, culture, sport, social security and child care, education, health care and other fields determined by law.
. . . .

Article 131

(1) The decision to initiate a change in the Constitution is made by the Assembly by a two-thirds majority vote of the total number of Representatives.
(2) The draft amendment to the Constitution is confirmed by the Assembly by a majority vote of the total number of Representatives and then submitted to public debate.
(3) The decision to change the Constitution is made by the Assembly by a two-thirds majority vote of the total number of Representatives.
(4) A decision to amend the Preamble, the articles on local self-government, Article 131, any provision relating to the rights of members of communities, including in particular Articles 7, 8, 9, 19, 48, 56, 69, 77, 78, 86, 104 and 109, as well as a decision to add any new provision relating to the subject matter of such provisions and articles, shall require a two-thirds majority vote of the total number of Representatives, within which there must be a majority of the votes of the total number of Representatives claiming to belong to the communities not in the majority in the population of Macedonia.
(5) The change in the Constitution is declared by the Assembly.

ANNEX B
LEGISLATIVE MODIFICATIONS

The parties will take all necessary measures to ensure the adoption of the legislative changes set forth hereafter within the time limits specified.

1. Law on Local Self-Government

The Assembly shall adopt within 45 days from the signing of the Framework Agreement a revised Law on Local Self-Government. This revised Law shall in no respect be less favorable to the units of local self-government and their autonomy than the draft Law proposed by the Government of the Republic of Macedonia in March 2001. The Law shall include competencies relating to the subject matters set forth in Section 3.1 of the Framework Agreement as additional independent competencies of the units of local self-government, and shall conform to Section 6.6 of the Framework Agreement. In

addition, the Law shall provide that any State standards or procedures established in any laws concerning areas in which municipalities have independent competencies shall be limited to those which cannot be established as effectively at the local level; such laws shall further promote the municipalitiesŒ independent exercise of their competencies.

2. Law on Local Finance

The Assembly shall adopt by the end of the term of the present Assembly a law on local self-government finance to ensure that the units of local self-government have sufficient resources to carry out their tasks under the revised Law on Local Self-Government. In particular, the law shall:
- Enable and make responsible units of local self-government for raising a substantial amount of tax revenue;
- Provide for the transfer to the units of local self-government of a part of centrally raised taxes that corresponds to the functions of the units of local self-government and that takes account of the collection of taxes on their territories; and
- Ensure the budgetary autonomy and responsibility of the units of local self-government within their areas of competence.

3. Law on Municipal Boundaries

The Assembly shall adopt by the end of 2002 a revised law on municipal boundaries, taking into account the results of the census and the relevant guidelines set forth in the Law on Local Self-Government.

4. Laws Pertaining to Police Located in the Municipalities

The Assembly shall adopt before the end of the term of the present Assembly provisions ensuring:
- That each local head of the police is selected by the council of the municipality concerned from a list of not fewer than three candidates proposed by the Ministry of the Interior, among whom at least one candidate shall belong to the community in the majority in the municipality. In the event the municipal council fails to select any of the candidates proposed within 15 days, the Ministry of the Interior shall propose a second list of not fewer than three new candidates, among whom at least one candidate shall belong to the community in the majority in the municipality. If the municipal council again fails to select any of the candidates proposed within 15 days, the Minister of the Interior, after consultation with the Government, shall select the local head of police from among the two lists of candidates proposed by the Ministry of the Interior as well as three additional candidates proposed by the municipal council;
- That each local head of the police informs regularly and upon request the council of the municipality concerned;
- That a municipal council may make recommendations to the local head of police in areas including public security and traffic safety; and
- That a municipal council may adopt annually a report regarding matters of public safety, which shall be addressed to the Minister of the Interior and the Public Attorney (Ombudsman).

5. Laws on the Civil Service and Public Administration

The Assembly shall adopt by the end of the term of the present Assembly amendments to the laws on the civil service and public administration to ensure equitable representation of communities in accordance with Section 4.2 of the Framework Agreement.

6. Law on Electoral Districts

The Assembly shall adopt by the end of 2002 a revised Law on Electoral Districts, taking into account the results of the census and the principles set forth in the Law on the Election of Members for the Parliament of the Republic of Macedonia.

7. Rules of the Assembly

The Assembly shall amend by the end of the term of the present Assembly its Rules of Procedure to enable the use of the Albanian language in accordance with Section 6.5 of the Framework Agreement, paragraph 8 below, and the relevant amendments to the Constitution set forth in Annex A.

8. Laws Pertinent to the Use of Languages

The Assembly shall adopt by the end of the term of the present Assembly new legislation regulating the use of languages in the organs of the Republic of Macedonia. This legislation shall provide that:
- Representatives may address plenary sessions and working bodies of the Assembly in languages referred to in Article 7, paragraphs 1 and 2 of the Constitution (as amended in accordance with Annex A);
- Laws shall be published in the languages referred to in Article 7, paragraphs 1 and 2 of the Constitution (as amended in accordance with Annex A); and
- All public officials may write their names in the alphabet of any language referred to in Article 7, paragraphs 1 and 2 of the Constitution (as amended in accordance with Annex A) on any official documents.

The Assembly also shall adopt by the end of the term of the present Assembly new legislation on the issuance of personal documents.

The Assembly shall amend by the end of the term of the present Assembly all relevant laws to make their provisions on the use of languages fully compatible with Section 6 of the Framework Agreement.

9. Law on the Public Attorney

The Assembly shall amend by the end of 2002 the Law on the Public Attorney as well as the other relevant laws to ensure:
- That the Public Attorney shall undertake actions to safeguard the principles of non-discrimination and equitable representation of communities in public bodies at all levels and in other areas of public life, and that there are adequate resources and personnel within his office to enable him to carry out this function;
- That the Public Attorney establishes decentralized offices;
- That the budget of the Public Attorney is voted separately by the Assembly;
- That the Public Attorney shall present an annual report to the Assembly and, where appropriate, may upon request present reports to the councils of municipalities in which decentralized offices are established; and
- That the powers of the Public Attorney are enlarged:
- To grant to him access to and the opportunity to examine all official documents, it being understood that the Public Attorney and his staff will not disclose confidential information;
- To enable the Public Attorney to suspend, pending a decision of the competent court, the execution of an administrative act, if he determines that the act may result in an irreparable prejudice to the rights of the interested person; and
- To give to the Public Attorney the right to contest the conformity of laws with the Constitution before the Constitutional Court.

10. Other Laws

The Assembly shall enact all legislative provisions that may be necessary to give full effect to the Framework Agreement and amend or abrogate all provisions incompatible with the Framework Agreement.

ANNEX C
IMPLEMENTATION AND CONFIDENCE-BUILDING MEASURES

1. International Support

1.1. The parties invite the international community to facilitate, monitor and assist in the implementation of the provisions of the Framework Agreement and its Annexes, and request such efforts to be coordinated by the EU in cooperation with the Stabilization and Association Council.

2. Census and Elections

2.1. The parties confirm the request for international supervision by the Council of Europe and the European Commission of a census to be conducted in October 2001.

2.2. Parliamentary elections will be held by 27 January 2002. International organizations, including the OSCE, will be invited to observe these elections.

3. Refugee Return, Rehabilitation and Reconstruction

3.1. All parties will work to ensure the return of refugees who are citizens or legal residents of Macedonia and displaced persons to their homes within the shortest possible timeframe, and invite the international community and in particular UNHCR to assist in these efforts.

3.2. The Government with the participation of the parties will complete an action plan within 30 days after the signature of the Framework Agreement for rehabilitation of and reconstruction in areas affected by the hostilities. The parties invite the international community to assist in the formulation and implementation of this plan.

3.3. The parties invite the European Commission and the World Bank to rapidly convene a meeting of international donors after adoption in the Assembly of the Constitutional amendments in Annex A and the revised Law on Local Self-Government to support the financing of measures to be undertaken for the purpose of implementing the Framework Agreement and its Annexes, including measures to strengthen local self-government and reform the police services, to address macro-financial assistance to the Republic of Macedonia, and to support the rehabilitation and reconstruction measures identified in the action plan identified in paragraph 3.2.

4. Development of Decentralized Government

4.1. The parties invite the international community to assist in the process of strengthening local self-government. The international community should in particular assist in preparing the necessary legal amendments related to financing mechanisms for strengthening the financial basis of municipalities and building their financial management capabilities, and in amending the law on the boundaries of municipalities.

5. Non-Discrimination and Equitable Representation

5.1. Taking into account i.a. the recommendations of the already established governmental commission, the parties will take concrete action to increase the representation of members of communities not in the majority in Macedonia in public administration, the military, and public enterprises, as well as to improve their access to public financing for business development.

5.2. The parties commit themselves to ensuring that the police services will by 2004 generally reflect the composition and distribution of the population of Macedonia. As initial steps toward this end, the parties commit to ensuring that 500 new police officers from communities not in the majority in the population of Macedonia will be hired and trained by July 2002, and that these officers will be deployed to the areas where such communities live. The parties further commit that 500 additional such officers will be hired and trained by July 2003, and that these officers will be deployed on a

priority basis to the areas throughout Macedonia where such communities live. The parties invite the international community to support and assist with the implementation of these commitments, in particular through screening and selection of candidates and their training. The parties invite the OSCE, the European Union, and the United States to send an expert team as quickly as possible in order to assess how best to achieve these objectives.

5.3. The parties also invite the OSCE, the European Union, and the United States to increase training and assistance programs for police, including:
- professional, human rights, and other training;
- technical assistance for police reform, including assistance in screening, selection and promotion processes;
- development of a code of police conduct;
- cooperation with respect to transition planning for hiring and deployment of police officers from communities not in the majority in Macedonia; and
- deployment as soon as possible of international monitors and police advisors in sensitive areas, under appropriate arrangements with relevant authorities.

5.4. The parties invite the international community to assist in the training of lawyers, judges and prosecutors from members of communities not in the majority in Macedonia in order to be able to increase their representation in the judicial system.

6. Culture, Education and Use of Languages

6.1. The parties invite the international community, including the OSCE, to increase its assistance for projects in the area of media in order to further strengthen radio, TV and print media, including Albanian language and multiethnic media. The parties also invite the international community to increase professional media training programs for members of communities not in the majority in Macedonia. The parties also invite the OSCE to continue its efforts on projects designed to improve inter-ethnic relations.

6.2. The parties invite the international community to provide assistance for the implementation of the Framework Agreement in the area of higher education.
Source: **http://www.usip.org/library/pa/macedonia/pa_mac_08132001.html**

ANNEXE 2

Les amendements à la Constitution de 1991 adoptés le 16 novembre 2001

Source: site Internet de l'Assemblée nationale de Macédoine,
http://www.sobranie.mk/en/default.asp?vidi=ustav#20

AMENDMENTS TO THE CONSTITUTION OF THE REPUBLIC OF MACEDONIA

AMENDMENT I

1. The Republic of Macedonia has no territorial pretensions towards any neighboring state.

2. The borders of the Republic of Macedonia can only be changed in accordance with the Constitution and on the principle of free will, as well as in accordance with generally accepted international norms.

3. Clause 1. of this Amendment is an Addendum to Article 3 of the Constitution of the Republic of Macedonia. Clause 2. replaces Paragraph 3 of the same Article.

AMENDMENT II

1. In the exercise of this concern the Republic will not interfere in the sovereign rights of other states or in their internal affairs.

2. This Amendment is an Addendum to Paragraph 1 of Article 49 of the Constitution of the Republic of Macedonia.

These Amendments are an integral part of the Constitution of the Republic of Macedonia and came into force on the day they were promulgated, on January 6th, 1992.

AMENDMENT III

1. Detention until the indictment may last, by a court decision, for a maximum period of 180 days from the day of detention.
After the indictment, detention may be prolonged or determined by a competent court in case and in procedure prescribed by law.
2. This amendment replaces Paragraph 5 of Article 12 of the Constitution.

AMENDMENT IV

1.The citizens of the Republic of Macedonia, the Macedonian people, as well as citizens living within its borders who are part of the Albanian people, the Turkish people, the Vlach people, the Serbian people, the Romany people, the Bosniak people and others taking responsibility for the present and future of their fatherland, aware of and grateful to their predecessors for their sacrifice and dedication in their endeavours and struggle to create an independent and sovereign state of Macedonia, and responsible to future generations to preserve and develop everything that is valuable from the rich cultural inheritance and coexistence within Macedonia, equal in rights and obligations towards the common good - the Republic of Macedonia - in accordance with the tradition of the Krushevo Republic and the decisions of the Antifascist People's Liberation Assembly of Macedonia, and the Referendum of September 8, 1991, have decided to establish the Republic of Macedonia as an

independent, sovereign state, with the intention of establishing and consolidating the rule of law, guaranteeing human rights and civil liberties, providing peace and coexistence, social justice, economic well-being and prosperity in the life of the individual and the community, and, in this regard, through their representatives in the Assembly of the Republic of Macedonia, elected in free and democratic elections, adopt . . . .

2.Item 1 of this amendment replaces the Preamble of the Constitution of the Republic of Macedonia.

AMENDMENT V

1.The Macedonian language, written using its Cyrillic alphabet, is the official language throughout the Republic of Macedonia and in the international relations of the Republic of Macedonia.

Any other language spoken by at least 20 percent of the population is also an official language, written using its alphabet, as specified below.

Any official personal documents of citizens speaking an official language other than Macedonian shall also be issued in that language, in addition to the Macedonian language, in accordance with the law.

Any person living in a unit of local self-government in which at least 20 percent of the population speaks an official language other than Macedonian may use that official language to communicate with the regional office of the central government with responsibility for that municipality; such an office shall reply in that language in addition to Macedonian. Any person may use any official language to communicate with a main office of the central government, which shall reply in that language in addition to Macedonian.

In the organs of the Republic of Macedonia, any official language other than Macedonian may be used in accordance with the law.

In the units of local self-government where at least 20 percent of the population speaks a particular language, that language and its alphabet shall be used as an official language in addition to the Macedonian language and the Cyrillic alphabet. With respect to languages spoken by less than 20 percent of the population of a unit of local self-government, the local authorities shall decide on their use in public bodies.

2.This amendment replaces Article 7 of the Constitution of the Republic of Macedonia.

AMENDMENT VI

1.Equitable representation of persons belonging to all communities in public bodies at all levels and in other areas of public life;

2.Item 1 of this amendment is an addition to line 2 of Article 8 of the Constitution of the Republic of Macedonia.

AMENDMENT VII

1.The Macedonian Orthodox Church, as well as the Islamic Religious Community in Macedonia, the Catholic Church, Evangelical Methodist Church, the Jewish Community and other Religious communities and groups are separate from the state and equal before the law.

2.The Macedonian Orthodox Church, as well as the Islamic Religious Community in Macedonia, the Catholic Church, Evangelical Methodist Church, the Jewish Community and other Religious communities and groups are free to establish schools and other social and charitable institutions, by way of a procedure regulated by law.

3.Item 1 of this amendment replaces paragraph 3 of Article 19 and Item 2 replaces paragraph 4 of Article 19 of the Constitution of the Republic of Macedonia.

AMENDMENT VIII

1.Members of communities have a right freely to express, foster and develop their identity and community attributes, and to use their community symbols.

The Republic guarantees the protection of the ethnic, cultural, linguistic and religious identity of all communities.
Members of communities have the right to establish institutions for culture, art, science and education, as well as scholarly and other associations for the expression, fostering and development of their identity.
Members of communities have the right to instruction in their language in primary and secondary education, as determined by law. In schools where education is carried out in another language, the Macedonian language is also studied.
2.This amendment replaces Article 48 of the Constitution of the Republic of Macedonia.

AMENDMENT IX

1.The Republic guarantees the protection, promotion and enhancement of the historical and artistic heritage of Macedonia and all communities in Macedonia and the treasures of which it is composed, regardless of their legal status.
2. Item 1 of this amendment replaces paragraph 2 Article 56 of the Constitution of the Republic of Macedonia.

AMENDMENT X

1.The Assembly can take a decision if its meeting is attended by a majority of the total number of Representatives. The assembly makes decisions by a majority vote of the Representatives attending, but no less than one-third of the total number of Representatives, in so far as the Constitution does not provide for a qualified majority.
2.For laws that directly affect culture, use of language, education, personal documentation, and use of symbols, the Assembly makes decisions by a majority vote of the Representatives attending, within which there must be a majority of the votes of the Representatives attending who belong to communities not in the majority in the population of Macedonia. In the event of a dispute within the Assembly regarding the application of this provision, the Committee on Inter-Community Relations shall resolve the dispute.
3.This amendment replaces Article 69 of the Constitution of the Republic of Macedonia.

AMENDMENT XI

1.The Assembly elects the Public Attorney by a majority vote of the total number of Representatives, within which there must be a majority of the votes of the total number of Representatives who belong to communities not in the majority in the population of Macedonia.
2.The Public Attorney protects the constitutional rights and legal rights of citizens when these are violated by bodies of state administration and by other bodies and organizations with public mandates. The Public Attorney shall give particular attention to safeguarding the principles of non-discrimination and equitable representation of communities in public bodies at all levels and in other areas of public life.
3.Item 1 of this amendment replaces paragraph 1 of Article 77, and Item 2 is added to paragraph 2 of Article 77 of the Constitution of the Republic of Macedonia.

AMENDMENT XII

1.The Assembly shall establish a Committee for Inter-Community Relations.
The Committee consists of 19 members of whom 7 members each are from the ranks of the Macedonians and Albanians within the Assembly, and a member each from among the Turks, Vlachs, Romas, Serbs and Bosniaks. If one of the communities does not have representatives, the Public Attorney, after consultation with relevant representatives of those communities, shall propose the remaining members of the Committee.
The Assembly elects the members of the Committee.

The Committee considers issues of inter-community relations in the Republic and makes appraisals and proposals for their solution.
The Assembly is obliged to take into consideration the appraisals and proposals of the Committee and to make decisions regarding them.
In the event of a dispute among members of the Assembly regarding the application of the voting procedure specified in Article 69(2), the Committee shall decide by a majority vote whether the procedure applies.
2.Item 1 of this amendment replaces Article 78 of the Constitution of the Republic of Macedonia and line 7 of Article 84 is deleted.

AMENDMENT XIII

1.In appointing the three members, the President shall ensure that the Security Council as a whole equitably reflects the composition of the population of Macedonia.
2.Item 1 of this amendment is added to paragraph 2 of Article 86 of the Constitution of the Republic of Macedonia.

AMENDMENT XIV

1.Three of the members shall be elected by a majority vote of the total number of Representatives, within which there must be a majority of the votes of the total number of Representatives who belong to the communities not in the majority in the population of Macedonia.
2.This amendment is added to paragraph 2 of Article 104 of the Constitution of the Republic of Macedonia.

AMENDMENT XV

1.The Assembly elects the judges of the Constitutional Court. The Assembly elects six of the judges to the Constitutional Court by a majority vote of the total number of Representatives. The Assembly elects three of the judges by a majority vote of the total number of Representatives, within which there must be a majority of the votes of the total number of Representatives who belong to the communities not in the majority in the population of Macedonia. The term of office of the judges is nine years without the right to re-election.
2.This amendment replaces paragraph 2 of Article 109 of the Constitution of the Republic of Macedonia.

AMENDMENT XVI

1.Local self-government is regulated by a law adopted by a two-thirds majority vote of the total number of Representatives, within which there must be a majority of the votes of the total number of Representatives who belong to the communities not in the majority in the population of Macedonia. The laws on local finances, local elections, boundaries of municipalities, and the city of Skopje shall be adopted by a majority vote of the Representatives attending, within which there must be a majority of the votes of the Representatives attending who belong to the communities not in the majority in the population of Macedonia.
2.This amendment replaces paragraph 5 of Article 114 of the Constitution of the Republic of Macedonia.

AMENDMENT XVII

1.In units of local self-government, citizens directly and through representatives participate in decision-making on issues of local relevance particularly in the fields of public services, urban and rural planning, environmental protection, local economic development, local finances, communal activities, culture, sport, social security and child care, education, health care and other fields determined by law.
2.In the city of Skopje the citizens directly and through representatives participate in decision-making on issues of relevance to the city of Skopje, particularly in the fields of public services, urban and rural planning, environmental protection, local economic development, local finances, communal activities, culture, sport, social security and child care, education, health care and other fields determined by law.
3.Item 1 of this amendment replaces paragraph 1 of Article 115 of the Constitution of the Republic of Macedonia, and Item 2 replaces paragraph 2 of Article 117 of the Constitution of the Republic of Macedonia.

AMENDMENT XVIII

1.A decision to amend the Preamble, the articles on local self-government, Article 131, any provision relating to the rights of members of communities, including in particular Articles 7, 8, 9, 19, 48, 56, 69, 77, 78, 86, 104 and 109, as well as a decision to add any new provision relating to the subject-matter of such provisions and articles, shall require a two-thirds majority vote of the total number of Representatives, within which there must be a majority of the votes of the total number of Representatives who belong to the communities not in the majority in the population of Macedonia.
2.With this amendment a new paragraph is added to paragraph 4 of Article 131 of the Constitution of the Republic of Macedonia.

AMENDMENT XIX

1. The freedom and inviolability of correspondence and other forms of communication is guaranteed.
Only a court decision may, under conditions and in procedure prescribed by law, authorise non-application of the principle of inviolability of correspondence and other forms of communication, in cases where it is indispensable to preventing or revealing criminal acts, to a criminal investigation or where required in the interests of security and defence of the Republic.
2. This amendment replaces Article 17 of the Constitution of the Republic of Macedonia.

ANNEXE 3
Chronologie des principaux événements 2001- 2004

2001

4 mars
Trois soldats macédoniens sont tués à Tanusevci, près de la frontière avec le Kosovo. Leur assassinat est revendiqué par une nouvelle organisation, l'Armée de libération nationale (UÇK), au programme mal connu.

14-22 mars
Les combats entre l'UÇK et les forces de sécurité de Macédoine se déportent vers la région de Tetovo, deuxième ville du pays, à large majorité albanaise.

21 mars
Résolution 1345 de l'ONU condamnant la guérilla albanaise en Macédoine. Par ailleurs, le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie étend sa compétence aux activités des Albanais au Kosovo et en Macédoine.

25 mars
Offensive macédonienne à Tetovo et sur ses hauteurs.

9 avril
Signature à Luxembourg, d'un accord de stabilisation et d'association avec l'Union européenne visant à créer, à terme, une zone de libre-échange. L'accord, qui intervient dans un contexte de retour précaire au calme, a vocation à encourager les autorités macédoniennes à la modération dans leur réponse aux opérations de guérilla albanaise.

10 avril
Signature de l'accord de partage des 46 tonnes d'or de l'ancienne RFSY qui sont conservés à la BRI à Bâle. La Macédoine devrait recevoir 5,4 % de cet or (soit une valeur de 26 milliards de dollars).

29 avril
Huit soldats macédoniens sont tués lors d'un attentat à Tetovo, marquant l'entrée du conflit dans une seconde phase après trois semaines d'accalmie.

Du 3 au 25 mai
Offensive macédonienne à Vaksince.

8 mai
Dans le cadre de son mécanisme de réaction rapide (MRR), l'UE décide d'attribuer 2,5 millions d'euros à la Macédoine pour la reconstruction des logements endommagés durant les combats de février et mars à Tetovo et dans la région de **C**erna Gora.

11 mai
Constitution d'un gouvernement d'unité nationale regroupant les cinq principaux partis politiques de Macédoine.

14 mai
L'UE accorde une aide de 2,5 millions d'euros dans le cadre de son nouveau mécanisme de réaction rapide (MRR).

28 mai
Obus de Mortier tirés par l'UÇK sur les positions macédoniennes à Kumanovo.

5-6 juin
Cinq soldats macédoniens sont tués dans une embuscade près de Tetovo.

9 juin
Des combattants de l'UÇK investissent le village d'Aračinovo, située à quelques kilomètres au nord de Skopje, le déclarent zone libre et menacent de s'en servir pour attaquer, par obus de mortiers, des sites stratégiques comme l'aéroport international, la raffinerie de pétrole ou la compagnie de télécommunications. L'armée rétorque par des bombardements massifs qui provoquent la fuite d'environ 8.000 habitants.

11 juin
Accord de cessez-le-feu signé entre l'UÇK et l'armée macédonienne.

15 juin
Ayant pris contrôle de la région du Lac de Lipkovo, des rebelles de l'UÇK coupent l'alimentation en eau de la ville de Kumanovo (environ 100.000 habitants) pendant dix jours.

25 juin
Suite à une intervention de Javier Solana, des combattants albanais armés sont évacués de la ville d'Aračinovo sous escorte de soldats américains.
Le même jour, l'UE annonce qu'elle n'accordera plus d'aide à la Macédoine si aucun accord n'est trouvé au sein de la coalition gouvernementale.
Manifestation de Slaves macédoniens à Skopje pour dénoncer la manière dont l'UE gère la crise macédonienne. Des photos de Javier Solana et des drapeaux de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe sont brûlés.

26 juin
L. Georgievski annonce la création prochaine d'unités spéciales antiterroristes d'élite et le rééquipement en armement lourd de la police et de l'Armée macédonienne.

27 juin
Le cessez-le-feu est rompu. Reprise des affrontements entre l'Armée macédonienne et l'UÇK à Nikustak, Germo, Brodec, Cerven Kamen et aux environs de la montagne Kobilica.
Bulgares et Turcs expriment leur souhait commun de ne pas voir la Force multinationale d'Europe du Sud-Est participer à des missions en Macédoine.

27 juin
Washington publie une liste des individus et organisations « qui constituent une menace aux efforts de stabilisation dans les Balkans». L'UÇK, qui figure sur la liste, voit ses comptes et opérations financières bloqués. L'Union européenne fera de même le 16 juillet, suivie le 24 par la Macédoine.

28 juin
Arrivée à Skopje de François Léotard, nommé représentant spécial de l'Union européenne en Macédoine. De concert avec l'Américain, James Pardew, désigné représentant spécial des Etats-Unis le 29, il est chargé de faciliter l'avancement des négociations entre guérilla albanaise et gouvernement macédonien.

5 juillet
Signature d'un nouveau cessez-le-feu parrainé par l'OTAN et l'Union européenne après plusieurs semaines de combats intenses. Son application permet la reprise des négociations entre rebelles albanais et gouvernement macédonien, le 9 juillet, sur la base d'un document co-rédigé par des experts locaux et des représentants de la communauté internationale (dont le constitutionnaliste, Robert Badinter).

22-25 juillet
Regain de violence autour de Tetovo avec échanges de tirs et obus de mortier après que négociateurs albanais et occidentaux sont tombés d'accord sur un projet de résolution concernant la langue albanaise. Plusieurs centaines de Macédoniens-slaves protestent devant le parlement contre les pressions exercées par les combattants albanais pour qu'ils abandonnent leur domicile. Les manifestants s'en prennent également à plusieurs ambassades occidentales ainsi qu'à des échoppes albanaises.

7 août
Cinq Albanais sont tués dans un raid de la police macédonienne à Skopje, quelques heures après que les discussions sur un accord de paix ont été interrompues en raison de demandes macédoniennes de dernière minute.

8 août
Dix Macédoniens-slaves tombent dans une embuscade à Prilep. Il s'agit de l'épisode le plus sanglant depuis le début du conflit. L'attentat est revendiqué par la nouvelle Armée de libération albanaise (ANA) qui déclare avoir voulu venger les rebelles abattus la veille. Suite à un assaut contre des postes de police macédoniens, l'armée bombarde les hauteurs de Tetovo à partir d'avions Sukhoi Su-25. Douze personnes sont blessées, dont une fille de six ans. Une mosquée est rasée au cours d'une émeute populaire à Prilep, le jour de l'enterrement des victimes. A Skopje, une foule d'environ mille personnes attaque des boutiques albanaises. Le lendemain, deux mille manifestants se rassemblent devant le parlement.

13 août
Signature d'un accord de paix prévoyant le démantèlement de l'UÇK en échange d'une amélioration du statut de la communauté albanaise (reconnaissance de l'albanais comme langue officielle, meilleure représentation au sein des institutions étatiques, notamment dans la police, décentralisation).

22 août
Déploiement de 3.500 soldats de l'OTAN dans le cadre de la mission « Moisson essentielle » qui vise à assurer le désarmement de la guérilla albanaise. Elle s'achèvera le 26 septembre après avoir collecté près de 4.000 armes.

Septembre
Situation tendue à Skopje pendant tout le mois. Plusieurs explosions ont lieu, prioritairement de nuit et en quartier albanais.

14 septembre
Visite du secrétaire général de l'OTAN, Lord Robertson.

17 septembre
Une proposition de référendum sur la ratification des accords d'Ohrid est discutée au parlement à l'initiative de députés appartenant à la majorité slave du pays. Elle est soutenue par le World Macedonian Congress, une puissante organisation de la diaspora basée à Skopje, qui annonce son intention de collecter les 150.000 signatures nécessaires à la tenue d'un tel référendum. Sous la pression internationale, les autorités macédoniennes renonceront finalement au projet.

17-19 septembre
Rencontre entre les maires de Skopje, Nis et Sofia pour renforcer la coopération transfrontalière, notamment dans la lutte contre le crime organisé.

18-19 septembre
Visite du premier ministre, Ljubco Georgievski, en Bulgarie, où il s'entretient avec son homologue bulgare, Siméon de Saxe-Cobourg-Gotha, le président Stoïanov et le ministre de la Défense, Boïko

Noev, de la situation en Macédoine et promet de chercher à faire accélérer la ratification, par le parlement macédonien, de onze accords bilatéraux en suspens.

25 septembre
Nouvelle visite du secrétaire général de l'OTAN, Lord Robertson, afin de superviser l'achèvement de l'opération de désarmement de l'UÇK.

27 septembre
Lancement de la mission « Amber Fox » de l'OTAN qui succède à « Essential Harvest ». Forte de 700 troupes placées sous le commandement du Brigadier général Heinz-Georg Keerl (auxquelles viennent s'ajouter les 300 troupes déjà sur le terrain), la Fask Force Fox (TFF) est chargée d'assurer la sécurité des observateurs internationaux déployés en Macédoine pour une période de trois mois.

28 septembre
L'UÇK annonce son démantèlement et le retour à la vie civile des anciens combattants.

4 octobre
A Skopje, le haut représentant à la politique étrangère de l'UE, Javier Solana, et le secrétaire général de l'OTAN, Lord Robertson, tentent – sans succès - de convaincre les responsables macédoniens d'adopter les réformes constitutionnelles prévues dans le cadre des Accords d'Ohrid. Le 8, les ministres des Affaires étrangères de l'UE confirment que la conférence des donateurs, prévue pour octobre, sera en conséquence reportée.

5 octobre
Plusieurs centaines de personnes manifestent devant le parlement à Skopje pour réclamer une suspension des discussions de ratification des accords tant que les douze Macédoniens slaves kidnappés par les rebelles n'auront pas été libérés et que tous les réfugiés n'ont pas regagné leur domicile.

16-17 octobre
Visite à Skopje du ministre de l'Intérieur bulgare, Georgi Petkanov, qui s'entretient avec son homologue, performance Boskovski, ainsi qu'avec le premier ministre, Ljubco Georgievski, de la lutte contre le crime organisé et de la situation en Macédoine.

18 octobre
Nouvelle visite d'une délégation conjointe de l'UE (dirigée par le haut représentant à la politique étrangère de l'UE, Javier Salona) et de l'OTAN (en présence du secrétaire général, Lord Robertson) pour diligenter l'adoption des réformes constitutionnelles.

18 octobre
Signature, à Belgrade, d'un accord entre le ministre de la Défense macédonien, Vlado Buckovski, et son homologue yougoslave, Slobodan Krapovic, sur la lutte contre le terrorisme et la fourniture d'armes à la Macédoine.

22 octobre
Début du redéploiement de forces de police mixtes dans cinq villages tenus, au printemps 2001, par la guérilla. Les patrouilles s'effectuent sous la supervision de l'OTAN, de l'OSCE et de l'Union européenne. Le 13 décembre, ce processus entre dans une seconde phase, avec le rétablissement d'une présence policière dans 20 villages à majorité albanaise.

25 octobre
Troisième visite de Lord Robertson en Macédoine au cours du mois d'octobre.

31 octobre
Décès d'un jeune Albanais dans une explosion non revendiquée.

7 novembre
Visite de Lord Robertson, le secrétaire général de l'OTAN, qui souligne qu'un échec à mettre en œuvre les accords d'Ohrid pourrait provoquer un regain de violence.

8 novembre
Lars Vahlund, ambassadeur suédois, est nommé à la tête d'une commission internationale chargée d'enquêter sur des allégations de charnier dans la région de Trebos.

10 novembre
Le président serbe, Vojislav Kostunica – en visite à Skopje - et son homologue macédonien, Boris Trajkovski, signent une déclaration sur la «politique de sécurité conjointe contre le menace grandissante du terrorisme musulman albanais dans les Balkans du sud », qui prévoit une coopération bilatérale renforcée en matière d'armée et de renseignement. Un office de liaison conjoint sera établi pour assurer une meilleure supervision de la frontière entre la Serbie et la Macédoine.

12 novembre
Trois soldats macédoniens tombent dans une embuscade dans la région de Tetovo et plusieurs dizaines de civils sont pris en otage en réponse au déploiement – sans coordination avec les représentants de la communauté internationale - par le ministre de l'Intérieur, L. Boskosvki, de forces spéciales et de tanks dans les environs de Treboš, officiellement pour sceller le site soupçonné d'abriter un charnier, le 10. Il s'agit de l'événement le plus violent depuis la signature des accords du 13 août. Pression et médiation internationales permettent de faire relâcher les otages sous 24 heures.

16 novembre
Ratification des quinze amendements constitutionnels prévus par les accords du 13 août par 93 voix « pour » et 14 « contre ».

19 novembre
L'Union européenne annonce le déblocage d'une aide d'urgence de €12 millions consacrés à la reconstruction des infrastructures locales et des logements détruits par le conflit ainsi qu'au soutien financier des familles hébergeant des personnes déplacées.

20 novembre
Le procureur général du TPYI, Carla del Ponte, s'entretient avec les responsables politiques à Skopje d'éventuelles poursuites pour crimes de guerre de participants aux affrontements de 2001.

21 novembre
L'Alliance sociale-démocrate (SDSM), membre de la coalition gouvernementale depuis le 11 mai 2001, annonce son retrait du cabinet - officiellement pour désaccord avec la politique de L. Georgievski ; officieusement, pour préparer les élections générales prévues en 2002.

30 novembre
Septième remaniement gouvernemental en trois ans. Vlado la, un modéré du Parti libéral, est nommé à la Défense ; Dosta Dimovska est nommée au poste de vice-premier ministre et Slobodan Cašule, ancien conseiller diplomatique de L.Georgievski, devient ministre des Affaires étrangères.

3 décembre
L'administration Bush place l'Armée nationale albanaise (ANA), et le Comité national pour la libération et la défense des terres albanaises sur la liste noire des organisant « extrémistes », autorisant le gel de leurs avoirs aux Etats-Unis.

7 décembre

L'OTAN décide de proroger de trois mois – jusqu'au 26 mars 2002 - le mandat de la mission « Amber Fox », qui devait venir à terme le 26 décembre. La Task Force Fox est officiellement chargée d'assurer la protection des observateurs internationaux qui supervisent la mise en œuvre des accords d'Ohrid.

5 décembre
Le président, Boris Trajkovski, accorde l'amnistie à 11 des 88 membres de l'ex-UÇK devant bénéficier de cette mesure. Deux jours plus tard, 22 autres combattants sont libérés.

14 décembre
La Banque mondiale approuve un crédit d'urgence de $15 millions destinés à soutenir la reprise économique et, notamment, l'importation de matériels de construction et d'équipement industriel.

13 décembre
Début du déploiement d'unités mixtes de police dans une quinzaine de villages autour de Skopje, Kumanovo et Tetovo.

18 décembre
Après que le président du Parlement, Stojan Andov, a échoué à annoncer à temps la dissolution du Parlement, la tenue des élections, est reportée.

20 décembre
Amnistie de neuf combattants albanais.

2002

18 janvier
Démission du vice-premier ministre et président du Centre de gestion des crises, Dosta Dimovska, représentante de l'aile modérée de la VMRO-DPMNE, pour protester contre son isolement croissant au sein du gouvernement face aux courants radicaux du premier ministre, Ljubco Georgievski, et du ministre de l'Intérieur, performance Boskovski.

21 janvier
Formation d'un Conseil de coordination des Albanais à l'initiative de l'ancien dirigeant de l'UÇK, Ali Ahmeti, en vue de favoriser une meilleure coopération entre partis politiques albanais et responsables issus de l'ancienne guérilla.

24 janvier
Adoption de la nouvelle Loi sur la décentralisation, un des principaux textes faisant partie du compromis d'Ohrid, dont le report avait retardé la mise en œuvre des accords.

24 janvier
Visite du vice-premier ministre de Serbie, Nebojsa Covic, pour favoriser une meilleure coopération dans la lutte contre les «extrémistes albanais ».

29-30 janvier
Visite du ministre de la Défense, Vlado la, en Bulgarie pour discuter des ventes de munitions.

5 février
A New York, à l'occasion du World Economic Forum, le président, Boris Trajkovski, évoque avec le secrétaire d'Etat, Colin Powell, la situation en Macédoine et les possibilités de résolution de la controverse qui oppose Skopje à Athènes depuis 1991 sur le nom de l'Etat de Macédoine.

10 février

Visite du secrétaire-général de l'OTAN, Lord Robertson, pour assurer le suivi de la mise en œuvre des Accords d'Ohrid.

10 février
Aco Stojanovski, le frère d'un membre de l'unité paramilitaire des Tigres, meurt dans l'explosion d'une bombe à Aračinovo. L'ANA dément être impliquée dans un incident que relance les craintes de dérapage violent en Macédoine. Le lendemain, des habitants du village manifestent devant le parlement.

26-27 février
Visite officielle du président bulgare, Georgi Parvanov, en Macédoine, accompagné par le ministre des Affaires étrangères, Solomon Passy, et le ministre de l'Intérieur, Georgi Petkanov. Plusieurs accords sont signés, notamment en matière de lutte contre la criminalité organisée.

2 mars
Les forces de l'ordre macédoniennes tuent sept hommes, originaires d'Asie du sud-est, qui, d'après le ministère de l'Intérieur, auraient porté des uniformes de l'ex-UÇK et auraient été liés au réseau Al-Qaida. La version officielle n'est pas confirmée par les diplomates occidentaux, tardivement autorisés à inspecter les corps. Le seul corps identifié se révèlera être celui d'un travailleur migrant pakistanais en route pour la Grèce où il devait rejoindre son frère.

8 mars
Réunion, à Skopje, des 10 du Groupe de Vilnius (les 9 Etats candidats à l'OTAN, plus la Croatie), qui adoptent une déclaration favorable à un élargissement robuste de l'Alliance lors du Sommet de Prague prévu les 21 et 22 novembre 2002.

8 mars
Entrée en vigueur de la loi d'amnistie pour les anciens combattants de l'UÇK. Trois jours plus tard, 10 condamnés, 18 détenus en attente de jugement sont libérés et les poursuites contre 270 autres Albanais suspendues. L'amnistie ne concerne pas les crimes de guerre.

11 mars
Levée du couvre-feu à Tetovo.

12 mars
A Bruxelles, la conférence des donneurs d'aide à la Macédoine décide d'attribuer 583 millions d'euros à la Macédoine dans le but de reconstruire le pays après les affrontements ethniques de 2001. L'Agence européenne de reconstruction (AER) a été chargée de gérer l'attribution des fonds.

20 mars
Signature d'un accord de libre-échange avec l'Albanie.

21 mars
Introduction d'un nouveau système automatique de gestion et de surveillance du trafic aérien compatible avec le programme européen ATM développé par Eurocontrol (EATMP).

25 mars
Echanges de tirs entre des Albanais d'ANA et de l'ex-UÇK près du quartier général du Conseil de coordination des Albanais de Macédoine, dans la banlieue de Tetovo, à Mala Recica, après une session au terme de laquelle A.Ahmeti a été élu président du Conseil.

2 avril
Signature d'un mémorandum de coopération entre les Bourses d'Athènes et de Skopje en vue d'échanger de l'information sur les opérations boursières et d'harmoniser les conditions d'entrée de

sociétés sur les deux places. Le mémorandum prévoit également l'acquisition par la place grecque de 10 % du capital de sa voisine.

3 avril
L'université d'Europe du Sud-Est – initiée par le Haut commissaire aux minorités nationales de l'OSCE, Max van der Stoël, et financée par l'UE – qui avait été inaugurée à Tetovo le 20 novembre 2001 et dispense des cours en anglais, albanais et macédonien, est enregistrée par le ministère de l'Education, après plusieurs mois d'atermoiements.

4 avril
Des personnes non identifiées font exploser une bombe sur le café Dora, propriété du frère de Menduh Thaçi, vice-président du PDSH, à Tetovo, et où les leaders du parti avaient coutume de se réunir. En réaction, M. Thaçi se retire du Conseil de coordination des Albanais.

5 avril
Initiation d'une série de discussions de haut rang sur l'avenir de la sécurité macédonienne dans le cadre du « Processus 2002 – Sécurité de la République de Macédoine» devant arriver à terme lors du Sommet de Prague de novembre 2002.

8 avril
Dix corps d'Albanais abattus lors du massacre de Ljuboten, en août 2001, sont exhumés d'un charnier.

10 avril
La police macédonienne accuse l'ancien ministre de l'Intérieur de Macédoine, Ljubomir Frckovski, en poste au moment de la tentative d'assassinat contre le président Gligorov, le 3 octobre 1995 (et actuellement conseiller aux affaires étrangères du président B. Trajkovski), de n'avoir pas fourni tous les renseignements nécessaires à l'élucidation du crime. Le 28 mars, le ministre de l'Intérieur, L.Boskovski avait annoncé, au cours d'une visite en Bulgarie, avoir arrêté le responsable de la tentative, Arslan Nuishi, originaire de Grcec, près de Skopje. Il avait également déclaré que L.Frckosvki aurait accepté un pot-de-vin pour laisser le meurtrier présumé s'échapper à l'étranger. En février 1996, A. Nuishi avait déjà été appréhendé en relation avec l'attentat, avant d'être relâché. Une première investigation sur le rôle de L.Frckovski était restée sans résultat.

20 avril
Signature d'un accord de libre-échange avec la Bosnie-Herzégovine.

26 avril
La Macédoine interdit l'importation d'une série de produits pétroliers, matériaux de construction et certaines denrées alimentaires de Serbie pour protester contre le non-respect de l'accord de libre-échange signé entre les deux pays le 7 mars. Belgrade s'était alors engagée à lever les restrictions à l'importation des hydrocarbures en provenance de Macédoine, introduites en 2001.

11 mai
Abdurrahman Haliti est élu dirigeant du PPD, provoquant le départ de plusieurs responsables du parti, dont Muhamet Halil, le secrétaire-général et vice-ministre des Affaires étrangères ainsi que le député Aziz Pollozhani. En guise de réplique, Haliti convoque une nouvelle assemblée générale à Skopje le 8 juin pour faire élire une nouvelle direction, tandis que Halili tient sa propre assemblée à Tetovo.

17 mai
Signature, à Nis, d'un accord entre l'Eglise orthodoxe de Serbie et le Haut Synode de Macédoine, qui doit servir de base à la négociation d'un compromis sur le statut de l'Eglise de Macédoine, autocéphale depuis 1967, mais non reconnue par les Eglises serbe et grecque. L'accord prévoit que l'Eglise orthodoxe de Macédoine, renonçant à son indépendance, prenne le nom de « Archevêché autonome d'Ohrid » et passe sous l'autorité de l'Eglise serbe. Sous la pression populaire, le Haut

Synode renonce à approuver l'accord le 6 juin. L'évêque Jovan, de Veles et Povardarje déclare, le 21 juin, placer son évêché sous autorité serbe, suscitant une virulente polémique dans les media et l'opinion. Le 6 juillet, le Haut Synode le démet de ses fonctions et l'invite à se retirer dans un monastère, ce qu'il refuse ne reconnaissant pas l'autorité des responsables macédoniens.

27 mai
Réagissant à l'adoption, par le parlement kosovar, d'une déclaration considérant l'accord frontalier conclu en janvier 2001 entre le RFY et la Macédoine sur la délimitation des frontières en bordure du Kosovo, le premier ministre, Ljubco Georgievski, propose l'adoption par le parlement macédonien d'une contre-déclaration, dénonce les agissements de certaines 'structures' internationales cherchant à déstabiliser la Macédoine, et propose une réunion à trois – Belgrade, Pristina, Skopje – pour régler la question. La résolution est adoptée le 28 mai, sans le soutien des partis albanais.

5 juin
Fondation de l'Union pour l'intégration démocratique par l'ancien leader de l'UÇK, Ali Ahmeti, suite aux échecs des efforts de coalition dans le cadre du Conseil de coordination des Albanais de Macédoine à l'approche des élections législatives de septembre 2002.

8 juin
Le PDSH nomme d'anciens commandants de l'UÇK à la tête de sa principale branche, à Tetovo. D'autres anciens rebelles sont invités à intégrer ses structures ;

8 juin
Publication du rapport de la Commission Vahlund sur les personnes kidnappées et disparues pendant le conflit de 2001. Elles suscitent des réactions négatives de la part des familles des disparus, albanais et slaves de Macédoine, comme du ministère de l'Intérieur. L'envoyé spécial de l'UE, Alain Le Roy, y voit une « première étape » devant déboucher sur l'adoption de mesures concrètes.

14 juin
Un compromis entre partis politiques slaves et albanais de Macédoine ouvre la voie à l'adoption d'une nouvelle loi électorale en vue des législatives du 15 septembre. En débat la délimitation des circonscriptions électorales, l'usage du macédonien et de l'albanais sur les passeports et les bulletins de vote, ainsi que la sélection des membres de la Commission électorale.

16 juin
Réunis en convention annuelle à Ohrid, les responsables du VMRO-DPMNE proposent une alliance pré-électorale au SDSM dans la sixième circonscription (ouest de la Macédoine, principalement albanaise), ainsi qu'une éventuelle coalition gouvernementale après le 15 septembre. La proposition est déclinée.

19 juin
Adoption par le parlement d'un ensemble de lois réglementant l'usage de l'albanais dans l'administration, les institutions gouvernementales ainsi que lors du recensement prévu pour novembre 2002. Il s'agit de la dernière série de lois prévue par les accords d'Ohrid.

9 juillet
Les familles des Macédoniens slaves portés disparus lors du conflit de 2001 bloquent l'autoroute entre Tetovo et Skopje, près du village de Zelino, pour protester contre l'absence d'information concernant le sort de leurs proches. Certains membres des forces paramilitaires macédoniennes – l'unité des Lions – auraient participé, en civil et avec leurs armes, à l'opération. Deux Albanais sont arrêtés et battus par les manifestants, provoquant un début de mobilisation de la population albanaise du village. L'intervention de l'OSCE et de l'OTAN est nécessaire pour prévenir une escalade.

11 juillet

Le ministre de l'Intérieur, Ljube Boskovski, annonce que les forces de police macédoniennes ont achevé la « réintégration pacifique » des territoires de l'Ouest du pays à population albanaise, avec le rétablissement de patrouilles dans le village de Tanusevci.

11 juillet
Un compromis est trouvé, grâce à la médiation de Alain Le Roy, le haut représentant de l'UE en Macédoine, sur l'adoption des règlements intérieurs du parlement macédonien. Les députés pourront s'exprimer en albanais, mais non les ministres, et aucun document écrit ne sera produit en albanais. La question des nouveaux passeports est laissée pour la future majorité issue du scrutin du 15 septembre.

15 septembre
Les élections législatives prévues par l'Accord de paix conclu en août 2001 sont remportées par le SDSM et le BDI. Branko Crvenkovski devient premier ministre. Quatre Albanais sont titulaires d'un portefeuille ministériel et un Albanais devient vice-premier ministre.

1er -15 Novembre
Un recensement national est conduit sous la supervision de la communauté internationale.

2003

22-23 janvier
Les membres de l'unité paramilitaire des Lions, dont le démantèlement étaient prévu, bloquent la principale route menant à la frontière avec le Kosovo. Le gouvernement doit dépêcher sur place l'unité spéciale des Tigres. Au terme de journées de tensions, un compromis est trouvé qui prévoit le versement de 609 sur les 1200 membres que contenait cette unité au rôle controversé pendant et après le conflit de 2001, dans d'autres corps de police et dans l'armée.

5 février
La Macédoine, membre du groupe de Vilnius, co-signe une déclaration de soutien au projet américain d'intervention militaire en Irak.

7 février
La Macédoine conclut avec le FMI un accord de stand-by sur quatorze mois d'un montant de 20 millions SDR (environ 26 millions de dollars). L'accord sera approuvé par le conseil du FMI le 30 avril.

4 mars
Deux soldats polonais participant à l'opération de l'OTAN "Allied Harmony" et deux civils sont tués par une mine dans le village de Sopot.

20 mars
Le Président Trajkovski déclare son soutien à l'intervention anglo-américaine déclenchée ce jour-là en Irak.

31 mars
Des troupes albanaises et macédoniennes prennent part à des manœuvres conjointes près de Skopje, dans le cadre des efforts d'alignement sur les standards de l'Otan.

31 mars
L'opération Concordia – une mission de 350 hommes déployées à l'initiative de l'Union européenne – prend la relève de la mission « Harmonie alliée » de l'Otan. Il s'agit de la première opération militaire

de l'UE dans les Balkans et d'un test pour la PESD. Prévue pour six mois, la mission sera prorogée, en juillet, jusqu'au 15 décembre 2003.

4 avril
Adhésion de la Macédoine à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui compte désormais 146 Etats membres.

9 avril
6ème sommet des chefs d'Etats et de gouvernement des pays membres (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Grèce, Macédoine, Roumanie, Serbie-et-Monténégro, Turquie) du Processus de coopération en Europe du Sud-Est (SEECP) à Belgrade (Serbie-et-Monténégro) en présence du président de la Commission européenne, Romano Prodi. La déclaration finale souligne la détermination des Balkans à faire partie dans un avenir proche de l'UE et de l'Otan et à lutter contre le crime organisé. Les responsables balkaniques expriment également leurs "souhaits sincères pour une fin rapide du conflit en Irak" et soulignent le rôle des Nations dans le règlement des conflits dans le monde.

19 avril
Le Parti démocratique albanais (PDA) d'Arben Xhaferi entame un boycott des travaux de l'Assemblée nationale. Ce « moratoire politique » durera jusqu'au 19 juin.

19-21 avril
Visite officielle du Premier ministre bulgare, Siméon de Saxe-Cobourg-Gotha.

Une opération à Sopot visant à arrêter des personnes suspectées d'être responsables de l'explosion d'une mine à Sopot en mars 2003, qui avait fait quatre victimes, dont deux soldats polonais.

5 mai
Signature de la Charte adriatique par les ministres des Affaires étrangères d'Albanie, de Croatie et de Macédoine et le secrétaire d'Etat américain, Colin Powell, qui a vocation à encourager la coopération entre les trois Etats des Balkans de l'ouest aspirant à intégrer l'OTAN.

24-25 mai
XIIème Congrès annuel de la VMRO-DPMNE. L.Georgievski, l'ancien premier ministre, qui avait tenu les rênes du parti depuis sa création en 1990 quitte la direction. L'économiste, Nikola Gruevski, 33 ans, est élu à sa place avec 220 voix (sur 289 délégués) contre 60) son concurrent, Marjan Gjorsev.

29 mai
Ali Ahmeti est retiré de la liste établie par le Département d'Etat américain des citoyens de Macédoine accusés de faire obstacle à la mise en oeuvre des accords d'Ohrid. Parmi les ajouts, l'ancien ministre de l'Intérieur, Ljube Boškovski, Daut Rexhepi (commandant Leka) et l'Armée nationale albanaise (AKsh).

2 juin
Sommet des Etats participant au Processus de Stabilisation et d'Association à Skopje, pour discuter de leurs perspectives d'adhésion à l'Union européenne.

12 juin
Sept policiers macédoniens sont retenus en otages pendant quelques heures dans le poste de police d'Aračinovo, un bourg situé au nord de Skopje, après que la police a tué un jeune Albanais soupçonné d'activités criminelles au cours de son interpellation dans le village de Singelić. La médiation des députés albanais et de représentants de la communauté internationale est nécessaire à l'apaisement de la situation. Le 26 juin, un Conseil citoyen est constitué à Aračinovo en vue de faciliter la reprise de dialogue entre Albanais et Macédoniens slaves.

20 juin
Le Parti démocratique national (PDK, albanais) de Kastriot Haxhirexha, représenté par un député au parlement, fusionne avec l'Union pour l'intégration démocratique (BDI).

20 juin
Dilaver Bojku (alias Leku), arrêté et condamné pour proxénétisme, s'échappe au cours d'un transfert depuis la prison de Struga. Le 25, le directeur de la prison de Struga et du Bureau des sanctions sont démis de leur fonction. Le 27, le premier est mis en examen et arrêté, ainsi qu'un garde, pour abus de fonction. Leku sera de nouveau interpellé par la police en juillet.

21 juin
Le Sommet UE-Balkans de Thessalonique, venu clore les six mois de présidence grecque de l'UE, confirme les « perspectives européennes » des Etats des Balkans occidentaux. Aucune date n'est cependant fixée pour l'ouverture d'éventuels pourparlers d'adhésion.

21 juin
Abdulmenaf Bexheti, ancien ministre du Transport et des Communications, est élu à la tête du Parti pour la prospérité démocratique (PDP, albanais, dans l'opposition) en remplacement de Abdurrahman Haliti, marquant un effort de renouveau de la formation membre des coalitions gouvernementales entre 1990 et 1998.

1er juillet
La Macédoine devient le 43ème Etat à signer un accord bilatéral avec les Etats-Unis, exemptant les soldats américains de poursuites devant la Cour pénale internationale de justice de La Haye, nouvellement créée. L'accord s'applique aux soldats et civils des pays ayant participé aux opérations sous supervision américaine. L'UE, tout en se déclarant déçue par le non-respect de la position communautaire, indique que ce choix ne pèsera pas sur l'avenir de ses relations avec la Macédoine.

11 juillet
Visite officielle du président Boris Trajkovski en Croatie.

12 juillet
Sommet trilatéral des présidents d'Albanie, de Bulgarie et de Macédoine à Ohrid.

12 juillet
Arben Xhaferi et Menduh Thaçi, qui avaient proposé leur démission, sont réélus à la direction du Parti démocratique des Albanais (PDSH) lors du Congrès annuel de la formation. A cette occasion, le PDA se prononce pour des amendements aux accords d'Ohrid en vue de constituer un parlement bicaméral, de créer un poste de vice-président, d'introduire des mesures "consociationnelles" (tel un veto pour la communauté albanaise sur les mesures susceptibles de concerner les questions de minorités) et le droit à l'autodétermination.

28 juillet
350 policiers majoritairement originaires des communautés minoritaires achèvent leur formation à l'académie de police d'Idrizovo. Au total, l'OSCE a formé 1065 policiers issus des minorités, conformément à l'annexe C des accords d'Ohrid.

2 août
Célébration des « 100 ans d'existence étatique » de la Macédoine à l'occasion du centenaire du soulèvement de la Saint-Elie et de la création d'une République de Krusevo qui survécut dix jours aux assauts de l'armée ottomane.

17 août
L'armée de libération nationale (AKSH) revendique une attaque contre un *checkpoint* de police serbe à la frontière entre le Kosovo et la Serbie.

27 août
Avdyl Jakupi kidnappe deux policiers macédoniens, réclamant la libération d'un de ses associés arrêté peu auparavant par la police macédonienne. Les deux hommes seront libérés au bout de quelques heures, grâce à la médiation de Xhezair Shaqiri et de représentants de la communauté internationale. Le même jour, une mine explose sur la route Skopje-Belgrade sans faire de victimes. Deux jours plus tard, trois grenades sont lancées contre des bâtiments gouvernementaux, dont une caserne, à Skopje.

7 septembre
Une opération de police qui visait à permettre l'arrestation d'Avdyl Jakupi fait deux morts. Les méthodes employées par la police macédonienne, avec un déploiement de force jugé disproportionné, inquiète les populations locales, et provoque une forte tension politique entre BDI et son partenaire au gouvernement, le SDSM.

17 octobre
Le Fonds monétaire international (FMI), après avoir évalué le respect des engagements pris par la Macédoine dans le cadre de l'accord de stand-by signé le 30 avril 2003 décide de débloquer une tranche de 5,7 millions de dollars à la Macédoine

28 octobre
Des affrontements entre élèves albanais et macédoniens au collège "Arsenij Jokvov" de Skopje débouchent sur une mobilisation des parents d'élèves macédoniens qui refusent de voir leurs enfants étudier dans le même bâtiment que des élèves albanais. A Bitola, de la même façon, les parents d'élèves macédoniens protestent contre la tentative, promue par le ministre de l'Education, Aziz Pollozhani, de mettre en place une école multiethnique. La décision, annoncée après la rentrée scolaire, en septembre 2003, avait provoqué la colère. Devant l'hostilité des Macédoniens slaves, le ministre renonce à son projet.

5er novembre
Le premier ministre, Branko Crvenkovski, en chute de popularité dans les sondages, annonce un remaniement gouvernemental. Quatre ministres sont remplacés, à la Justice, aux Finances, à l'Economie et aux Transports. Hysni Shaqiri devient vice-président de l'Assemblée nationale, en remplacement d'Agron Buxhaku, nommé ministre des Transports, tandis que Teuta Arifi, l'un des vice-présidents de l'Union pour l'intégration démocratique (BDI), entre au Parlement. Le 8 novembre, l'Assemblée approuve le remaniement.

18 novembre
Ljubčo Jordanovski (SDSM) et Hysni Shaqiri (BDI) sont élus respectivement président et vice-président du Parlement suite au remaniement gouvernemental annoncé au début du mois.

1er décembre
Publication officielle des résultats du recensement mené en novembre 2002 sous l'égide de l'Union européenne.

2 décembre
Plusieurs anciens responsables de l'Armée de libération nationale (UCK) ont été condamnés par la cour de avait en première instance à un nombre total de 48 ans d'emprisonnement pour "terrorisme". Avni Ajeti**,** Xhemail Iseni (connu sous le nom de commandant Jamie Shea), Avdyl Jakupi (commandant Cakalla) et Agim Beluli ont été condamnés à sept ans de prison, Naim Alili, Ragmi Rexhepi, Shefket Rexhepi, Adnan Rexhepi et Fadyl Ibishi à 4 ans, pour le rôle dans la mine ayant explosé sur la voie ferroviaire reliant Skopje à Belgrade en 2003 et pour l'explosion d'une bombe à avait Seul Avni Ajeti était présent; les autres accusés, toujours en fuite, ont été condamnés par contumace.

5 décembre

Le Parlement macédonien adopte une nouvelle loi sur la citoyenneté qui ramène de 15 à 8 ans la période de résidence nécessaire avant de pouvoir demander la naturalisation. Cette mesure a vocation à permettre la régularisation de la situation notamment d'Albanais d'ex-Yougoslavie installés en Macédoine, mais non légalement reconnus. La loi supprime également la clause permettant aux Macédoniens "ethniques" ayant la citoyenneté d'autres Etats de revendiquer automatiquement l'accès à la citoyenneté macédonienne.

9 décembre
Première réunion des ministres des Affaires étrangères du Forum Balkans occidentaux mis en place à l'issue du sommet de Thessalonique, en juin 2003. Cette réunion fait suite à la rencontre des ministres de la Justice, tenue dans le même cadre, le 28 novembre.

15 décembre
général européenne lance une opération de police, Proxima, qui doit comprendre environ 200 hommes et assister les autorités macédoniennes dans la mise en oeuvre d'une réforme de la police. L'opération vient remplacer la mission militaire, Concordia, qui avait été initiée en mars 2003.

18 décembre
L'OTAN, considérant que les risques de sécurité en Macédoine, ont fortement décliné, décide de réduire sa présence militaire en Macédoine à 129 personnes.

2004

25 janvier
L'union des employés dans l'enseignement, la culture et les sciences décide une grève générale dans l'éducation pour protester contre les suppressions d'emploi annoncées, le gel des salaires, la non-augmentation de diverses aides et le non respect des conventions collectives. La grève , qui concerne 558 établissements et environ 35.000 empoyés durera trois semaines.

1er février
Soren Jessen-Petersen devient Représentant spécial de l'Union européenne en Macédoine, en remplacement d'Alexis Brouhns. Sa candidature avait été retenue par le Conseil européen en novembre et il avait été officiellement nommé à ce poste le 26 janvier.

10 février
Le Conseil européen publie une liste des citoyens de Macédoine accusés de faire obstacle à la mise en oeuvre des accords d'Ohrid. Cette liste de douze noms comprend d'anciens leaders de l'UCK, des responsables supposés de l'AKsH et deux anciens membres de l'unité paramilitaires des Lions. Il s'agit de: Gafur Adili, Hamdi Bajrami (commandant Breza), Spiro Butka, Goran Georgievski (Mujo), Xhemail Hyseni (commandant Shea), Avdyl Jakupi (commandant Cakalla), Daut Rexhepi (commandant Leka), Sait Rushiti, Izair Samiu (commandat Baci), Goran Stojkov, Fadil Sulejmani, Gyner Sulejmani. En parallèle, le Département d'Etat américain au Trésor annonce que le nom de Menduh Thaçi, vice-président du PDA, a été ajouté à la liste noire des personnes nuisant à la pleine réalisation des accords d'Ohrid.

11 février
Le Parlement commence l'examen en première lecture de la loi sur le nouveau découpage territorial et sur le financement des municipalités. La fin de l'examen du projet, contesté par l'opposition (VMRO-DPMNE et PDA) sera reporté suite au décès du président Trajkovski et à l'annonce d'élections présidentielles anticipées afin, notamment, que la thématique ne pèse pas directement sur la conBDIte de la campagne électorale. Les litiges portent notamment sur les situations à Struga, Kičevo et Skopje.

20 février

Le président, Boris Trajkovski, signe la loi sur la légalisation de l'université de Tetovo, adoptée par l'Assemblée nationale un moi plus tôt, tout en appelant à une valorisation de la multiethnicité dans l'enseignement. L'université pourra bénéficier de subventions publiques.

23 février
L'Accord de stabilisation et d'association (ASA) conclu entre l'Union européenne et la Macédoine le 9 avril 2001 est finalement ratifié.

26 février
Décès du présisent Boris Trajkovski dans un accident d'avion alors qu'il se rendait à une conférence internationale sur les investissements étrangers à Mostar.
17 mars
La Macédoine annonce la fermeture de sa frontière avec le Kosovo afin d'éviter que les affrontements intercommunautaires dans la province voisine ne se répercutent sur le pays ou que d'éventuelles infiltrations n'aient lieu.

22 mars
La Macédoine dépose officiellement sa candidature à l'Union européenne. La cérémonie, originellement prévue pour le 26 février, avait dû être reportée suite à l'annonce du décès du président Trajkovski.

ANNEXE 4 -
Présentation des principales formations politiques en Macédoine (par ordre alphabétique)

SDSM : Alliance social-démocrate de Macédoine (fondée en mai 1992, issue de l'ancienne Ligue des communistes de Macédoine). Président : Branko Crvenkovski.
DA : Alternative démocratique. Président : Vassil Tupurkovski
VMRO-DPMNE : Organisation révolutionnaire intérieure macédonienne-Parti démocratique pour l'unité nationale macédonienne (fondée en juin 1990). Président : Nikola Gruevski
PDSH : Parti démocratique albanais (représentant la minorité albanaise). Président : Arben Xhaferi.
DPM : Parti démocratique de Macédoine.
PDK : Parti démocratique national (représentant la minorité albanaise). Président : Kastriot Haxhirexha.
LDP : Parti libéral démocratique. Président : Risto Penov.
PPD : Parti pour la prospérité démocratique (représentant la minorité albanaise). Président : Abdulmenaf Bexheti.
SPM : Parti socialiste macédonien.
DS : Union démocratique. Président : Pavel Trajanov.
BDI : Union démocratique pour l'intégration. Président : Ali Ahmeti.
SRM : Union des Roms de Macédoine.

ANNEXE 5
Résultats des élections législatives du 15 septembre 2002

Taux de participation : 73,5%

Partis	% des voix	Nombre de sièges
Coalition « Pour la Macédoine ensemble »* (SDSM-LDP)	40.5	59 (LDP 13)
Coalition VMRO-DMPNE-LP**	24.4	34 (LPM 5)
Union démocratique pour l'intégration (BDI, albanais)	11.9	16
Parti démocratique albanais (PDSH, albanais)	5.2	7
Parti pour la prospérité démocratique (PPD, albanais)	2.3	2
Parti national démocratique (PDK, albanais)	2.1	1
Parti socialiste de Macédoine (SPM)	2.1	1
Alternative démocratique (DA)	1.4	0
Union démocratique (DS)	1.2	0

Source: www.izbori.org.mk et Agence d'information macédonienne (MIA)

* La coalition "Pour la Macédoine ensemble" comprenait les partis suivants: la Ligue social-démocrate de Macédoine (SSM), le Parti libéral-démocratique (LDP), la Ligue démocratique des Bosniaques (DLB), le Parti uni des Roms de Macédoine (OPRM), le Parti démocratique des Serbes (DPS), le Parti démocratique des Turcs (DPT), l'Union démocratique des Valaques (DSV), le Parti agraire des travailleurs (RZP), le Parti socialiste-chrétien de Macédoine (SCPM), le Parti vert de Macédoine (ZPM).
** La coalition VMRO-DPMNE-LPM comprenait l'Organisation révolutionnaire intérieure macédonienne-Parti démocratique de l'Union nationale macédonienne) et le Parti libéral de Macédoine (LPM)

ANNEXE 6
La composition du gouvernement macédonien au 29 mars 2004

[en gras, les ministres nommés lors du remaniement gouvernemental du 1er novembre 2003]

Premier ministre : Branko Crvenkovski (SDSM)
Vice-premier ministre: Radmila Chekerinska
Vice-premier ministre: Musa Xhaferi
Défense : Vlado Butchkovski
Justice : Ixhet Memeti
Finances : Nikola Popovski
Transports et Communications : Agron Buxhaku
Travail et Politique sociale : Jovan Manasijevski
Culture : Blagoja Stefanovski
Pouvoir local : Aleskandar Gechtakovski
Intérieur : Hari la
Affaires étrangères : Ilinka Mitrova
Economie : Steftcho Jakimovski
Agriculture, Artisanat et Eau : Slavko Petrov
Education et Sciences : Aziz performance
Santé : Rexhep Selmani
Environnement et Planification territoriale : Ljubomir Janev
Sans portefeuille : Vlado Popovski.

ANNEXE 7-
Les grandes dates dans les relations entre l'Union européenne et la Macédoine

Source: http://europa.eu.int/comm/external_relations/see/fyrom/

- **1996:** The former Yugoslav Republic of Macedonia becomes eligible for funding under the EU Phare programme.

- **1997:** Regional Approach. The EU Council of Ministers establishes political and economic conditionality for the development of bilateral relations.

- **January 1998:**
  - Co-operation agreement* and Agreement in the field of Transport enter into force.
  - Opening of the Office of the Resident Envoy in Skopje.

- **1999:** The EU proposes a new Stabilisation and Association Process (SAP) for five countries of south-eastern Europe. On 16 June 1999, the conclusion of a feasibility study to open negotiations with the former Yugoslav Republic of Macedonia is positive.

- **24 Jan. 2000**: The Council adopts negotiating directives for a Stabilisation and Association Agreement.

- **March 2000:**
  - Upgrading of the EC Representation in Skopje to a permanent Delegation of the European Commission.
  - Start of negotiations between the EU and the former Yugoslav Republic of Macedonia to conclude a Stabilisation and Association Agreement.

- **June 2000:** The European Council meeting at Santa Maria de Feira (Portugal) confirms that its objective remains the fullest possible integration of the countries of the region into the political and economic mainstream of Europe and affirms that "all the countries concerned are potential candidates for EU membership".

- **9 April 2001:** Following the successful conclusion of the negotiations at the Zagreb Summit of 24 November 2000, a Stabilisation and Association Agreement is signed in Luxembourg.
  An Interim Agreement is also signed on the same day; with the IA the Parties allow the trade and trade-related matters of the SAA to enter into force on 1 June 2001.

- **June 2001:** Office of the European Union Special Representative opens in Skopje.

- **April 2002:** European Commission publishes the first Stabilisation and Association Report.

- **March 2003:** European Commission publishes second Stabilisation and Association Report.

- **April 2003:** Mission «Concordia», the first ever EU military mission starts operations with a six-month mandate.

ANNEXE 8
La Macédoine en cartes

Présentation générale: la Macédoine dans son environnement es-yougoslave
Source: http://www.lib.utexas.edu/maps/europe/fm_yugoslavia_pol96.jpg

Macédoine: les principales villes
Source: http://www.lib.utexas.edu/maps/cia03/macedonia_sm03.gif

Carte du relief de la Macédoine
Source: http://www.lib.utexas.edu/maps/europe/macedonia_rel92.jpg
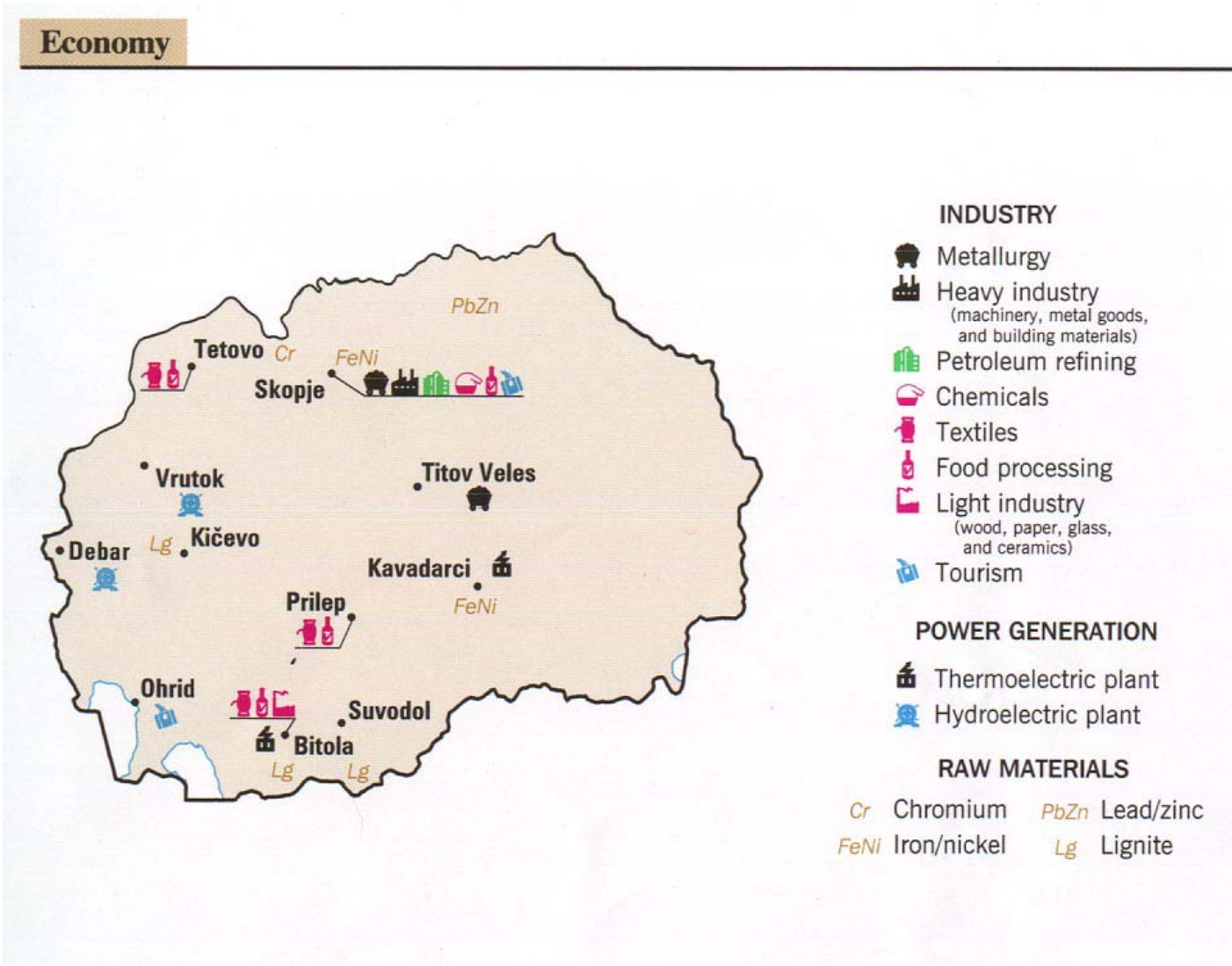
La spécialisation économique de la Macédoine au sortir de la Yougoslavie (1992)
Source: http://www.lib.utexas.edu/maps/europe/macedonia_economy92.jpg